



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

25 rue Kessler - 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 17 36 10 / Fax : 04 73 17 36 11

esa@ESACM.fr
www.ESACM.fr

Bus : ligne 12 / arrêt : Rabanesse
Tram : arrêt Universités

Livret de rentrée 2020-2021

Nom :

Prénom :

Année :

ENTRER DANS UNE ECOLE D'ART, c'est se laisser envahir par un désir : mettre l'art au centre de sa vie. C'est, avec Filiou, avoir l'intuition que l'art rend la vie plus intéressante que l'art. C'est dialoguer chaque jour avec des artistes, des critiques, des commissaires d'exposition, des historiens, des écrivains, des philosophes, des galeristes qui font et accompagnent l'art aujourd'hui. C'est bénéficier de l'attention d'une communauté avant de s'immerger dans les mondes de l'art. C'est plonger gaiement dans l'histoire des arts pour en rejouer les gestes les plus lointains. C'est se risquer à être contemporain.

Entrer dans une école d'art, c'est se donner l'espace et le temps de développer une singularité. C'est accueillir et se déplacer vers d'autres cultures. C'est identifier et déconstruire les rapports de force et les déterminations sociales qui agissent sur le corps et le langage.

Entrer dans une école d'art, c'est entrer dans un lieu traversé de paradoxes. C'est entendre des artistes affirmer depuis la fin du XIX^e siècle que l'art ne s'enseigne pas. C'est peut-être faire partie de cette majorité d'étudiant.e.s qui s'engagera dans d'autres vies que la vie d'artiste. C'est découvrir que le corps pense lorsque les mains fabriquent. C'est s'apercevoir qu'un texte de Nietzsche lu le matin transforme le corps qui élabore une structure en ciment l'après-midi. C'est acquérir une grande hétérogénéité de compétences et d'incompétences dont la société trop spécialisée a besoin. C'est, avec Beckett, essayer encore, rater encore, rater mieux.

Entrer dans une école d'art, c'est vouloir en sortir fort.e de densités et d'intensités nouvelles. C'est ouvrir ce que l'on expérimente à l'horizon vaste et inventif de l'activité, avant de le replier sur un possible métier. C'est, pour beaucoup, construire sa vie professionnelle autour de plusieurs activités parallèles.

Entrer dans une école supérieure d'art publique, c'est entrer dans un établissement autonome, financé par des instances publiques (État, Région, Métropole, Ville) et gouverné par des Conseils où siègent des étudiant.e.s élu.e.s. C'est expérimenter, individuellement et collectivement, les conditions de l'autonomie. C'est éprouver la différence entre liberté et licence dans le cadre institutionnel de la démocratie représentative. C'est, avec le soutien de l'école, engager des actions individuelles ou associatives dans la cité avec des partenaires sur le territoire (habitants, structures culturelles, entreprises, etc.).

Entrer dans une école d'art, c'est entrer dans un espace de questions.

Emmanuel Hermange
Directeur de l'ÉSACM

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

▪ Introduction	6
▪ Gouvernance, mode d'emploi	8
<i>Commission pédagogique</i>	8
<i>Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante</i>	9
<i>Conseil d'administration</i>	9
▪ L'école dans les réseaux des écoles supérieures d'art	10
<i>ADERA - à l'échelle régionale</i>	10
<i>ANdÉA - à l'échelle nationale</i>	10
▪ Le rôle des étudiants	11

ÉQUIPE ET ÉQUIPEMENTS

▪ Équipe	14
▪ Intervenants et invités	28
▪ Équipements	30
<i>Bibliothèque</i>	30
<i>FabLab</i>	32
<i>Ateliers techniques</i>	33
<i>Salle multimédia</i>	35
<i>Autres espaces d'accrochage et de travail</i>	35
<i>Bureau des ressources</i>	36
▪ Outils et matériel	37

CALENDRIERS ET PLANS

39

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

57

▪ Vie étudiante (bourses, hébergement, restauration, santé...)	58
▪ Règlement intérieur	63
<i>Organisation de la formation</i>	64
<i>Règles de discipline</i>	77
<i>Fonctionnement et utilisation des locaux et du matériel</i>	79
<i>Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre toutes les formes de discrimination</i>	84

INTRODUCTION

L'ÉSACM est une école supérieure d'art publique. Elle a pour mission de garantir la diversité, notamment dans l'accès à l'école, la parité et de veiller à l'égalité des chances pour tous tout au long de son cursus. En ce sens, il a été décidé de maintenir des droits d'inscription modestes, de donner à chaque étudiant.e diplômable une bourse de production grâce à l'aide de la Fondation d'Entreprise Michelin, et de faciliter l'acquisition des matériaux et l'accès aux outils nécessaires à chacun.e. Cette vision démocratique de l'enseignement artistique engage une responsabilité individuelle et collective face aux enjeux climatiques actuels. En ce sens, l'école va engager une réflexion afin de concevoir de manière plus durable le cycle d'usage des matériaux.

L'école est gouvernée par un Conseil d'Administration et un Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE) dans lesquels vous êtes représenté.e.s par vos élu.e.s. En choisissant de vous former au sein de cette école, vous devenez les acteurs à part entière de la gouvernance de l'établissement et il est essentiel que vous y preniez une part active. Le Président élu du Conseil d'Administration est Olivier Bianchi, Maire de la Ville de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole. L'école est un service public principalement financé par les collectivités territoriales. Grâce aux financements de Clermont Auvergne Métropole, l'État via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Clermont-Ferrand et le mécénat, l'école peut garantir un taux d'encadrement important qui met votre projet personnel au cœur de la pédagogie.

L'école est agréée par le Ministère de la Culture et permet l'obtention de deux diplômes d'État : le DNA (Diplôme National d'Art - grade licence), et le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - grade master) délivrés respectivement à l'issue des 3^e et 5^e années.

Ces deux diplômes ne sont pas une finalité mais scandent votre parcours au sein de l'école. Si celle-ci a pour vocation de former des artistes, le cursus qu'elle met en œuvre permet aussi d'accéder à divers métiers de l'art et de la culture et permet à chacun d'engager un parcours professionnel singulier. Le grade master permet de poursuivre des études vers d'autres masters, notamment professionnels, vers les 3^{es} cycles des écoles d'art ou des universités.

La recherche en art permet de penser des questions par les formes plastiques et la théorie. Elle s'engage après le diplôme de 5^e année mais certain.e.s, dès le master, prennent part aux programmes de recherche portés par l'école. La recherche nourrit l'école autant qu'elle est irriguée par elle. L'ÉSACM est dotée d'une Coopérative de recherche qui rassemble une vingtaine de chercheur.e.s, dont certain.e.s préparent en 3 ans un Diplôme Supérieur de Recherche en Art. Cette Coopérative organise des conférences, des séminaires, des voyages, des workshops, produit des publications, des spectacles, des expositions, afin de mettre en œuvre une recherche en art par l'art.

Seule école d'art dans le territoire auvergnat, l'ÉSACM fait partie du réseau des 44 écoles supérieures d'art en France et a rejoint le réseau des écoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ÉSACM est au centre de l'écosystème de la culture et de l'art contemporain en Auvergne et participe à son inscription dans un vaste réseau de travail, d'échanges et de partenariats au niveau régional, national et international. L'ÉSACM collabore régulièrement avec les associations et structures culturelles du territoire : Les Ateliers, Artistes en résidence, La Tôlerie, l'École Nationale Supérieure d'Architecture, le Fonds Régional d'Art Contemporain, le Festival International du Court Métrage, le Centre d'art du Creux de l'Enfer à Thiers ou celui de l'Abbaye Saint-André à Meymac. Membre associé de l'établissement expérimental « Université Clermont Auvergne », l'école prend part au travail de coopération entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à Clermont. Nous partageons avec eux des réflexions et des actions communes concernant la vie étudiante, la formation, la recherche et les échanges internationaux.

L'élaboration d'un projet « international » pour notre école doit permettre à chacun d'enrichir son expérience du monde contemporain. Pour être les artistes et les acteurs de l'art de demain, il est essentiel d'aller à la rencontre des multiples réalités du monde d'aujourd'hui. La mondialisation de l'art et de la culture produit certes une uniformisation, mais aussi de multiples formes et points de vue, et une diversité à la rencontre de laquelle il est nécessaire d'aller. Les étudiant.e.s de master peuvent ainsi, en répondant à des appels à candidature, être accueillis quelques mois à Shanghai au sein de l'école Offshore (en partenariat avec l'ENSAD Nancy), en résidence à

New York par l'association Triangle ou à Cotonou en partenariat avec l'Institut Français et le Centre arts et cultures d'Abomey-Calavi, ou encore à la Casona Roja à Lima au Pérou.

Nous espérons donc que vous saurez mettre à profit durant vos années d'études à l'ÉSACM tout ce que l'école peut vous apporter en tant qu'espace de partage, d'expérimentation, de rencontres, de possibilités, de création permettant l'émergence de singularités, d'idées et de formes.

GOUVERNANCE, MODE D'EMPLOI

EPCC, FINANCEMENTS ET GOUVERNANCE

L'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole est devenue un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le 1^{er} juillet 2010. Ce changement important de structure juridique a été rendu nécessaire par l'entrée de la France dans le Protocole de Bologne et le processus LMD : pour qu'un établissement puisse délivrer des licences et des masters, il faut que celui-ci soit un établissement public autonome. Cette étape de transformation juridique était donc obligatoire. Ainsi, toutes les écoles supérieures d'art de France ont suivi la même voie et sont transformées en EPCC.

L'ÉSACM est financée par Clermont Auvergne Métropole, l'Etat (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Ville de Clermont-Ferrand, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le mécénat. Elle est dirigée par un directeur qui porte la responsabilité notamment juridique de l'établissement, délivre les diplômes, dirige les services de l'établissement, et ordonne les dépenses et les recettes. Il initie et met en œuvre le projet pédagogique et scientifique de l'école.

L'EPCC est régi par des statuts et par des délibérations votées par le Conseil d'Administration, instance délibérative. Une autre instance a été créée pour préparer ce Conseil d'Administration : le Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Étudiante (CSPVE). Ce conseil n'a pas voix délibérative. Il permet de faire le lien entre la Commission Pédagogique et le Conseil d'Administration. Dans chacun de ces conseils, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants sont représentés par des membres élus.

LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Elle est chargée de s'assurer du bon déroulement du cursus, en conformité avec les circulaires ministérielles, sous l'autorité et selon les orientations définies par le directeur de l'école. Pour ce faire, la Commission recueille auprès des enseignants leurs intentions et projets pédagogiques et recense les besoins et attentes des étudiants. Elle prépare également les propositions qui seront débattues lors du Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Étudiante (CSPVE).

La Commission pédagogique est composée d'au moins un délégué étudiant par année, du responsable général des études et des relations internationales, des enseignants chargés de la coordination, d'un coordinateur de la recherche, de la bibliothécaire et de la secrétaire pédagogique.

Elle se réunit une fois par mois. À l'issue de chaque commission, un compte rendu est diffusé aux membres. Les délégués sont chargés de le diffuser au sein de leur promotion.

COORDINATEURS

Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié des étudiants ou de leurs représentants et constitue le relais entre les enseignants et les étudiants. Il gère les propositions pédagogiques et le rythme de l'année.

Pour l'année universitaire 2020/2021 :

- année initiale :
Jan KOPP / Serge LHERMITTE
- phase programme :
Émilie BROUT & Maxime MARION - 2^e année
J. Emil SENNEWALD - 3^e année
- phase projet :
Alex POU - 4^e année
Sophie LAPALU - 5^e année
- coordination générale des études et relations internationales :
Aurélie BRÜHL

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE, PÉDAGOGIQUE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE (CSPVE)

Le CSPVE se réunit au moins deux fois par an, et est consulté sur tout ce qui touche à la vie pédagogique et scientifique de l'établissement. Ses travaux sont présentés par le directeur au Conseil d'Administration.

Il est composé :

- du directeur qui préside le Conseil
- 2 enseignants coordinateurs des années sanctionnées par un diplôme
- 1 représentant de la coordination collégiale de la recherche élu pour une période d'un an renouvelable
- le responsable des études
- le responsable des projets et expositions
- 4 personnalités extérieures qualifiées désignées par le directeur
- 4 représentants des enseignants élus pour une période de 3 ans renouvelable
- 5 représentants des étudiants élus au sein de chaque année du cursus pour une période d'un an renouvelable
- 1 représentant des chercheurs en résidence élu pour une période d'un an renouvelable
- 2 représentants des personnels administratifs et techniques élus pour une période de 3 ans renouvelable.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'Administration donne les orientations générales de l'établissement à travers son projet pédagogique et de recherche. Il vote l'ensemble des règlements et droits qui gèrent la vie de l'établissement, ainsi que le budget. Il vote pour toutes modifications du personnel permanent et nomme le directeur.

Le Conseil d'Administration est composé de :

- 3 représentants de l'Etat
- 5 représentants de Clermont Auvergne Métropole
- le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand
- 1 représentant de la ville de Clermont-Ferrand
- 4 personnalités qualifiées
- 2 représentants des personnels pédagogiques
- 1 représentant des personnels administratifs et techniques
- 2 représentants des étudiants.

Siègent donc au Conseil d'Administration, réunies sous la présidence de :

- N.C., le Président sera élu lors du prochain Conseil d'administration qui aura lieu en novembre, les personnalités suivantes :
- M. Philippe CHOPIN, Préfet du Département
- un représentant de la Direction Générale de la Création Artistique - Ministère de la Culture et de la Communication
- M. Marc DROUET, Directeur Régional des Affaires Culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Ministère de la Culture et de la Communication
- M. Olivier BIANCHI, Maire de la ville de Clermont-Ferrand
- M. Jérôme AUSLENDER, Élu de Clermont Auvergne Métropole
- Mme Dominique BRIAT, Élu de Clermont Auvergne Métropole
- Mme Sondès EL HAFIDHI, Élu de la ville de Clermont-Ferrand
- Mme Isabelle LAVEST, Vice-Présidente à la Culture de Clermont Auvergne Métropole
- Mme Chantal LELIÈVRE, Élu de Clermont Auvergne Métropole
- Mme Fabienne VOUTE, Élu de Clermont Auvergne Métropole

Personnalités qualifiées :

- M. Rémy DE VERDILHAC, Secrétaire Général de la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
- Vice-président de l'EPCC ÉSACM
- Mme Aurélie VOLTZ, Directrice du Musée d'Art moderne et contemporain de Saint-Étienne
- M. Mathias BERNARD, Président de l'Université Clermont Auvergne
- N.C.

Membres élus :

- 2 représentants du personnel pédagogique élus pour une période de 3 ans renouvelable
- 1 représentant du personnel administratif et technique élu pour une période de 3 ans renouvelable
- 2 représentants des étudiants élus pour une période d'un an renouvelable.

L'ÉCOLE DANS LES RÉSEAUX DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ADERA

L'association des écoles d'art d'Auvergne-Rhône-Alpes est née en 1991. Notre école est rentrée dans cette association en 2015, anticipant ainsi sur la fusion régionale.

Cette association de directeurs d'écoles supérieures d'art travaille au partage des compétences et des expériences en matière d'enseignement, de recherche et de diffusion, et encourage la formation, l'émergence et la visibilité des jeunes artistes plasticiens et designers diplômés des écoles d'Annecy, Grenoble-Valence, Lyon, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand.

Des actions en faveur des étudiants et des diplômés

L'ADERA organise des voyages d'études, des colloques, des ateliers transversaux, des marathons vidéos, des workshops d'auteurs, collabore à des programmes d'exposition. Elle mène une politique axée sur l'insertion professionnelle, au moyen d'une collection d'ouvrages monographiques et de programmes ciblés d'aide à la publication, à la production, ainsi que par la mise à disposition d'ateliers, les Ateliers du Grand Large à Décines (voir page 56).

Chaque année, l'ÉSACM lance un appel à candidature pour ses diplômés pour les ateliers, projets, expositions et éditions qui sont ensuite choisis soit par un jury interne à l'ADERA, soit par un jury extérieur.

www.adera-reseau.fr

À L'ÉCHELLE NATIONALE ANdÉA

L'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA) a été créée en 1992. Fédérant les écoles supérieures d'art publiques et accueillant en son sein la diversité des acteurs qui en font la richesse et la vie (directeurs, administrateurs, professeurs, chefs de services, étudiants), l'ANdÉA est à la fois une plate-forme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.

L'ANdÉA génère une activité multiple à travers notamment des commissions de travail qui réunissent des membres et des acteurs des écoles de toutes catégories. Ces commissions de réflexion sur les questions de la vie étudiante et des écoles, de la recherche, du design, des parcours et pédagogies génèrent un travail de réflexion et d'écriture de chartes et textes qui sont téléchargeables sur le site de l'ANdÉA. Chaque année un séminaire d'été réunit les acteurs des écoles pour des temps de réflexions mêlées et de rencontres.

Implication et représentation étudiante

Chaque école nomme comme représentant dans l'ANdÉA, le/la directeur/trice, le/la coordinateur/responsable des études, l'administrateur/trice, les professeurs élisent trois représentants, les étudiants élisent un représentant. Chaque membre, qu'il soit nommé pour sa fonction ou élu, fait partie de l'assemblée générale de l'association et à ce titre, vote.

Lors des différentes réunions de l'ANdÉA ou dans des groupes d'échanges rassemblant les représentants étudiants des autres écoles, vous aurez la possibilité de contribuer aux réflexions et d'être force de propositions sur les grands enjeux des écoles d'art d'aujourd'hui et de demain.

www.andea.fr

LE RÔLE DES ÉTUDIANTS

Le rôle des étudiants est essentiel au bon fonctionnement de l'établissement public.

Pour vous représenter dans les différentes instances, vous allez élire :

- 2 délégués pour représenter votre année dans les Commissions pédagogiques ;
- 1 représentant de votre année au CSPVE, élu avec son suppléant (soit 5 binômes élus au total) ;
- 1 représentant de votre cycle d'études au Conseil d'Administration (soit 2 étudiants élus représentant respectivement les 1^{er} et 2^e cycles) ;
- 1 représentant au sein de l'ANdÉA, tous cycles d'études confondus.

Ces représentants portent la voix de l'ensemble des étudiants et votent en votre nom lors de la tenue des différentes instances de gouvernance. Cette représentation est extrêmement importante et vous permet de pleinement participer à la vie de l'établissement et de contribuer aux réflexions à l'échelle nationale en étant force de propositions et d'échanges.

Lors de ces élections, les étudiants auront le souci d'instaurer une représentativité équilibrée, dans le respect de l'obligation de parité qui s'impose dans les conseils de l'école et en veillant à la diversité des genres représentés.

ÉLECTIONS

À la rentrée, l'élection des délégués est organisée au sein de chaque année.

Afin de choisir vos représentants dans les deux conseils (CA et CSPVE) et à l'ANdÉA, des élections sont organisées dans le mois qui suit la rentrée dans le respect des règles figurant dans le règlement intérieur de l'EPCC.

Début de la campagne électorale :

10 jours avant le scrutin (14 octobre 2020)

Le dépôt des candidatures devra obligatoirement être effectué 8 jours au plus tard avant le scrutin (16 octobre 2020).

Les étudiants se présentant au CSPVE doivent dès la campagne électorale constituer un binôme avec leur suppléant.

Élections :

28 octobre 2020 de 9h à 17h.

- les étudiants du 1^{er} cycle (1^{re}, 2^e, et 3^e années) élisent 1 étudiant au CA et 3 binômes au CSPVE (1 par année) ;
- les étudiants du 2^e cycle (4^e et 5^e années) élisent 1 étudiant au CA et 2 binômes au CSPVE (1 par année).

L'ensemble des étudiants élisent un représentant au sein de l'ANdÉA.

ÉQUIPE

Direction

Emmanuel HERMANGE

Secrétariat général

Frédérique RUTYNA

Responsable générale des études et des relations internationales

Aurélie BRÜHL
référente handicap

Responsable des expositions et des partenariats

Philippe EYDIEU

Bibliothèque

Brigitte BELIN
bibliothécaire

Joëlle DA COSTA
assistante bibliothécaire

Sandrine MONANGE
assistante bibliothécaire

Administration

Alice ANTUNES
accueil / standard / gestion des cours publics

Claude AUBERGER / Alice CORAZZINI
secrétariat pédagogique

Delphine BAUD
secrétariat de direction

Marc CHAMPOMIER
accueil / standard / gestion des cours publics

Jean-Marc DARIER
secrétariat administratif et comptable

Cyrille KARAM
projets d'éducation artistique

Orlane MASTELLONE-RUELLAN
communication

Services techniques

Fabrice BAC
technicien menuiserie

Alexandre BOURNERY
technicien volume

Nicolas KOZERAWSKI
informatique

Valérie MENANT
entretien

Christophe SCARPA
régisseur opérationnel du bâtiment et de la pédagogie

Professeurs

Clémence AGNEZ
philosophie

Émilie BROUT & Maxime MARION
pratiques numériques / Internet

Régine CIROTTEAU
vidéo / cinéma

Roland COGNET
sculpture / espace / installation

Nelly GIRARDEAU
vidéo / cinéma

Rémy HÉRITIER
danse / chorégraphie / pratiques performatives

Lina JABBOUR
dessin / peinture

Armand JALUT
peinture / couleur / espace

Jan KOPP
sculpture / espace / installation

Sophie LAPALU
art contemporain / actualités de l'art

Serge LHERMITTE
photographie

Cédric LOIRE
histoire et théorie des arts

Michèle MARTEL
histoire de l'art

Cécile MONTEIRO-BRAZ
impression / édition

Marie ORTS
danse / chorégraphie / pratique performative

Gyan PANCHAL
sculpture / espace / installation

Anthony POIRAUDEAU
littérature / écriture

Alex POU
vidéo / cinéma

Marion ROBIN
peinture / couleur / espace

J. Emil SENNEWALD
philosophie

Professeurs d'anglais

Thierry CHEVALIER
Fabienne DAUVERGNE
Miranda DICKENSON
Katherine GOODWIN
Alison JOHNSTON
Thomas HASTINGS
Gilmour FONTAINE
Catharina VAN DE VEN
Bethan VAUGHAN

Assistants d'enseignement

Florence ARRIEU
multimédia / Fablab

Stéphane GANDOLFO
photographie

Fabrice GUÉRINON
vidéo

Clara PULEIO
impression / édition

Geoffrey VEYRINES
son

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

CLÉMENCE AGNEZ

Professeur ► philosophie

À l'issue d'un double cursus en philosophie et aux Beaux-arts, Clémence Agnez s'engage auprès de Glassbox en 2011 et en prend la co-direction en 2014. Elle prépare une thèse en philosophie esthétique et politique à Paris Nanterre sous la tutelle d'Anne Sauvagnargues intitulée « Déplacement et prédation, techniques muséales contemporaines et désubjectivation de la figure de l'artiste ».

Elle enseigne la philosophie et l'actualité de l'art à l'école d'art Duperré, à l'Université Paris-8 Saint-Denis et aux Beaux-Arts de Montpellier (ESBA-MoCo), collabore ponctuellement avec la revue Zérodeux et intervient dans différentes écoles d'art et universités.

Que ce soit à Glassbox ou dans le travail de thèse, l'attention se porte sur des formes de production et des pratiques artistiques qui favorisent un décentrement du sujet par le biais de divers appareils culturels (dispositifs techniques, narratifs ou curatoriaux).

FLORENCE ARRIEU

Assistante d'enseignement artistique ► multimédia / FabLab

Née en 1971.
DNSEP en 1996 aux Beaux-Arts de Clermont-Ferrand.

« ... personne n'est enfermé dans un cercle exclusif d'activités et chacun peut se former dans n'importe quelle branche de son choix ; c'est la société qui règle ma production générale et qui me permet ainsi de faire aujourd'hui telle chose, demain telle autre, de chasser le matin, de pêcher l'après-midi, de m'occuper d'élevage le soir et de m'adonner à la critique après le repas, selon que j'en ai envie, sans jamais devenir chasseur, pêcheur, berger ou critique. » (K. M.)

<http://arrieu.c.la>

BRIGITTE BELIN

► Bibliothécaire

Études supérieures scientifiques (DEA : biologie / écologie végétale).
Diplôme de l'Institut National des Techniques Documentaires, Paris.
Responsable de la bibliothèque et de la documentation de l'ÉSACM.
Membre de l'association BEAR (Bibliothèque d'écoles d'art en réseau).

AURÉLIE BRÜHL

► Responsable générale des études et relations internationales

Disposant d'une double formation en histoire de l'art contemporain et en ingénierie de projets (Université Rennes II, Paris III - Sorbonne), Aurélie Brühl a travaillé au développement de projets artistiques (musée Gassendi, expériences en centres d'art), à la coordination de dispositifs d'aides à la création (DRAC Ile-de-France, CNAP, Institut Français) et à la mise en œuvre de la diplomatie culturelle franco-québécoise (Consulat de France à Montréal, OFQJ). Elle a rejoint l'équipe de l'ÉSACM en septembre 2013.

ÉMILIE BROUT & MAXIME MARION

Professeurs ► pratiques digitales
Coordinateurs pédagogiques – 2^e année.

Émilie Brout & Maxime Marion vivent et travaillent à Paris. Leur travail a été lauréat des prix Talent Contemporain de la fondation François Schneider et Arte Laguna, et a été présenté dans de nombreux lieux en France et à l'étranger, notamment : 5th Moscow Biennale for Young Art, RU ; Pori Art Museum, FI ; Steve Turner, Los Angeles, US ; Kunstraum LLC, New York, US ; OCAT Shenzhen, CH ; Daegu Art Museum, KR ; Carroll/Fletcher, Londres, UK ; Museum of Modern and Contemporary Art, Rijeka, HR ; Centre pour l'Image Contemporaine, Genève, CH ; Palais de Tokyo, Paris ; 22,48 m², Paris ; Villa du Parc, Annemasse ; Cité de la céramique, Sèvres ; 5e triennale de l'ADIAF, IAC Villeurbanne ; FRAC Haute-Normandie.

« La signification de la valeur dans une ère post-quelle-qu'elle-soit, l'abondance en masse d'images – de la production aussi bien amateur que professionnelle aux images générées algorithmiquement – et le déplacement de l'artiste de la production à la post-production, et de la création d'œuvres à la génération de formats, sont tous des thèmes récurrents dans le travail récent d'Émilie Brout & Maxime Marion. Depuis 2009, le duo français s'est concentré sur des projets qui, réinventant le langage moderne du film, réemploient et s'approprient largement des contenus du web. Les libérant de leur statut de données apparemment insignifiantes et dénuées de valeur, ils les réarrangent en dispositifs complexes et narratifs, parfois générés algorithmiquement, ou encore en de puissantes images iconiques » (Domenico Quaranta, AFK. Texts on Artists 2011 - 2016, 2016, Link Editions).

www.eb-mm.net/fr

RÉGINE CIROTTEAU

Professeur ► vidéo / cinéma

Diplômée (DNSEP) de l'École Nationale Supérieure d'art de Cergy Pontoise.
Artiste plasticienne, réalisatrice, auteur interprète, Régine Cirotteau vit à Paris. Elle investit depuis 1990 les arts visuels, établissant des passerelles entre les arts plastiques, le cinéma et les nouvelles technologies. L'écriture de scénarios, de chansons, la performance, font partie de sa pratique artistique. Son dernier film « Sensations » (réalisé avec l'aide du CNC et de la région Poitou Charentes) a été montré en avant première internationale à l'Etrange Festival (Paris). Actuellement, elle développe un traitement scénaristique de fiction dont les thèmes principaux portent sur la sorcellerie et la magie. Parallèlement sa recherche sur la nature et l'hypnose prend la forme d'installations vidéo sonore.

Monographies :

« Frisson Synchronie », Paris : Filigranes, 2009
« Liquid City », Paris : Filigranes, 2005
« C'est fantastique ! », Paris : Galerie Pierre Brullé, 2004
« Les Demeures de l'Âme », Paris : Ed. Marval, 1996
Expositions personnelles (sélection)
Centre des Arts, Enghien-les-Bains. Musée d'Art Roger Quilliot, Clermont-Ferrand. Galerie le Lieu, Lorient. La Médiathèque d'Issy-Les-Moulineaux. Centre Culturel Français et la FNAC de Turin. Galerie Pierre Brullé Paris.
Expositions de groupe (sélection) :
Festival A Part, Hôtel de Manville, Les Baux de Provence. Palais de Tokyo. La force de l'art 02, Grand Palais, Paris. Kengo Kuma, Prefectural Art Museum, Nagasaki. Art Foundation, Red Brick, Yokohama. Centre Culturel General San Martin, Buenos Aires. Artothèque de Caen. Galerie Magda Danysz, Paris.
Festivals de cinéma (sélection) :
Sauve qui peut le court métrage, Clermont-Ferrand. Festival de Cannes, coup de cœur Canal+. Festival 3D St-Denis, grand prix international de la créativité. L'Etrange Festival, Paris. Le SESIFF, Séoul. Festival de Kiev, Ukraine. Festival de Sapporo, Japon.
Prix et Bourses artistiques :
Tokyo vidéo festival, Japon. Villa Médicis hors les murs, Italie. Bourse du FIACRE, DRAC Ile-de-France.

<http://reginecirotteau.com/>

ROLAND COGNET

Professeur ► sculpture / espace / installation

Né en 1957. Vit et travaille en Auvergne.

« Mon travail cherche à utiliser les procédés de la sculpture (mouler, modeler, tailler, assembler) questionnant la notion de modèle, notamment avec les formes du vivant, et les objets du paysage ». Cela débuta à la fin des années 80 avec des séries de troncs d'arbres recouverts d'acier (Fnac en 1985, Galerie J. Alyskewycz à Paris en 1991, Frac Auvergne en 1992) et l'ensemble « Chêne rouge » (Triangle à NY en 1993). S'ensuit les « moulages » d'arbres, afin de confronter le modèle et son double moulé (« Moulage » au Centre d'art de Vassivière en 1995), de modelage aussi (« Frêne » dans la Cour de l'Artothèque de Caen en 1996). En citation au statuaire et à la question du modèle, des formes animalières sont mises en jeu : « L'autre rive » (résidence au Québec en 2003), « Voyez-vous ces êtres vivants » (Halle Roublot à Fontenay-sous-bois en 2012), « en fait, il faut peut-être chercher encore » (Creux de l'Enfer à Thiers en 2012), « Les héros » (Domaine de Randan / Frac Auvergne en 2014). Des sculptures/maquettes mettent en jeu différentes relations d'échelle et de références dans un espace défini selon un mode de construction et d'agencement. Ces séries des petits « paysages », inspirent des oeuvres plus monumentales in situ comme « La traversée » (collège d'Etrechy en Essonne), « Paysage et lion » (Lycée agricole de St-Flour en 2009), « Souvent les arbres se déplacent » (Manoir de Kernault en Bretagne en 2013), « L'arbre retourné » (Shunde Canton en Chine en 2014), « Platane » (domaine de Randan) et « Chêne » (Domaine de Kerguéhennec en 2014), ainsi que « Poutre et chêne » (au pied du Pic St-Loup dans l'Hérault en 2016), et plus récemment à l'occasion de l'art dans les chapelles été 2018 « La poutre et l'échelle ». Une monographie réunissant les derniers travaux, dessins, grandes sculpture et maquettes, est présentée dans les écuries et à l'extérieur au domaine de Kerguéhennec, jusqu'au 4 novembre 2018. Le dessin et la gravure (sur bois) ont toujours accompagnés le travail sous des formes différentes - fusains, peintures, bois gravés - ainsi que parfois la vidéo (« Aulne » en 2003, « Baleines » en 2006), « Platane » en 2013. La photo (« Cimes » et « Alignements » en 2003, 2006, 2009 ; « En fait, il faut peut-être chercher encore » triptyque présenté en 2011 au Creux de l'Enfer à Thiers) est également pour lui une autre façon de pratiquer la sculpture.

rolandcognet.fr

PHILIPPE EYDIEU

► Chargé des projets extérieurs et des expositions
Membre de l'équipe de la Coopérative de recherche

Né en 1979, vit et travaille à Clermont-Ferrand.
Diplômé de l'ÉSACM en 2005.

Philippe Eydiéu est artiste. Il occupe à l'ÉSACM un poste hybride qui le relie autant à l'administration qu'aux enseignants et aux étudiants. Il est chargé des expositions, des projets extérieurs et membre de l'équipe de la Coopérative de recherche. Par ailleurs il est impliqué dans le milieu associatif clermontois en tant que membre de l'association « Les Ateliers » et en tant que président/membre de l'association « Non-breaking space » en charge de la programmation de l'espace municipal d'art contemporain La Tôlerie.

STÉPHANE GANDOLFO

Assistant d'enseignement
artistique ► photographie

Né en 1966.

DNSEP en 1996 à l'ÉSACM.

Le travail de Stéphane Gandolfo trouve sa source dans une rencontre « pétrifiante » avec la tête de Méduse par le Caravage, au Musée des Offices à Florence en 1976. La quasi totalité des productions réalisées depuis deux décennies frôlent et emboutissent, quand elles peuvent, l'idée de vanité. L'évocation du travail du temps sur les choses et les êtres ponctue les réalisations depuis son entrée aux Beaux-Arts de Toulon, en 1990 (sculptures en putréfaction, photographies de l'effacement et de l'émergence, dessins en couleur par strates, tricot).

FABRICE GUÉRINON

Assistant d'enseignement
artistique ► vidéo

Né en 1964, vit à Clermont-Ferrand.

Monteur Apple Certified Trainer Final Cut Pro (6-7-X level one), Fabrice Guérinon dispense des enseignements théoriques et pratiques sur le tournage et la post-production vidéo. Il débute sa carrière professionnelle à l'imprimerie municipale de Clermont-Ferrand dans la réalisation de maquettes et la préparation de plaques offset. Après une formation en photographie à l'ÉSACM il obtient un poste d'assistant technicien photo dans cette école en 1985. L'apparition des nouvelles technologies liées à l'image comme le traitement numérique s'imposent progressivement dans son travail. Depuis il se consacre à la vidéo et tout particulièrement au montage.

NELLY GIRARDEAU

Professeur > vidéo / cinéma

Née en 1977, vit et travaille à Clermont Ferrand.

Nelly Girardeau est réalisatrice, diplômée de l'ÉSACM en 2000, elle étudie par la suite le cinéma documentaire à l'université Stendhal de Grenoble. Les mécanismes de représentation et de perception du monde, le rapport à l'imaginaire et à la mise en récit sont au cœur de ses recherches, la caméra devenant outil d'exploration, moteur d'événements, de déplacements et de rencontres. Son premier film « L'eau salée » a reçu le soutien du Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques, elle développe ensuite « Sables » à l'Atelier documentaire de la FÉMIS et obtient la bourse brouillon d'un rêve de la SCAM. Aujourd'hui elle collabore régulièrement avec des artistes, notamment avec la plasticienne Delphine Gigoux-Martin pour son prochain film « Aster ».

<https://vimeo.com/user18192708>

RÉMY HÉRITIER

Professeur ► danse / chorégraphie / pratiques
performatives

Né en 1977, chorégraphe et danseur. À ce jour il a créé plus d'une dizaine de pièces chorégraphiques dont « Dispositions », « Chevreuil », « Facing the sculpture », « Une étendue », « Percée Persée », « Here, then » (cosigné avec Marcelline Delbecq) et « L'usage du terrain » (recherche pratique codirigée avec Léa Bosshard). À travers ses différentes écritures chorégraphiques il engage des résurgences de strates temporelles et spatiales creusant ainsi l'épaisseur du passé pour parvenir au présent. Cette fouille archéologique dans un contexte donné, dans son histoire personnelle de la danse, dans celle de ses collaborateurs, lui permet d'étendre les contours de l'art chorégraphique à l'intertextualité ou au document, et convoquer ainsi de nouvelles poétiques du geste. Son travail est montré en France et à l'étranger dans et hors du théâtre, tels que Le Centre Pompidou, la Fondation Cartier pour l'Art Contemporain, Les Laboratoires d'Aubervilliers (dont il est artiste associé en 2008-09), TanzQuartierWien, Çati, Dans Istanbul, PACT Zollverein Essen, RE-AL Lisbonne, Kaaitheater Bruxelles, Tempe Art Museum – Phoenix (AZ), C.L.U.I Wendover (UT), Kadist Art Foundation San Francisco (CA), Université Waseda, Tokyo... En 2013, il est lauréat du programme « Hors les Murs » de l'Institut français. Pour la création de « Here, then » en 2015 avec l'artiste et écrivain Marcelline Delbecq, il reçoit une bourse de la FNAGP, de IASPIS (The Swedish Arts Grants Committee) et de l'association Beaumarchais-SACD. Après avoir été artiste-chercheur en 2016 et 2017, puis chercheur-associé en 2018, il enseigne à l'ÉSACM depuis la rentrée 2018-2019. Il intervient par ailleurs régulièrement dans des lieux tels que l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, EXERCE centre chorégraphique national de Montpellier, CNDC d'Angers, Université Paris 8. À La Manufacture HES-SO, Lausanne il a été chercheur associé pour « Figure, que donne à voir une danse ? » (dir. Mathieu Bouvier, Loïc Touzé, 2015-18) et contribue actuellement à « Composition » (dir. Yvane Chapuis, Myriam Gourfink, Julie Perrin). Il a également été interprète à de nombreuses reprises depuis 1999, notamment auprès de Boris Charmatz, Laurent Chétouane, DD Dorvillier, Christophe Fiat, Philipp Gehmacher, Jennifer Lacey, Mathilde Monnier, Laurent Pichaud, et Loïc Touzé.

www.remyheritier.net

EMMANUEL HERMANGE

► Directeur

Né en 1968, Emmanuel Hermange a suivi des études d'Histoire de la photographie à l'Université Paris-8 puis de Lettres et civilisation françaises à l'Université Paris-3. Il a effectué la première partie de son parcours professionnel dans l'édition tout en menant des activités de recherche et de publications en histoire de la photographie ainsi que de critique d'art (il est membre de l'Association Internationale des Critiques d'Art). Après avoir été chargé d'enseignement à l'Université Paris-8, il rejoint l'École supérieure d'art de Grenoble en tant que professeur d'histoire de l'art moderne et contemporain en 2003. En 2013, il prend la direction des Arcades, l'école d'art d'Issy-les-Moulineaux et devient président de l'Association nationale des classes Prépas Publiques aux Écoles supérieures d'art (APPÉA). Il est nommé directeur de l'ÉSACM en juillet 2019.

LINA JABBOUR

Professeuse ► dessin / peinture

Née en 1973, vit et travaille à Marseille. DNSEP en 1998 à l'École Nationale Supérieure d'Art de Bourges.

« Le dessin qui n'était au départ qu'une pratique au statut intermédiaire lui permettant d'esquisser les contours de ses projets au même titre qu'il lui servait de quasi journal intime au devenir éphémère prend de plus en plus d'importance. Le dessin est le médium idéal pour développer ses thèmes, ramener les influences diverses tout en donnant les possibilités de développer rapidement les nouvelles orientations. Notamment cette dimension onirique qui insiste. Pour autant, on retrouve ce déchirement intérieur et ces préoccupations pour l'architecture, l'habitat, la place de l'humain. » Extrait du portrait par Patrice Joly in « Zéro deux » à Marseille n°3 - 2006

<http://linajabbour.net>

JAN KOPP

Professeuse ► sculpture / espace / installation
Coordinateur pédagogique – année initiale.

Après ces études (diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, 1996), Jan Kopp devient l'assistant des artistes Jochen Gerz et Esther Shalev Gerz. En 1997 il co-fonde la galerie associative Glassbox à Paris, un des premiers lieux d'exposition auto-gérés par de jeunes artistes. Jan Kopp a suivi divers programmes de résidence en France et à l'étranger, dont celui de PS1/ Moma à New York (1999/2000). Son travail recourt à différents médias - dessin, son, vidéo, sculpture, performance - sans en privilégier aucun, et résiste à toute tentation de spécialisation comme toute tentative de classification. Il se déploie aussi bien à travers de vastes installations conçues au regard des espaces qu'elles occupent, que sous des formes plus discrètes telle que du crayon sur papier. Les moyens mis en œuvre sont simples et se présentent rarement comme la propriété exclusive d'un savoir-faire spécifique. Ainsi, les matériaux utilisés sont régulièrement de récupération ; et les constructions, équilibres, compositions toujours précaires auxquels ils donnent lieu, peuvent être réalisés avec l'aide de ceux prêts à participer. L'assemblage est une technique de prédilection, fait avec des vis, de la colle, du plâtre ou bien même des logiciels, il remet objets et images récupérées sur le chemin d'un sens – fût-ce t'il tout de suspension. La ville est un thème récurrent, autant comme lieu possible d'intervention que d'observation pour en déceler et figurer les plus infimes signes poétiques. Jan Kopp est co-fondateur de Suspended spaces (www.suspendedspaces.net), un collectif d'artistes et de chercheurs qui s'intéressent à des lieux et géographies en « suspend », des endroits instables, ou contraints, pour des raisons politiques, économiques ou historiques. Il a enseigné (volume/espace) à l'École Supérieure d'Art de Rueil Malmaison (2001-2005) et à l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs à Paris (2012-2013).

www.jankopp.net

ARMAND JALUT

Professeuse ► peinture / couleur / espace

Né en 1976, vit et travaille à Paris.

Représenté par la galerie Michel Rein, son travail a été exposé au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et au Palais de Tokyo dans le cadre de l'exposition Dynasty, panorama de la jeune création française. Il a bénéficié de plusieurs expositions personnelles, notamment au Musée des Sables d'Olonne, à la galerie Edouard Manet à Gennevilliers et au Creux de l'Enfer à Thiers. Il a participé au programme de résidence Paris//Los Angeles F.L.A.R.E. (France Los Angeles Residency Exchange). Dans le cadre de la programmation hors les murs des Abattoirs FRAC Midi-Pyrénées, l'exposition "The Secretary Blouse" présenta des travaux faisant suite à cette résidence. Régulièrement présentées dans des expositions collectives, ses oeuvres font notamment partie des collections du Musée d'art moderne de la ville de Paris, du Fond national d'art contemporain et du Frac Aquitaine.

La peinture d'Armand Jalut s'inscrit dans un processus large de recherches iconographiques cultivant l'ambiguïté et les paradoxes. Il se définit comme un collectionneur d'images, photographie des objets, des motifs, il accumule des accessoires de mode, des affiches, des revues, des visuels glanés sur Internet ainsi que d'authentiques objets appartenant à sa mythologie personnelle. Ces éléments sont soumis à des jeux combinatoires, des déplacements, des recyclages, se transforment en artefacts aux reminiscences fantastiques et fétichistes. Son travail rend compte de cette manière d'observer l'anodin, l'obsolète, afin de se transfigurer par le filtre de la peinture, manipulant le sujet comme un miroir déformant.

www.armandjalut.com

SOPHIE LAPALU

Professeuse ► art contemporain, actualités de l'art
Coordinatrice pédagogique – 5^e année.

Critique d'art et commissaire d'exposition, Sophie Lapalu est diplômée de l'École du Louvre (Paris) et de l'École du Magasin (Grenoble). Elle soutient sa thèse en novembre 2016 à l'Université Paris 8 où elle a enseigné durant trois ans après avoir été coordinatrice de 2010 à 2013 de l'espace d'exposition de l'École Nationale Supérieure d'Arts Paris-Cergy, YGREC. Ses recherches sur l'action furtive l'ont mené à expérimenter divers formats d'exposition. Elle a invité le chauffeur de taxi Fluxus Jeff Perkins à partager ses 400 heures d'enregistrements de conversation avec ses clients lors d'un workshop et d'une exposition (« A Secret Poet », La Vitrine, 2011), une série d'œuvres invisibles a été documentée par la chanteuse Ava Carrère (« D'échec en échec sans perdre son enthousiasme », YGREC, 2012), elle a investi une maison abandonnée (« Pretty Vacant », Villa Renata, Bâle, 2013) et propose des programmations entendues comme de possibles expositions (« Revue pour Nuit Blanche », Théâtre du Grand Parquet, Paris, 2013, « Que s'est-il passé ? » MacVal, 2014, « La célérité du Bernard l'ermite », Oü, Marseille, 2015, « Le Festival de l'inattention », Glassbox, 2016). Elle est membre du comité de rédaction de la revue Marges, correspondante pour *DUUU radio, et a publié plusieurs ouvrages (« CUL DE SAC », Astérides ateliers d'artistes, 2014, « Rien n'est vrai, tout est permis. Entretien avec Florence Jung », Éd. Piano Nobile, Genève, 2014, « De l'action à la conversation, Jean-Christophe Norman », FRAC Franche Compté, Les Presses du Réel, Dijon, 2014).

<http://sophielapalu.blogspot.fr>

SERGE LHERMITTE

Professeur ► photographie
Coordinateur pédagogique - année initiale

Né en 1970, Serge Lhermitte vit et travaille à Strasbourg.

Pratiquant une forme quasi sociologique de l'art, Serge Lhermitte explore et analyse l'impact essentiel de phénomènes sociaux tels que le travail salarié, les retraites, la réduction du temps de travail, mais aussi l'architecture, l'urbanisme et les mutations urbaines, sur la construction de nos identités, dans l'élaboration de nos subjectivités, dans l'information de nos êtres au monde. Il propose des images réflexives où espaces privés et publics se replient l'un sur l'autre.

Serge Lhermitte invente pour chaque série un protocole particulier, un cadrage et un mode spécifique de monstration. Une esthétique hybride qui articule deux dimensions apparemment antinomiques : symbolique et réaliste.

Il a enseigné, en tant que PAST de 2012 à 2017, la photographie au sein du parcours photographie et art contemporain de l'Université Paris 8.

Serge Lhermitte expose régulièrement depuis les années 2000.

www.sergelhermitte.fr/

CÉDRIC LOIRE

Professeur ► histoire et théorie des arts

Né en 1974, vit et travaille à Montreuil.

Le parcours de Cédric Loire associe la connaissance du monde ouvrier et du travail à la chaîne, une formation universitaire et des activités professionnelles au sein du milieu culturel, tant institutionnel qu'associatif, et dans l'enseignement (universités, école préparatoire, écoles d'art).

Après avoir été assistant du conservateur au Musée des Beaux-Arts de Tourcoing, il a travaillé au sein de plusieurs institutions culturelles (Frac Nord-Pas-de-Calais, Le Fresnoy, Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, Musée Rodin). Il a enseigné à l'École Régionale Supérieure d'Expression Plastique (Tourcoing), à l'Université François-Rabelais (Tours) et à l'Université Paris-Est (Marne-la-Vallée), et est régulièrement intervenu dans différentes écoles d'art en France et à l'étranger, à l'occasion de jurys de diplôme, de conférences, de colloques et de workshops.

Docteur en Histoire de l'art (Université François-Rabelais, Tours), membre permanent du laboratoire de recherche InTRu (Interactions, Transferts, Ruptures artistiques et culturels). Sa thèse, soutenue en 2012, porte sur les mutations des modes de conception et de production de la sculpture, à l'ère de l'objet produit en masse, entre le milieu des années 1950 et le début des années 1970 aux États-Unis. Elle questionne notamment les conditions d'apparition d'une nouvelle « figure » de l'artiste, celle de l'artiste « post-studio » développant des collaborations avec des professionnels étrangers au « monde de l'art » : ingénieurs, artisans, industriels...

Très tôt stimulé par le « pas de côté » que représente, pour un universitaire, le fait d'enseigner en école supérieure d'art, c'est assez naturellement qu'il s'intéresse aux enjeux suscités par l'introduction de la recherche en art, et qu'il prend activement part, en tant que coordinateur de la recherche, à l'élaboration des dispositifs et des champs de recherche à l'ÉSACM.

Critique d'art, commissaire d'expositions, il est l'auteur de nombreux articles et essais monographiques et théoriques sur la création contemporaine (Ddo, Artpress, Art 21, Archistorm, L'art même, Critique d'Art, The Journal of Visual Art Practice...).

<http://heterotopiques.blogspot.com>

MICHÈLE MARTEL

Professeur ► histoire de l'art

Docteure en Histoire de l'art (Université de Paris I - Sorbonne). Sa thèse s'intitule « Hans Arp : Poétique de la forme abstraite » et pose la question de la généalogie d'une forme (tant dans ses aspects pratiques que théoriques) tout en tentant de proposer une réévaluation des avant-gardes en les enracinant dans la multiplicité de leurs sources ainsi que dans la continuité du siècle qui précède leur apparition. Elle a travaillé dans de nombreuses institutions culturelles publiques et privées (Galerie Le Carré - Lille, Galerie l'AGArt - Amilly, MUBA Tourcoing, Le Fresnoy, MAMVP). Elle enseigne depuis 1999 (Université Lille III, Université Paris-Est Marne-la-Vallée) et a coordonné l'option art à l'ESAM Caen/Cherbourg où elle enseignait l'histoire et la théorie des arts. Elle est depuis 2012 membre du jury du test d'entrée à l'École du Louvre. Ses textes les plus récents ont paru dans « L'Art comme expérience » (Liéart, 2010 sous la direction de Camille Saint-Jacques et Eric Suchère), « Arp en ses ateliers d'art et d'écriture » (Musée de Strasbourg, 2011 sous la direction d'Aimée Bleikasten), « Itinérances. L'art en déplacement » (De l'incidence éditeur, 2013, sous la direction de Laurent Buffet) et « MCDMagazine » (2015).

CÉCILE MONTEIRO-BRAZ

Professeur ► impression / édition

Née en 1973, vit et travaille à Paris.

Après des études d'Histoire de l'art à l'École du Louvre, Cécile Monteiro-Braz se spécialise dans les métiers du livre et de la création imprimée au sein de l'École Supérieure Estienne des Arts et Industries Graphiques à Paris. Diplômée, elle rejoint en 1995 l'atelier Bordas à Paris où elle exerce le métier de lithographe et collabore aux créations originales imprimées de nombreux peintres et sculpteurs. Parallèlement, elle est nommée responsable de la Galerie de l'atelier et assure de 1996 à 2005 la relation aux collectionneurs dans le cadre de la Fiac, Art Basel, Paris Photo et Artistbook International. Dans les années 2000, elle ouvre sa pratique aux nouvelles technologies en y intégrant les nouveaux procédés d'impression pigmentaire. Elle se consacre depuis en particulier au tirage d'exposition « fine art » et au traitement de l'image pré-press pour des éditeurs. Elle est également l'auteur du catalogue raisonné de l'œuvre gravé de James Brown Impressions, 1986-1999 (Bouquinerie de l'Institut éditeur).

Depuis 2006, Cécile Monteiro-Braz enseigne à l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole, spécialité impression / édition.

Conjointement, se perdant dans les songes sans jamais s'égarer, elle façonne des œuvres qui explorent le comment vivre dans une dimension autant personnelle que sociale. Ses sculptures, pièces d'ornement, éditions et autres dessins écrivent un journal qui donne à voir la patiente élaboration d'un corpus de gestes. Aussi, n'a-t-elle aucun médium de prédilection. Depuis les grands filets noués jusqu'aux plus récentes pièces de perlage, Cécile M.-B. entretient avec le monde matériel et spirituel une douceur mélancolique en fuite de la friture du monde. S'attacher à la vivance des choses, coûte que coûte. C'est bien de cela dont il s'agit depuis longtemps déjà. Aussi, c'est à l'ombre porteuse du geste accompli que Cécile M.-B. sonde notre rapport à la mort en nous offrant des œuvres qui fonctionnent comme un rappel du caractère vain de l'existence.

<http://cmbraz.online.fr>

MARIE ORTS

Professeur ► danse / chorégraphie / pratiques performatives

Diplômée du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers en 2011, Marie Orts est artiste chorégraphique. Elle a été/est interprète pour les chorégraphes : Dominique Brun, Olivia Grandville, Emmanuelle Huynh, Sylvain Prunenec, Béatrice Massin, Faustin Linyekula, Toméo Vergès, Arthur Eskenazi et Jennyfer Lauro-Mariani et pour le compositeur interprète rA. Elle assiste David Wampach et Dominique Brun pour différentes créations et compose la chorégraphie de la pièce de théâtre « Soulèvement(s) » avec et par Marcel Bozonnet, Valérie Dréville et Richard Dubelski. Ses pièces et ateliers de création ont été accueilli dans différents lieux dont les festivals : « Moving Cells » à Leipzig, « A domicile » à Guissény et June Events, au Musée de la Chasse de Paris. En 2016-2017, elle est chorégraphe stagiaire de la formation Prototype à l'Abbaye de Royaumont et crée la maquette « Bigle ».

En parallèle de ses activités chorégraphiques, elle se forme en ethnologie, en esthétique et est aujourd'hui notatrice Laban. La transmission étant au cœur de ses préoccupations, elle coordonne les actions culturelles de la compagnie des « Porteurs d'ombre » (Dominique Brun). Avec Lina Schlageter, Sophie Jacotot et Roméo Agid, elle développe des projets de création et de transmission à partir des outils de notation et d'analyse du mouvement de Rudolf Laban. Depuis quatre ans, Sophie, Roméo et Marie collaborent avec l'artiste Olivier Agid au sein de l'Institut des actes à Riom et y installent leur association, le NN&BB.

GYAN PANCHAL

Professeur ► sculpture / espace / installation

Né en 1973, vit et travaille à Eymoutiers (Limousin).

Depuis sa sortie de la Jan Van Eyck Academie (Maastricht, Pays-Bas), son travail a fait l'objet de nombreuses expositions personnelles : à la galerie Marcelle Alix à Paris, chez Jhaveri Contemporary à Bombay, à la Maison des Arts Georges Pompidou à Cajarc, à la galerie Edouard Manet à Gennevilliers, au Palais de Tokyo. On a également pu voir ses œuvres dans les collections du Centre Pompidou à Paris, à la Biennale d'Art Contemporain de Rennes, au Carré d'art de Nîmes, au Crédac à Ivry-sur-Seine, à la Villa Arson à Nice, à la Fondation Ricard à Paris. Il est également commissaire d'expositions (« Apartés » au Musée d'art moderne de la ville de Paris, « Être Chose » au Centre international d'art et du paysage de Vassivière).

ANTHONY POIRAUDEAU

Professeur ► littérature / écriture

Né en 1978, Anthony Poiraudau est écrivain. Il vit et travaille à Nantes, et est membre du comité de rédaction des revues « 303 » et « La moitié du fourbi ».

Au cours d'études d'histoire de l'art aux universités de Nantes, de Rennes 2 et à l'EHESS, il entreprend des recherches sur la perception de l'espace, le paysage dans l'art contemporain et les relations entre les notions de lieu et de paysage.

En 2005, il est commissaire de l'exposition « No Walk No Work / Pas de marche Pas d'œuvre », sur l'art contemporain et la marche à pied à la Galerie Villa des Tourelles à Nanterre.

Comme écrivain, il travaille d'abord sur l'appréhension esthétique et narrative de l'espace et du paysage, ainsi que sur l'enchevêtrement de la géographie et de l'espace mental dans l'expérience humaine du monde, en élaborant des formes textuelles mêlant le récit et l'essai.

En 2013 paraît son premier livre, « Projet el Pocero : dans une ville fantôme de la crise espagnole », aux éditions Inculte, récit de la visite d'une ville déserte issue de la bulle spéculative immobilière espagnole des années 2000 et réflexion sur le statut de la réalité.

En 2017 paraît son deuxième livre, « Churchill, Manitoba », associant histoire d'une petite ville du grand nord canadien, récit de voyage, et interrogation à propos de la rêverie sur les cartes de géographie et le désir d'un lieu lointain.

Au cours de l'année 2018-19, il était écrivain en résidence à l'ÉSACM et travaillait sur l'enquête comme motif, forme et méthode littéraires.

ALEX POU

Professeur ► cinéma / vidéo
Coordinateur pédagogique - 4^e année

Né en 1974, vit à Paris et travaille partout. École Estienne, Master à la Sorbonne I, DNSEP aux Beaux-Arts de Paris. Il a par ailleurs été le co-fondateur des éditions MIX. de 1999 à 2008 (avec Fabien Vallos et Claire Malrieux).

Il réalise des films projetés en cinéma, dans des festivals, centres d'art ou galeries. Les derniers films, « Le milieu du Fleuve » (2015), « Histoire de l'ombre (histoire de France) » (2014), « Le nouveau nouveau monde » (2011), « Grand Capricorne » (2010), « La préhistoire » (2008) et « L'invisible » (2006) ont été montrés en cinéma au Centre Georges Pompidou, à la Sanshang Art Gallery (Hangzhou, Chine) au Consortium de Dijon, à la fondation Ricard pour l'art contemporain, au Palais de Tokyo, à la galerie Filles du Calvaire, au centre d'art Khiasma à Pantin, au festival Côté Court à Saint-Denis, au Fid de Marseille, et au RedBrick House à Yokohama.

En 2018, il a répondu à une commande publique du CNAP et du GREC pour la collection « L'animal ». Parallèlement, il travaille sur des projets comme « Le cinéma du diable » ou « La première phase », séances se jouant à la fois sur et devant l'écran où le direct et la projection de films fonctionnent comme des moments interrogeant à la fois le présent, l'enregistrement et l'espace de réception qu'est la salle de cinéma. Il réalise par ailleurs des dessins, pensés comme des formes de scénarios de films impossibles à réaliser. Des dessins pensés comme des films utilisant le collage comme montage, l'image comme projection, l'écriture comme scénario ou dialogue, la superposition comme rush, la dimension comme durée.

Il écrit aussi des textes autour du cinéma : « La méthode Frankenstein » dans « L'expérience du récit » édité par l'EESAB (École Européenne d'art de Bretagne), « Le milieu du fleuve » dans la revue Chimères.

www.alex pou.com

CLARA PULEIO

Assistante d'enseignement artistique ► Édition / impression

Diplômée de l'ÉSACM en 2016, Clara Puleio a pour outils le dessin, l'image, la sculpture autant que les mots. Dans une volonté de ne pas représenter les choses, elle s'attache à donner à voir ce qui en émane, à déployer des formes de récits à partir de détails, de manques ou de traces.

Depuis 2016, elle travaille en duo et en dialogue avec Marina Guyot autour des questions des disparitions, mémoires et différentes temporalités possibles en architecture. Un travail éditorial (« fouilles préventives », revue en 7 numéros) est prévu pour fin 2020 - début 2021. En 2018, elle intègre l'artist-run space Home alonE (expositions dans leurs espaces domestiques), créé par Romane Domas et Bruno Silva en 2014, où elle invite les artistes à intervenir dans une forme éditoriale.

Elle a également participé à la conception de différents ouvrages de l'ÉSACM : « Un livre infini (le travail) » (2017), « Les enfants auteurs de leurs ville » #1#2#3 (2015-2018).

MARION ROBIN

Professeur ► peinture / couleur / espace

Née en 1981, vit et travaille à Clermont-Ferrand.

« (...) Là où les peintres dans le genre Marion Robin et ceux dans mon genre tombent d'accord, c'est à propos des images : elles ne sont pas forcément des problèmes, mais elles sont au moins des réserves de questions. Une image n'est jamais une représentation exclusive du réel, elle n'est pas une donnée brute, même si elle tend à occuper une position dominante. Elle est le résultat d'une construction. (...)

Il s'agit d'une attitude face aux images. Avant d'en disposer, de les manipuler, on danse avec elles. Une image on lui tourne le dos ou on rêve d'entreprendre un voyage à l'intérieur. Dans son épaisseur, son vide, sa profondeur de champ. Ce voyage dans l'image reste un rêve, puisqu'elle est plate, et c'est tant mieux.

On peut toujours rêver.

(...) »

Pierre Mabille, extrait du texte « Mon Oeil », 2010

www.marionrobin.fr

J. EMIL SENNEWALD

Professeur ► philosophie
Coordinateur pédagogique – 3^e année.

Né en 1969.

Critique d'art et enseignant-chercheur, J. Emil Sennewald travaille sur les notions d'exposition, de déplacement et de transition, particulièrement en regard des pratiques artistiques. Il s'intéresse plus spécifiquement aux relations entre texte, image et code, à la critique de l'image, au dessin, à la notion de l'espace visuel et aux théories de la critique.

Docteur en philosophie (Université d'Hambourg, 2002), il intervient dans l'enseignement supérieur depuis 15 ans, ayant enseigné dans plusieurs universités et écoles supérieures d'art en Allemagne, en France et en Suisse, notamment à la F+F Schule für Kunst und Design, Zurich, aujourd'hui partenaire conventionné de l'ÉSACM.

En tant que chercheur travaillant sur les formes et la pensée de l'exposition, il a co-dirigé, de 2015 à 2019, le groupe de recherche EnsadLab « Displays » à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Paris. Expert au sein d'écoles supérieures d'art en Suisse et en France, au niveau ministériel pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et au sein de salons d'art, il s'engage depuis dix ans en France dans l'évaluation des projets artistiques, scientifiques et éducatifs.

Très actif en tant qu'auteur et directeur de publications, il a co-dirigé le projet franco-allemand « transversale » qui a mis en œuvre une dizaine d'interventions artistiques, débats publics, colloques. En tant que commissaire, il a organisé pendant 13 ans plus que 50 expositions et interventions dans son project room parisien « café au lit ». Lauréat du prix de l'association internationale des critiques d'art (AICA), il est auteur de nombreux textes critiques. En tant que correspondant, il publie régulièrement depuis 20 ans dans des revues d'art en France, en Suisse, en Autriche et en Allemagne.

www.weiswald.com

GEOFFREY VEYRINES

Assistant d'enseignement artistique ► son

Né en 1988, vit et travaille à Clermont-Ferrand.

Diplômé (DNSEP) de l'ÉSACM en 2012.
Technicien Ableton Live, Cubase 8.

Plasticien, auteur, compositeur et interprète, il pratique le son, la performance et les arts graphiques. Il se spécialise dans l'utilisation des nouvelles technologies et s'intéresse aux effets physiques et psychiques du son sur le vivant.

Il présente au Musée d'art Moderne de Saint- Etienne en 2012 « La mélodie des mécaniques pour Orgue », une réinterprétation bruitiste de la Tocatta & fugue BWV 565 de J.S. Bach. Soutenu par la DRAC et Clermont Auvergne Métropole, il participe au projet « Musique actuelles, contemporaines et expérimentales » et fonde le duo Organ(e), qui développe le mixage numérique pour orgue. La première représentation publique a eu lieu à Aberdeen en Ecosse dans le cadre du Sound Festival suivi d'un concert spatialisé à 360° à la Cathédrale de Clermont-Ferrand en 2015 avec le festival Musiques Démesurées.

Il compose la musique de l'album « Gulf Stream Parade » du duo « Larège & Meyrine ». C'est une rencontre qui hybride musique, cinéma et arts plastiques.

Il participe à la fondation de l'association Burlesko-Pi engagée dans le soutien à la jeune création, l'orientation professionnelle vers les métiers créatifs et/ou hors du commun. Le collectif de l'association organise des workshops et des soirées événements pour permettre aux jeunes créatifs de s'exprimer et de se rencontrer.

INTERVENANTS ET INVITÉS

Artistes, écrivains, philosophes, scientifiques, critiques, galeristes, éditeurs, responsables culturels, avocats, metteurs en scène, etc. sont régulièrement invités à présenter des conférences et/ou intervenir au sein des cours, des ateliers ou des séminaires de recherche.

Les workshops et les conférences font partie intégrante des enseignements et font l'objet de l'attribution de crédits ECTS obligatoires ou optionnels selon les cas. Les workshops peuvent être organisés pour des années spécifiques ou être transversaux.

À titre d'information, liste des intervenants au cours de l'année 2019/2020 :

Workshops

Schadrac AÏSSO, Artiste
Soufiane ADEL, Acteur, réalisateur et producteur
Clémence AGNEZ, Commissaire d'exposition,
Directrice de Glassbox
Madeleine AKTYPI, Artiste, poète et enseignante
Yaïr BARELLI, Danseur et chorégraphe
Choé BEDET, Artiste
Thierry CARRUSCA, Responsable de l'encadrement et de la menuiserie, Musée d'art Roger Quillot
Clémence COGNET, Musicienne et professeure de musiques traditionnelles
Jonas DELABORDE, Artiste
Alix DESAUBLIAUX, Artiste
Patrice DHUMES, Photographe
Matthieu DUSSOL, Artiste
Pierre-Olivier DOSQUET, Artiste
Ali ESSAFI, réalisateur
Thomas FERRAND, Artiste
Jean-Teddy FILIPPE, Réalisateur et scénariste
Barbara GABRIAC, Sérigraphie
Éléonore GOLD-DALG, Designer
Hendrik HEGRAY, Artiste
Sylvain HUGUET, Artiste
Pierre IMBERTECHE, Décorateur de cinéma
Igor KELTCHEWSKY, Artiste
Félix LACHAIZE, Artiste
Nicolas LAMIELLE, Charpentier
Grégoire LAUVIN, Artiste
Antoine LEJOLIVET, Artiste
Pierre MALPHETTES, Artiste
Emmanuel PRESSELIN, Musicien
Santiago REYES, Artiste
Ugolin ROUBY, Assistant charpentier
Marc et Arlette SIMON, Céramistes
Paul SOUVIRON, Artiste
Benjamin THOREL, Artiste
Benjamin VALENZA, Artiste

Jean-Baptiste VEYRET-LOGERIAS, Danseur et chorégraphe
Seumboy VRAINOM :€€, Artiste

Réalités de l'art

Sam BASU, Artiste et directeur de Treignac Project
Marion CHAMBINAUD, Artiste
Hélène CROISSONNIER, Inspectrice aux arts plastiques, Rectorat de l'Académie Clermont-Ferrand
Grégory JÉRÔME, Sociologue, responsable de la formation continue à la Haute école des arts du Rhin et membre du collectif Économie solidaire de l'art
Carine KLONOSWIKI, Artiste
Andreï PANIBRATCHENKO, Régisseur et producteur d'œuvres d'art
Bruno SILVA, Artiste, chargé de l'accueil des artistes et des relations internationales à Artistes en résidence

Conférences / interventions

ARTFX, école privée d'animation 3D, effets spéciaux et de jeu vidéo à Montpellier
Pascal BEAUSSE, Responsable du Fonds photographique au CNAP
Calmin BOREL, Sauve qui peut le court métrage
Esther COILLET-MATILLON, Artiste, Co-fondatrice et chargée de développement du réseau des Récupérathèques
Alexis CORDESSE, Artiste, Photographe
Sylvia COURTY, coordinateur de Boom' structur
Cyril CRÉPET, coordinatrice de Boom' structur
Fanny DE CHAILLÉ, Plasticienne, chorégraphe, performeuse, metteuse en scène
Pierre DE RUISSEAU, Artiste conférencier
Pietro DELLA GIUSTINA, directeur de la galerie associative In Extensio
Sébastien DUCLOCHER, Sauve qui peut le court métrage

Claudia KAPPENBERG, Artiste et enseignante à l'Université de Brighton et à The Place à Londres
Gérald KURDIAN, musicien performeur
Hélène LATTE, Artiste
François-Nicolas LARDY, directeur du centre photographique Hôtel Fontfreyde à Clermont-Ferrand
Jean-Baptiste MOGNETTI, Écrivain, enseignant à l'école d'art de Brest
Tania MOURAUD, Artiste
Sandrine REDERSDORFF, Enseignante-chercheuse en Psychologie Sociale et Cognitive à l'Université Clermont Auvergne
Bruno SILVA, coordinateur de l'association Artistes-en-résidence
Jean-Charles VERGNE, Directeur du FRAC Auvergne
Isis VON PLATO, Philosophe

Sélection expositions des jeunes diplômé-e-s

Sophie AUGER, Directrice du Creux de l'Enfer
Auréli FAURE, Commissaire d'exposition et auteure

Autres

Bl'Offique théâtre à Lyon
Boom'structur à Clermont-Ferrand
Tom CASTINEL, Artiste, Régisseur de l'association Non-breaking space
Julie CRENN, critique d'art et commissaire d'exposition associée au centre d'art Transpalette à Bourges
François DECK, Artiste
Nelly GIRARDEAU, Cinéaste et plasticienne
Kaoutar HARCHI, Écrivaine en résidence et sociologue de la littérature française
Rémy HÉRITIER, danseur et chorégraphe
Hélène LATTE, Artiste
Marie L'HOURS, Artiste, médiatrice culturelle de l'association Non-breaking space, co-fondatrice du festival SETU
Carole MANARANCHE, Artiste

Recherche

Alia BENABDALLAH, Doctorante en Géographie humaine à l'Université Bordeaux Montaigne
Benoît BRIENT, Designer graphique, membre du collectif Exposer/Publier
Léo COQUET, Artiste et doctorant en arts plastique, membre du collectif Exposer/Publier
Éric FASSIN, Professeur de Sociologie à l'Université Paris VIII
Didier HOUÉNOUDÉ, Historien de l'art
Caroline IBOS, Maître de conférence en Science politique à l'université Rennes 2
Moussa Petit Sergent, Acteur, humoriste et comédien
Caroline SEBILLEAU, Artiste, docteur en Arts à Paris 1, membre du collectif Exposer/Publier
Okan URUN, Artiste

Jurys

Sessions de préparation aux diplômes
Rada BOUKOVA, Artiste
Damien CADIO, Artiste et enseignant
Alexandrine DHAINAUT, Critique d'art, commissaire d'exposition et enseignante
Violaine LOCHU, Artiste performeuse
Julie PORTIER, Critique d'art, journaliste, commissaire d'exposition et enseignante

Jury de DNSEP

Béatrice BALCOU, Artiste
Benjamin HOCHART, Artiste et enseignant
Lucia SAGRADINI-NEUMANN, Docteure en sociologie politique et enseignante
Mathilde VILLENEUVE, Directrice du Kunstencentrum BUDA à Kortrijk (Belgique)
Auréli FAURE, commissaire d'exposition

Jury de DNSEP (VAE)

Nathalie CANDITO, Adjointe à la direction stratégie et communication au Musée des confluences
Olive MARTIN, Artiste
Carole ONAMBÉLÉ KVASNESKI, Galeriste et commissaire d'exposition
Philippe RICHARD, Artiste

ÉQUIPEMENTS

L'ÉSACM met à la disposition des étudiants de nombreux espaces de travail et d'expérimentation (voir plans page 52), qu'il s'agisse d'ateliers collectifs rassemblant les étudiants par année d'étude, de la bibliothèque qui dispose d'un important fonds documentaire en art contemporain ou d'ateliers techniques communs à toutes les années et dédiés à des pratiques ou à des techniques spécifiques.

BIBLIOTHÈQUE

Responsable : Brigitte BELIN
Assistants : Joëlle DA COSTA, Sandrine MONANGE

La bibliothèque propose un fonds documentaire en art contemporain, une aide et une formation à la recherche documentaire, ainsi que des informations multiples sur l'art contemporain et son contexte : expositions et manifestations culturelles françaises et internationales, informations sur les différentes écoles d'art et sur « l'après école », informations professionnelles (propositions de stages et d'emplois, concours et bourses, festivals, etc.).

■ FONDS DOCUMENTAIRE EN LIBRE ACCÈS, SPÉCIALISÉ « ART CONTEMPORAIN »

Consultation sur place ou service de prêt :

- Périodiques
- Catalogues d'exposition français et étrangers
- Ouvrages divers (art, théorie, techniques, ...)
- Dictionnaires et encyclopédies
- Documents multimédias (DVD, CD audio, ...).

Consultation des catalogues :

- De la bibliothèque de l'ÉSACM : www.bibliotheques-clermontmetropole.eu
- De la Bibliothèque Université Clermont Auvergne : <http://bu.uca.fr>

Réseaux spécialisés :

La bibliothèque fait partie du réseau BEAR (bibliothèques d'écoles d'art en réseau). BEAR gère la base de données BSAD (Base Spécialisée Art&Design), qui permet en particulier de trouver des références d'articles de périodiques en art et design, des références de mémoires / essais de DNSEP, et des publications des écoles supérieures d'art : www.bsad.eu

■ HEURES D'OUVERTURE

- Lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 et 14h - 18h30
- Arrêt des prêts entre 12h30 et 14h, et à 18h
- Fermeture en fonction des contraintes liées à la pédagogie (conférences, réunions pédagogiques, ...) et pendant certaines vacances scolaires.

■ PUBLIC CONCERNÉ

- Étudiants régulièrement inscrits à l'école
- Équipe pédagogique, intervenants, chercheurs de la Coopérative et personnel de l'école
- Élèves inscrits aux cours publics du soir (consultation sur place, pas de prêt)
- Public extérieur (consultation sur place, pas de prêt).

■ CONDITIONS DE PRÊT

- À la journée (dans le cadre d'un cours ou d'un exercice ponctuel).
 - 3 semaines renouvelables (5 documents maximum).
 - Durée limitée, voire pas de prêt pour certains documents, en fonction des contraintes liées à la pédagogie.
- Les DVD et CD audio peuvent faire l'objet de prêts d'une semaine.
- Les périodiques, dictionnaires, encyclopédies et histoires de l'art sont à consulter sur place (possibilité de photocopies et de scans à usage personnel).

Carte de prêt :

Le catalogue de la bibliothèque de l'ÉSACM est commun à celui des bibliothèques communautaires (Clermont Auvergne Métropole).

Une carte de prêt est établie pour chaque étudiant inscrit à l'ÉSACM.

Cette carte permet l'inscription gratuite dans les bibliothèques du réseau communautaire, ainsi qu'à la Bibliothèque Université Clermont Auvergne (BU) : chaque étudiant de l'ÉSACM aura donc une seule carte de prêt, qu'il soit inscrit uniquement à la bibliothèque de l'ÉSACM, ou qu'il soit également inscrit à une ou des bibliothèques communautaires et/ou à la BU.

■ ÉQUIPEMENTS

Des ordinateurs Mac sont disponibles pour la recherche documentaire sur Internet, la consultation de bases de données et de catalogues informatisés d'autres bibliothèques (BNF, SuDoc, INHA, Kandinsky...), ainsi que pour des travaux de traitement de texte (accès aux sessions de travail personnelles).

Un copieur n&b est à disposition pour des photocopies à usage personnel (système à cartes rechargeables : 5 € pour 100 photocopies), des impressions à partir des ordinateurs et pour scanner des documents.

Une perforatrice-relieuse permet la réalisation de vos dossiers.

Un espace est aménagé dans la bibliothèque pour le visionnage de DVD et l'écoute de CD audio, ainsi que pour la consultation des derniers numéros des périodiques.

■ RÈGLES DE BON USAGE

Tous les documents consultés dans la salle de lecture doivent être laissés sur une table identifiée par les bibliothécaires. Ils seront remis en rayon après désinfection et quarantaine s'ils ne sont pas demandés. Les documents en retour de prêt sont désinfectés et laissés sur un chariot situé à proximité de la banque de prêt.

Respecter la durée des prêts :

Suspension de l'autorisation de prêt en cas de dépassement des délais de prêt en vigueur.

Enregistrer tous vos prêts :

Tout document qui sort de la bibliothèque doit être notifié aux bibliothécaires et donc enregistré sur la carte de prêt du lecteur/emprunteur concerné (même pour un exercice ponctuel ou pour une consultation brève).

Prenez soin des ouvrages/documents :

La plupart des documents en consultation et/ou en prêt sont coûteux, et souvent très rares (il est donc très difficile, voire impossible, de les racheter s'ils disparaissent des rayons de la bibliothèque). N'abandonnez pas les documents empruntés dans un coin de votre atelier, ou de l'école : vous en êtes responsables. Tout document détérioré ou perdu devra être remboursé à sa valeur d'achat actualisée.

FABLAB

Responsable : Florence ARRIEU
Moniteurs d'atelier

Le FabLab est un LABORatoire de FABrication, dont l'orientation générale est dirigée vers le développement de pratiques et de projets artistiques. Situé dans les locaux de l'école, il est ouvert aux étudiants comme au public extérieur. L'accès se fait sur demande et en présence de Florence Arrieu ou d'un moniteur responsable.

Équipements disponibles : imprimante 3D, découpe/graveuse laser au CO2, fraiseuse, kinect, tablette graphique, plotter de découpe grand format, brodeuse numérique, cartes Arduino (Uno et Esplora), matériel électronique et robotique, perceuse colonne et fraiseuse manuelle, plieuse papier, matériel de ponçage...

Activités proposées aux étudiants :

- Des temps de découverte et démonstration des machines avec les étudiants.
- Des initiations rapides à l'utilisation des logiciels et des machines sont proposées toute l'année, selon les besoins, dans le cadre des focus.
- Un accompagnement pour la réalisation de projets
- Des workshops pendant la semaine des workshops techniques et/ou de la semaine folle.

Lorsqu'un étudiant souhaite réaliser un travail au sein du FabLab son projet doit au préalable être validé par un enseignant.

L'étudiant est tenu responsable de l'atelier et de ses équipements. Le matériel disponible demande la plus grande attention. Le nettoyage (table de travail, sol et machines) et le rangement des outils sont obligatoires après chaque utilisation.

* Un « FabLab » est un lieu où toute personne, quel que soit son degré de connaissance peut venir échanger, expérimenter, apprendre ou élaborer tous types d'objets dont il a besoin. Pour cela chaque membre peut venir utiliser les différentes machines du FabLab, apprendre des autres membres ou participer à différents projets collectifs.

Le concept est né aux États-Unis à la fin des années 1990. Neil Gershenfeld, professeur à l'Institut de Technologie du Massachusetts (MIT), propose un cours à ses étudiants qui consiste à construire à peu près n'importe quoi avec un nombre limité de machines standards. Le succès est tel que l'idée se développe en dehors des universités et s'étend dans le monde entier. Depuis plus d'une centaine de FabLabs ont émergé en Amérique, Europe, Afrique et Asie depuis lors. La technologie se démocratise et les procédés de fabrications aussi... Adrian Bowyer, ingénieur et mathématicien britannique, inventeur de la RepRap, la fameuse imprimante 3D, capable d'imprimer des objets en volume, aime citer : «...Selon Marx, les prolétaires sont réduits à vendre leur force de travail pour vivre parce qu'ils ne possèdent pas d'outils de production. En confisquant les moyens et les outils de production, la révolution permettrait de libérer le prolétariat...» Même si, comme s'en amuse Bowyer, «...cette idée s'est révélée mauvaise par la suite, le diagnostic de Marx était toutefois exact : la pauvreté consiste à ne pas avoir accès aux moyens de production...».

Dans le respect de la charte des FabLabs, l'utilisation du FabLab se fait de la manière la plus libre qui soit, selon les besoins des utilisateurs... sauf pour la fraiseuse qui ne peut être utilisée qu'en présence de la responsable du FabLab.

Activités proposées au public extérieur :

- Le FabLab est ouvert 3 demi-journées par semaine pour recevoir et travailler avec du public extérieur
- Collaborations et échanges avec des artistes du numérique venant utiliser le]Lab[dans le cadre de leurs travaux
- Des ateliers initiant enfants et adolescents aux outils et à l'esprit communautaire des FabLabs en lien avec les projets d'éducation artistique portés par l'ÉSACM.
- Des journées « OpenLab » permettent aux Clermontois de venir visiter le lieu, rencontrer les « makers » et voir les machines en démonstration.

ATELIERS TECHNIQUES

■ ATELIERS DE PHOTO

Responsables : Serge LHERMITTE,
Stéphane GANDOLFO
Moniteur d'atelier

Atelier Photo/numérique :

L'atelier de photo numérique se divise en deux sections : celle du prêt de matériel de prise de vues (le magasin) et celle du tirage sur traceur numérique (tirage numérique).

Le magasin prête optiques et boîtiers numériques en « full-frame » ou en aps-c pour repérage. Du matériel argentique uniquement en moyen et grand format. Chaque prêt doit être discuté au préalable avec un référent de l'atelier pour vérifier la bonne concordance entre le projet de prise de vue et les outils choisis.

La salle de tirage numérique n'est pas en accès libre. Tout tirage doit être validé par un référent de l'atelier, avec qui l'étudiant pourra discuter des formats, des supports, des moyens de monstration et de conservation. Les fichiers, travaillés comme il aura été convenu lors de cette discussion, seront ensuite remis aux référents pour un tirage.

Tirage sur traceurs Epson, sur différents types de papier allant de papiers photographiques aux différents fine-art en passant par des papiers affiche ou dos bleu.

Un atelier de contre-collage est en cours de construction.

Ateliers Photo/argentique :

Les deux chambres noires de développement et de tirage sont en accès libre du moment où l'étudiant a suivi, dans le cadre de focus, les initiations à la photographie argentique requises. Pour les étudiants du 2^e cycle provenant d'un autre établissement, un entretien avec l'enseignant de référence sera nécessaire avant l'accès et l'utilisation libre du matériel.

Ils auront alors accès à l'ensemble du matériel nécessaire au développement et tirage de films 135, 120 et plan film 4"x5". Aux agrandisseurs noir et blanc, dont 3 sont à condensateur et sonde (Durst Laborator 1200), ainsi qu'aux autres agrandisseurs à diffusion pour des tirages plus petits aux formats 135 et 120.

■ ATELIERS SCULPTURE / MENUISERIE

Responsables : enseignants de sculpture
Techniciens : Fabrice BAC (menuiserie),
Alexandre BOURNERY (sculpture)
Moniteur d'atelier

Les étudiants peuvent travailler dans l'atelier volume en dehors de la présence des enseignants de sculpture après validation de leur projet. L'utilisation de certains outils se fait sous réserve de l'autonomie technique de l'étudiant et en présence de l'agent en service dans l'atelier.

Pour l'utilisation du four, la cuisson doit être validée au préalable par un enseignant Sculpture qui donnera les prescriptions nécessaires. Une fiche de demande d'utilisation est à récupérer auprès de l'administration pour ce faire.

À noter que la menuiserie ferme à 16h.

■ ATELIER IMPRESSION/ÉDITION

Responsables : Cécile MONTEIRO-BRAZ, Clara PULEIO

D'une manière générale, l'atelier est le lieu privilégié pour matérialiser, à fleur de supports, des imprimés. Lesquels peuvent relever autant de l'estampe que de la publication au sens large. La pratique mixte est également au cœur des préoccupations de l'atelier.

Pour les étudiants de 1A et 2A :

Accès en particulier le mercredi et le jeudi, dans le cadre des Prismes, selon le calendrier pédagogique. Possibilité de travailler ponctuellement le mardi, dans le cadre des Fabriques, selon les nécessités pédagogiques.

Pour les étudiants de 3A, 4A et 5A :

Accès en particulier le mercredi et le jeudi, pour les projets personnels à expérimenter. Lesquels sont travaillés et validés en amont de leur expérimentation / réalisation. Possibilité de travailler ponctuellement le mardi, dans le cadre des Fabriques selon les nécessités pédagogiques.

Des autorisations spéciales, demandées à l'enseignante ou à l'assistante d'enseignement, sont également possibles pour les étudiants ayant acquis une autonomie de travail et une bonne connaissance du fonctionnement du matériel mis à disposition.

L'atelier permet par ailleurs d'assister ponctuellement et en petit groupe, certains lundi ou vendredi, à des focus d'observation et d'écoute. Ces focus peuvent être en résonance avec les Prismes et les Fabriques. Apprendre à regarder et regarder pour apprendre, en amont du faire, est un des enjeux des focus.

■ SALLE DE MONTAGE VIDÉO

Responsable : Fabrice GUÉRINON

Les étudiants de toutes les années ont accès à une salle de montage vidéo comprenant 5 postes équipés d'Adobe Premiere. En dehors des temps d'initiation où la salle est réservée aux étudiants de 1^{er} année, l'accès aux postes de montage se fait sur réservation préalable auprès de Fabrice Guérin

■ ATELIER SON

Responsable : Geoffrey VEYRINES

Accès limité aux étudiants ayant suivis l'initiation son et validé leurs acquis pour une utilisation non encadrée. Rencontres hebdomadaires sur rendez-vous.

Cet atelier permet aux étudiants de 3^e, 4^e et 5^e années de développer leurs projets personnels utilisant le son et nécessitant un approfondissement de certaines connaissances et techniques en terme de :

- Postsynchronisation son/vidéo

Accompagner les étudiants dans l'affinage des étapes d'enregistrement, de nettoyage, de montage et du mixage des fichiers sons utilisés pour une bande son de film ou de vidéo. Regards et réflexions sur les relations son/images, sur les notions d'ambiance, de climat ou d'atmosphère, sur la façon dont le son et la musique peuvent interpénétrer la narration...

- Mixage audio

Les aider à trouver les bonnes conditions d'écoute à la mesure de leurs moyens au sortir de l'école. Possibilité pour ceux qui le souhaitent, d'approfondir ses connaissances et compétences pour devenir autonome sur les logiciels d'édition et de mix.

- Techniques audio numériques et Home studio

Accompagner les étudiants qui développent des projets qui intègrent le son avec d'autre médiums (sculpture/volume, installation, peinture, performance...). Découverte et apprentissage du logiciel Ableton Live 9. Possibilité de travailler sur le format MIDI et les instruments virtuels pour intégrer des sons synthétisés à une composition sonore et les jouer grâce aux hardwares (sorte d'introduction à la conception et à l'assemblage d'un home studio).

SALLE MULTIMÉDIA

Responsable : Nicolas KOZERAWSKI

Équipée d'une vingtaine de postes disposant de nombreux logiciels, la salle multimédia fait l'objet de multiples usages :

- en accès réservé sur des plages dédiées pour les cours d'initiation ou de perfectionnement aux logiciels de PAO (Photoshop, InDesign, Illustrator...) et à la programmation
- en accès libre pour consulter Internet, travailler sur des projets, imprimer des documents...

Chaque utilisateur doit se conformer à la charte de bon usage des moyens de communication et accès Internet détaillé dans le règlement intérieur (page 80). Il contribue au bon fonctionnement de la salle

en respectant les consignes d'utilisation des outils mis à disposition et en signalant les problèmes rencontrés selon la procédure affichée dans la salle. Les étudiants accèdent à leur session de travail au moyen d'un code d'accès personnel remis en début d'année par l'administration. Ils doivent en fin d'année enregistrer tout le travail accumulé sur leur session personnelle, le serveur étant vidé chaque été.

Équipement : Macs, double écran, 2 imprimantes-copieurs, vidéoprojecteur (pour les cours uniquement).
Logiciels : Suite Adobe CS (Photoshop, Illustrator, InDesign...), logiciels libres, etc.

AUTRES ESPACES D'ACCROCHAGE ET DE TRAVAIL

■ GRAND ATELIER

Le hall d'entrée de l'ÉSACM, appelé « Le Grand Atelier », est un espace aux multiples usages. S'il accueille chaque année des événements récurrents comme l'exposition des diplômés, il est laissé volontairement libre une grande partie de l'année pour que les enseignants et étudiants se saisissent de cet espace. Accrochages, expositions, workshops, conférences, projections, espace de vie... ce lieu est ouvert aux projets.

■ SALLE DES COURS PUBLICS

Servant aux cours de pratiques amateurs les mercredi, jeudi et vendredi à partir de 17h mais également à certains cours spécifiques tels que le modèle vivant ou la danse, cette salle peut être réservée le reste du temps par les étudiants et les enseignants auprès du secrétariat pédagogique. Elle doit cependant être remise en état, le sol balayé et les tables réinstallées, après chaque utilisation.

■ SALLES DE PRÉSENTATION

Plusieurs salles dans l'école sont dédiées aux accrochages, à savoir : le box à côté du Grand Atelier et, au 3^e étage, la salle vitrée, et la salle de projection vidéo. Utilisées au moment des diplômes, ces salles peuvent être réservées le reste de l'année par les étudiants et les enseignants, pour un temps donné, auprès du secrétariat pédagogique. Pouvant servir à des usages divers, la personne qui réserve doit remettre en état si nécessaire la salle utilisée.

BUREAU DES RESSOURCES

Interlocuteur : Christophe SCARPA

Enseignants relais : notamment Roland COGNET, Jan KOPP, Serge LHERMITTE, Gyan PANCHAL...

Plateforme de partage de savoir-faire

Le Bureau des ressources fonctionne comme une plateforme de partage qui s'appuie sur la mise en place d'un réseau de ressources en savoir-faire techniques, constitué en s'appuyant sur tous les acteurs de l'école (enseignants, personnels, étudiants, anciens étudiants, chercheurs...). Ce réseau prend appui sur des lieux de productions, des entreprises (usines, petites entreprises, ateliers d'artisans), des lieux de formation (lycées techniques ayant des filières spécialisées dans tel ou tel matériau ou savoir-faire, écoles d'ingénieur, lycées agricoles, forestier, lieu de formation et de recherche scientifique...), des personnes (professionnels, membres d'association, étudiants dans le cursus ou sortis de l'école, retraités qui mettent en partage l'expérience acquise).

Faire appel au bureau des ressources

Comment mettre en place les possibilités de réalisations techniques et matérielles de certains projets lorsqu'on ne dispose pas des savoir-faire, des outils, des matériaux, des espaces de travail nécessaires ? Comment identifier les lieux et personnes-ressources ?

Le bureau des ressources permet certes d'identifier ensemble les lieux et personnes-ressources susceptibles d'aider l'étudiant à réaliser son projet mais il donne surtout à celui-ci une méthodologie et des outils pour approcher et créer les conditions d'un partage de savoir-faire dont les formes peuvent être diverses (partenariat, coopération, stage, mécénat de compétence, commande...) : aide à la prise de contact (par téléphone, courrier ou par mise en contact), mise en place d'une convention, apprentissage quant aux méthodes et étapes de travail qui s'impose lorsqu'on travaille notamment avec des entreprises (dossiers, dessins, plans, maquettes, devis pour préciser la demande et faciliter l'échange), etc.

Pour solliciter le bureau des ressources, l'étudiant doit au préalable définir les contours de son projet et avoir identifié les besoins pour lesquels l'école ne dispose pas déjà des compétences et/ou équipements nécessaires à sa réalisation. C'est avec ces éléments qu'il contacte dans un 1^{er} temps Christophe SCARPA pour faire le point sur son projet. C'est ensuite au cas par cas que les demandes seront traitées (besoins, retro planning, budget) et suite à la validation du projet par des enseignants de l'école.

L'aboutissement de la demande ne serait se faire sans une implication forte de l'étudiant dans les différentes étapes des démarches qui peuvent toutefois ne pas se concrétiser par des raisons multiples. De plus qui dit plateforme de partage dit réciprocité. Les personnes bénéficiaires du bureau des ressources devront donc s'investir dans une forme à inventer pour offrir un temps de retour aux personnes / structures extérieures qui se seront impliquées dans la réalisation des projets.

Favoriser la rencontre avec le monde de l'entreprise

Le Bureau des ressources sert aussi de cadre pour découvrir le monde de l'entreprise et de ses acteurs, les possibilités de création qu'offre l'accès à certains matériaux, outils et/ou savoir-faire.

Pour ce faire, des visites d'entreprises, de site/atelier de production ou de traitement de matériaux seront proposées à quelques reprises dans l'année. Elles seront annoncées sur l'Intranet et ouvertes aux étudiants intéressés, dans la limite des places disponibles.

OUTILS ET MATÉRIEL

■ MOYENS MIS À DISPOSITION PAR L'ÉCOLE

Pour garantir l'égalité devant le coût des études, l'école fournit aux étudiants les principaux outils et matériaux nécessaires pour permettre à tous de mener dans de bonnes conditions initiations, expérimentations et projets dans les principales disciplines artistiques.

Au sein de chaque atelier et espace de travail, de nombreux outils sont également à leur disposition pour travailler sous la supervision d'un enseignant / assistant / technicien / moniteur ou pour être empruntés (caméras, appareils et chambres photographiques, enregistreurs...). Grâce à la Fondation Michelin, les étudiants de 3^e et 5^e années reçoivent de plus une aide à la production pour les travaux réalisés pour le passage de leur diplôme, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à chacun.

L'école attribue par ailleurs un quota d'impression aux étudiants selon les années d'études à savoir :

- en 1^{re} année : 400 copies N/B
- en 2^e année : 500 copies N/B
- en 3^e année : 600 copies N/B
- en 4^e année : 800 copies N/B
- en 5^e année : 1000 copies N/B

À noter que les impressions couleurs sont comptabilisées comme 2 impressions N/B. Les étudiants peuvent racheter des crédits auprès du secrétaire générale au tarif de 5€ pour 100 copies N/B (cette somme peut être prise sur les budgets de diplôme pour les étudiants de 3^e et 5^e années). Ce quota peut exceptionnellement être augmenté à la demande de l'enseignant-coordonateur d'année lorsque la pratique spécifique d'un étudiant nécessite d'imprimer plus que le quota envisagé ou lorsque l'étudiant participe à un workshop nécessitant la réalisation de nombreuses impressions.

Pour les étudiants ayant un projet à l'extérieur de l'école pour lequel ils souhaitent faire des tirages, la demande d'augmentation de leur quota est à faire auprès du directeur sur présentation du projet.

■ TROUSSE À OUTILS DE L'ÉTUDIANT

Dès le début de leur scolarité, il est demandé aux étudiants d'arriver avec une trousse comportant le petit outillage dont ils auront besoin tout au long de leur cursus et qui n'est pas prêté dans les ateliers techniques, à savoir :

- 1 réglet métallique de 50 cm
- 1 équerre métallique de 30 cm
- 1 mètre ruban
- 1 bon cutter avec lames de rechange
- 1 marteau
- des pinces multiples
- 1 jeu de tournevis
- vis et clou de différentes tailles
- 1 rallonge de 5 mètres
- 1 adaptateur jack RCA audio
- 1 barrette multiprises (seront par contre uniquement tolérées les barrettes 3, 4 ou 5 prises, équipées d'un câble de branchement et d'un interrupteur d'alimentation).

■ RESPECT DU MATÉRIEL ET RÈGLES D'USAGE

Que ce soit pour des questions de sécurité ou par respect pour ce matériel commun à tous, les étudiants doivent se conformer aux règles d'accès, de sécurité et d'usage spécifiques à chaque espace de travail et matériel utilisé, tels qu'indiqués dans le chapitre 3 du règlement intérieur (voir page 79). Lorsque du matériel est emprunté pour travailler sur un projet préalablement validé par l'équipe pédagogique, l'étudiant doit remplir une fiche de prêt indiquant la nature du matériel, sa valeur, la durée du prêt ainsi que le numéro de sa police d'assurance. L'étudiant sera tenu responsable en cas de vol ou détérioration et devra prendre en charge les frais afférant à la réparation ou au remplacement. Il est à noter également que les étudiants qui ne rendent pas le matériel ou les ouvrages empruntés dans les délais indiqués peuvent se voir interdire toutes demandes de prêt ultérieures pendant une durée déterminée.

CALENDRIERS SEMESTRIELS

GÉNÉRALITÉS

L'année scolaire est divisée en deux semestres :

► **Premier semestre :**

du 1^{er} octobre 2020 au 29 janvier 2021

► **Second semestre :**

du 1^{er} février 2021 au 25 juin 2021

Le calendrier semestriel et l'emploi du temps qui figurent aux pages suivantes fixent le cadre général et le rythme de l'année.

INTRANET

L'ensemble des informations concernant le déroulement du cursus (conférences, interventions extérieures et tous les autres contenus pédagogiques) sont indiquées sur le calendrier de l'intranet actualisé de façon permanente.

Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://intranet.ÉSACM.fr>

Vos login, mot de passe et adresse mail sont disponibles auprès du secrétariat pédagogique.

IL EST IMPÉRATIF QUE CHAQUE ÉTUDIANT CONSULTE QUOTIDIENNEMENT LE SITE INTRANET DE L'ÉCOLE.

Toutes modifications, même mineures, de l'emploi du temps et du calendrier de travail, qu'elles soient à l'initiative des professeurs ou des étudiants doivent obligatoirement être soumises à l'accord du directeur et de la responsable générale des études. Le secrétariat pédagogique est chargé de centraliser les informations et d'établir l'agenda.

		SEPTEMBRE						
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre
Semaine 36	M	1						
	Me	2						
	J	3						
	V	4						
	S	5						
	D	6						
Semaine 37	L	7						
	M	8						Journées pédag.
	Me	9						
	J	10					Coopé	
	V	11						
	S	12						
Semaine 38	D	13						
	L	14						Workshop FITE
	M	15						
	Me	16						
	J	17						
	V	18						
S	19							
Semaine 39	D	20						
	L	21						
	M	22						
	Me	23						
	J	24						
	V	25						
Semaine 40	S	26						
	D	27						
	L	28						DNSEP 2020
Semaine 40	M	29						
	Me	30	Comédie (sur inscription)					

		OCTOBRE							
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre	
S40	J	1				Rentrée			
	V	2	Rentrée						
	S	3							
	D	4							
Semaine 41	L	5		Rentrée	Rentrée		Rentrée		
	M	6	Fabriques portes ouvertes					Vernissage Expo diplômés	
	Me	7						Élection délégués	
	J	8	Workshop danse	Workshop rentrée	Préparation restitution Fortitude	Préparation projet collectif DNA	Travail Essai (référénts)		
	V	9							
	Semaine 42	S	10						
D		11							
L		12	Début cours d'anglais 1A / 3A / 4A						
M		13	Début des Fabriques						
Me		14	Début des Prismes						
J		15							
Semaine 43	V	16							
	S	17							
	D	18						Fin expo diplômés	
	L	19							
	M	20							
	Me	21							
Semaine 44	J	22	Comédie					Workshop Essai	
	V	23							
	S	24							
	D	25							
	L	26					Essai RDV visio		
	M	27							
Semaine 44	Me	28	Élection - représentants CSPVE, CA et ANDÉA						
	J	29					Restit. Worksh.		
	V	30							
	S	31							

		NOVEMBRE							
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre	
Semaine 45	D	1							
	L	2							
	M	3							
	Me	4							
	J	5							
	V	6							
	S	7							
	D	8							
Semaine 46	L	9	Préparation projet d'établissement - étape 2						
	M	10	Préparation projet d'établissement - étape 2						
	Me	11	<i>Arletico 1919</i>						
	J	12	Workshops par année						
	V	13	Workshops par année						
	S	14							
Semaine 47	D	15							
	L	16							
	M	17							
	Me	18							
	J	19							
	V	20							
Semaine 48	S	21							
	D	22							
	L	23							
	M	24							
	M	25						Comédie	
	J	26						Comédie	
S48	V	27							
	S	28							
	D	29							
	L	30							

		DECEMBRE						
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre
Semaine 49	M	1						
	Me	2						
	J	3						
	V	4						
	S	5						
	D	6						
Semaine 50	L	7						
	M	8						
	Me	9						
	J	10						
	V	11						
	S	12						
Semaine 51	D	13						
	L	14	SEMAINE FOLLE					
	M	15	SEMAINE FOLLE					
	Me	16	SEMAINE FOLLE					
	J	17	SEMAINE FOLLE					
	V	18	SEMAINE FOLLE					
Semaine 52	S	19						
	D	20						
	L	21						
	M	22						
	Me	23						
	J	24	Vacances de Noël					
Semaine 53	V	25						
	S	26						
	D	27						
	L	28						
	M	29						
	Me	30						
J	31							

		JANVIER							
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre	
Semaine 1	V	1							
	S	2							
	D	3							
Semaine 2	L	4							
	M	5							
	Me	6							
	J	7							
	V	8							
	S	9							
Semaine 3	D	10							
	L	11							
	M	12							
	Me	13							
	J	14							
	V	15							
Semaine 4	S	16							
	D	17							
	L	18	WORKSHOPS TECHNIQUES						
	M	19	WORKSHOPS TECHNIQUES						
	Me	20	WORKSHOPS TECHNIQUES						
	J	21	WORKSHOPS TECHNIQUES						
Semaine 5	V	22							
	S	23							
	D	24							
	L	25							
	M	26							
	Me	27			Ecrit				
Semaine 6	J	28							
	V	29					Rendu Essai		
	S	30							
	D	31	FIN 1ER SEMESTRE / DEBUT 2ND SEMESTRE						

		FEVRIER							
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre	
Semaine 5	L	1	Festival international du Court-Métrage du 29/01 au 06/02						
	M	2	Festival international du Court-Métrage du 29/01 au 06/02						Journées pédag.
	Me	3	Festival international du Court-Métrage du 29/01 au 06/02						Journées pédag.
	J	4	Festival international du Court-Métrage du 29/01 au 06/02						Journées pédag.
	V	5	Festival international du Court-Métrage du 29/01 au 06/02						Journées pédag.
Semaine 6	S	6							
	D	7							
	L	8							
	M	9							
	Me	10	Vacances d'hiver						
	J	11	Vacances d'hiver						
Semaine 7	V	12	Vacances d'hiver						
	S	13	Vacances d'hiver						
	D	14	Vacances d'hiver						
	L	15							
	M	16							
	Me	17	Début des Prismes						
Semaine 8	J	18							
	V	19							
	S	20							
	D	21							
	L	22	Début cours d'anglais 2A /4A						
	M	23							
Semaine 9	Me	24							
	J	25							
	V	26							
	S	27							
	D	28							

		MARS							
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre	
Semaine 9	L 1								
	M 2								
	Me 3							Soutenance blanche Essai	
	J 4			Comédie					
	V 5								
	S 6								
	D 7								
Semaine 10	L 8							Soutenance Essai	
	M 9								
	Me 10								
	J 11								
	V 12								
	S 13								
	D 14								
Semaine 11	L 15	WORKSHOPS							
	M 16	WORKSHOPS							
	Me 17	WORKSHOPS							
	J 18	WORKSHOPS							
	V 19	WORKSHOPS							
	S 20	WORKSHOPS							
	D 21	WORKSHOPS							
Semaine 12	L 22								
	M 23								
	Me 24								
	J 25								
	V 26								
	S 27								
	D 28								
Semaine 13	L 29								
	M 30							Préparation DNA	
	Me 31								

		AVRIL						
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre
Semaine 13	J 1			Prépa. DNA				
	V 2							Comm.
	S 3	Pâques						
	D 4	Pâques						
Semaine 14	L 5	Lundi de Pâques						
	M 6							
	Me 7							Préparation DNSEP
	J 8							Comédie
	V 9							
	S 10			Début Workshop Aberdeen*				
	D 11			Début résidences*				
Semaine 15	L 12							
	M 13							
	Me 14							
	J 15							
	V 16							
	S 17	Vacances de printemps						
	D 18	Vacances de printemps						
Semaine 16	L 19							
	M 20							
	Me 21							
	V 23							
	S 24							
	D 25			Fin Workshop Aberdeen				
	Semaine 17	L 26	Début entretien d'évaluations croisées 3A / 5A					
M 27								
Me 28								Examen d'entrée
J 29				Comédie				
V 30								

* A confirmer selon l'évolution de la situation sanitaire

		MAI							
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre	
S17	S 1	Fête du Travail							
	D 2	Fête du Travail							
Semaine 18	L 3								
	M 4								
	Me 5								
	J 6							Comédie	
	V 7								
	S 8	Armistice 1945							
	D 9	Armistice 1945							
Semaine 19	L 10	WORKSHOPS							
	M 11	WORKSHOPS							Comm. Passage
	Me 12	WORKSHOPS							
	J 13	Ascension							
	V 14	Pont							
	S 15								
	D 16				Fin résidences				
Semaine 20	L 17								
	M 18								
	Me 19								
	J 20			Comédie					
	V 21								
	S 22	Pentecôte							
	D 23	Pentecôte							
Semaine 21	L 24	Lundi de Pentecôte							
	M 25								
	Me 26								
	J 27								
	V 28							DCL	
	S 29	Pentecôte							
	D 30	Pentecôte							
S22	L 31	Début entretien évaluations croisées 1A / 2A / 4A							

		JUIN						
		1A	2A	3A	4A	5A	Rech.	Autre
Semaine 22	M 1							
	Me 2							
	J 3							
	V 4							
	S 5							
	D 6							
Semaine 23	L 7							
	M 8							
	Me 9			DNA				
	J 10							
	V 11							
	S 12							
	D 13							
Semaine 24	L 14							
	M 15							
	Me 16							
	J 17							
	V 18							
	S 19							
	D 20							
Semaine 25	L 21							
	M 22							Comm. admi 4A
	Me 23							
	J 24							
	V 25							
	S 26							
	D 27							
Semaine 26	L 28							
	M 29							Journées pédag.
	Me 30							

CALENDRIERS HEBDOMADAIRES

Les calendriers ci-après sont donnés à titre indicatif. L'étudiant doit se référer en début de semaine à l'Intranet de l'ÉSACM pour connaître son planning de cours, les jours de présences des enseignants (pour faciliter les demandes de rendez-vous pour des entretiens individuels ou pour l'essai en phase projet), les événements ponctuels (conférences, journées d'étude, rencontres, vernissages, places de spectacle), les réunions diverses...

<http://intranet.ÉSACM.fr>

SEMESTRE 1				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel Approches / contenus pour toutes les années	Fabrique Parmi 5 choix	Prisme Parmi 4	Prisme Parmi 4
10h-11h				
11h-12h				
12h-13h				
13h-14h				
14h-15h				
15h-16h				
16h-17h				
17h-18h	Anglais <i>Groupes c et d</i>	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel		
18h-21h				

1^{RE} ANNÉE - SEMAINE TYPE

SEMESTRE 2				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel Approches / contenus pour toutes les années	Fabrique Parmi 5 choix	Prisme Parmi 4	Prisme Parmi 4
10h-11h				
11h-12h				
12h-13h				
13h-14h				
14h-15h				
15h-16h				
16h-17h				
17h-18h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel			
18h-21h				

Année 1				Année 2			
S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1
Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2
Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3
Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4

2^E ANNÉE - SEMAINE TYPE

SEMESTRE 3					
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Prisme Parmi 4	Prisme Parmi 4	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>
10h-11h					
11h-12h	OU				OU
12h-13h					
13h-14h	Travail autonome RDV individuel				Travail autonome RDV individuel
14h-15h					
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années				
16h-17h					
17h-18h					
18h-21h					

SEMESTRE 4					
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Anglais <i>Groupes a et b</i>	Prisme Parmi 4	Prisme Parmi 4	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>
10h-11h					
11h-12h	OU				OU
12h-13h					
13h-14h	Travail autonome RDV individuel				Travail autonome RDV individuel
14h-15h					
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années				
16h-17h					
17h-18h					
18h-21h					

S'ajoutent à ce schéma de semaine type des temps spécifiques de travail autour de l'écrit.

Année 1		Année 2	
S1	S2	S3	S4
Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1	Prisme 1
Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2	Prisme 2
Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3	Prisme 3
Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4	Prisme 4

3^E ANNÉE - SEMAINE TYPE

SEMESTRE 5					
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Travail en autonomie RDV individuel	Travail en autonomie RDV individuel	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>
10h-11h					
11h-12h	OU				OU
12h-13h					
13h-14h	Travail autonome RDV individuel				Travail autonome RDV individuel
14h-15h					
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années				
16h-17h					
17h-18h					
18h-21h					

SEMESTRE 6					
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Travail en autonomie RDV individuel	Travail en autonomie RDV individuel	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>
10h-11h					
11h-12h	OU				OU
12h-13h					
13h-14h	Travail autonome RDV individuel				Travail autonome RDV individuel
14h-15h					
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années				
16h-17h					
17h-18h					
18h-21h					

S'ajoutent à ce schéma de semaine type des temps spécifiques d'introduction aux réalités de l'art, de travail autour de l'écrit, de préparation au DNA.

4^E ANNÉE - SEMAINE TYPE

SEMESTRE 7						
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Travail en autonomie RDV individuel	Travail en autonomie RDV individuel	Anglais <i>Groupe b</i>	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel
10h-11h						
11h-12h	OU					
12h-13h						
13h-14h	Travail autonome RDV individuel					
14h-15h						
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années					
16h-17h						
17h-18h						
18h-21h						

SEMESTRE 8						
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Travail en autonomie RDV individuel	Travail en autonomie RDV individuel	Anglais <i>Groupe b</i>	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel
10h-11h						
11h-12h	OU					
12h-13h						
13h-14h	Travail autonome RDV individuel					
14h-15h						
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années					
16h-17h						
17h-18h						
18h-21h						

S'ajoutent à ce schéma de semaine type des temps spécifiques pour les réalités de l'art, l'essai et l'initiation à la recherche.

5^E ANNÉE - SEMAINE TYPE

SEMESTRE 9						
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Travail en autonomie RDV individuel	Travail en autonomie RDV individuel	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel
10h-11h						
11h-12h	OU					
12h-13h						
13h-14h	Travail autonome RDV individuel					
14h-15h						
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années					
16h-17h						
17h-18h						
18h-21h						

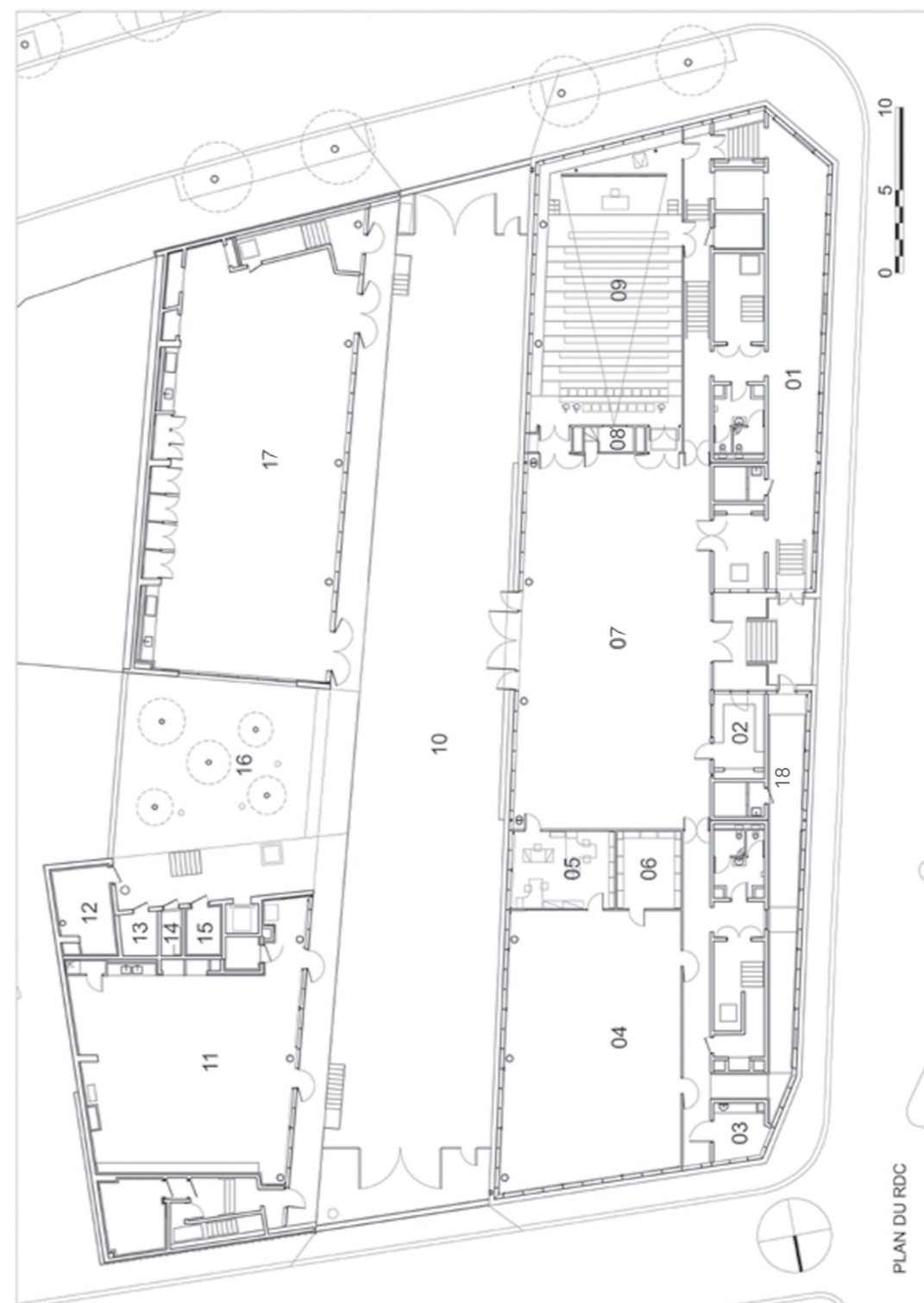
SEMESTRE 10						
Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
09h-10h	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Fabrique Parmi 5 choix	Travail en autonomie RDV individuel	Travail en autonomie RDV individuel	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i>	Parlons travail Focus <i>Sur inscription</i> OU Travail autonome RDV individuel
10h-11h						
11h-12h	OU					
12h-13h						
13h-14h	Travail autonome RDV individuel					
14h-15h						
15h-16h	Approches / contenus pour toutes les années					
16h-17h						
17h-18h						
18h-21h						

S'ajoutent à ce schéma de semaine type des temps spécifiques pour les réalités de l'art, l'essai, l'initiation à la recherche et la préparation au DNSEP.

PLANS DE L'ÉSACM

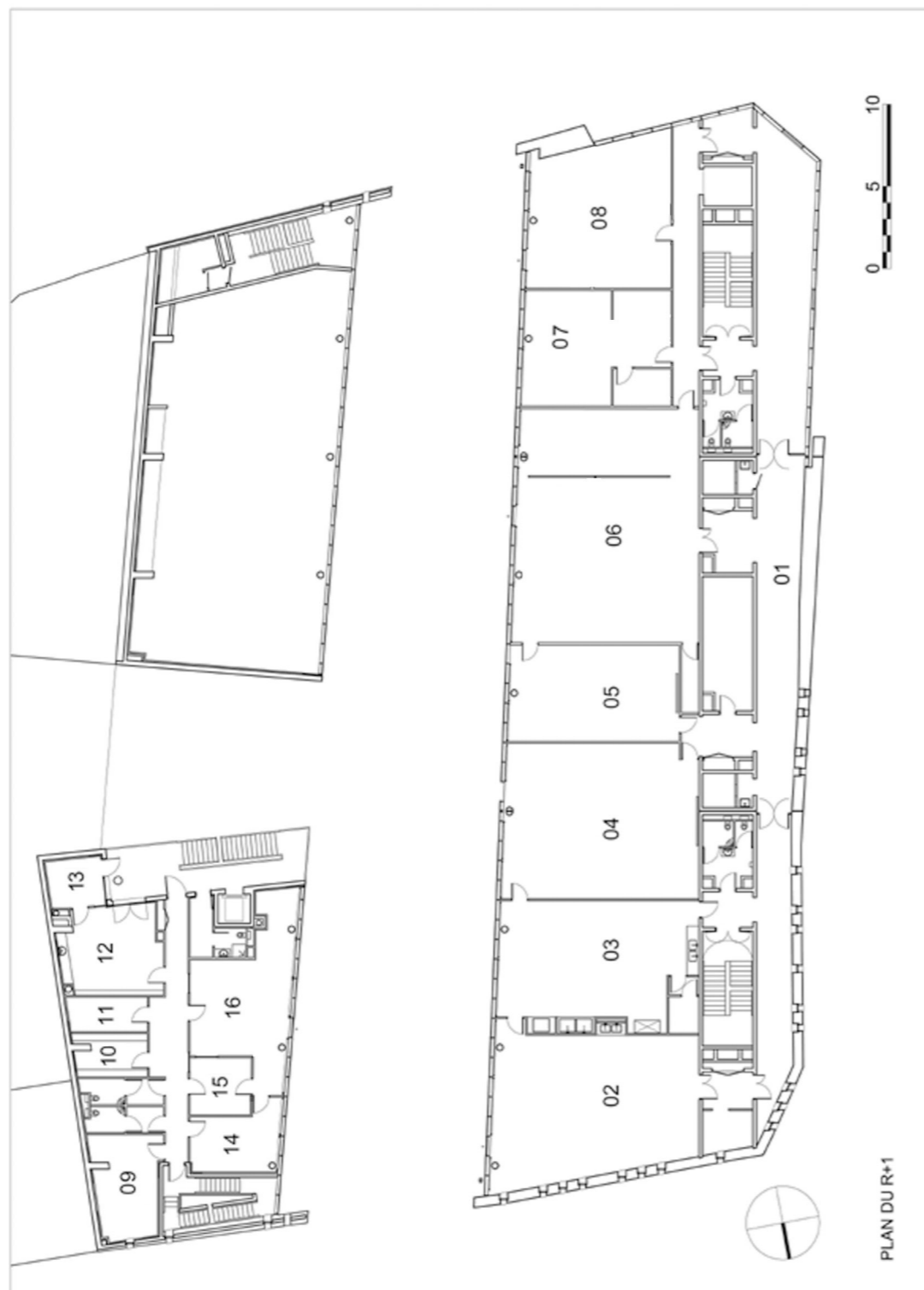
REZ-DE CHAUSSÉE

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| 01. Coursive | 10. Rue intérieure |
| 02. Loge standard | 11. Atelier menuiserie |
| 03. Association étudiante | 12. Local technique chauffage |
| 04. Bibliothèque | 13. Local technique poubelle |
| 05. Bureau bibliothécaire | 14. Stockage produits toxiques |
| 06. Archives bibliothèque | 15. Local technique compresseur |
| 07. Grand Atelier | 16. Jardin |
| 08. Régie de l'amphi | 17. Atelier sculpture |
| 09. Amphithéâtre | 18. Récupérathèque |



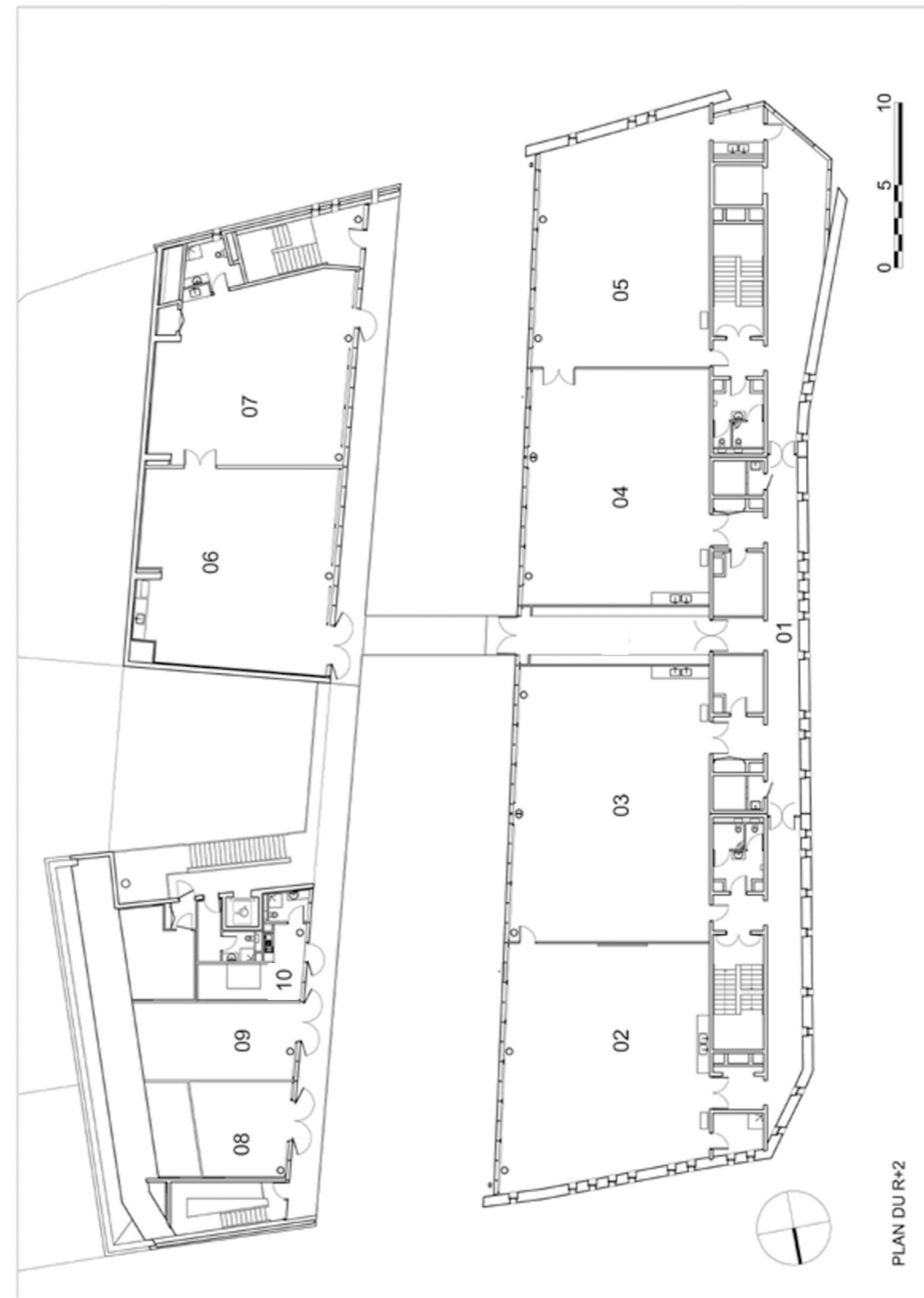
1^{ER} ÉTAGE

- | | | |
|---|--|--|
| 01. Couloir | 07. Atelier photo/tirage numérique | 13. Bureau responsable pédagogique et relations internationales |
| 02. Atelier impression/édition | 08. FabLab | 14. Bureau directeur |
| 03. Atelier impression/édition | 09. Bureau communication et projets extérieurs/expositions | 15. Bureau secrétaire générale |
| 04. Salle de cours | 10. Archives | 16. Administration, secrétariats pédagogique, comptabilité et de direction |
| 05. Salle de cours | 11. Cuisine | |
| 06. Salle multimédia & bureau du responsable informatique | 12. Salle des professeurs | |



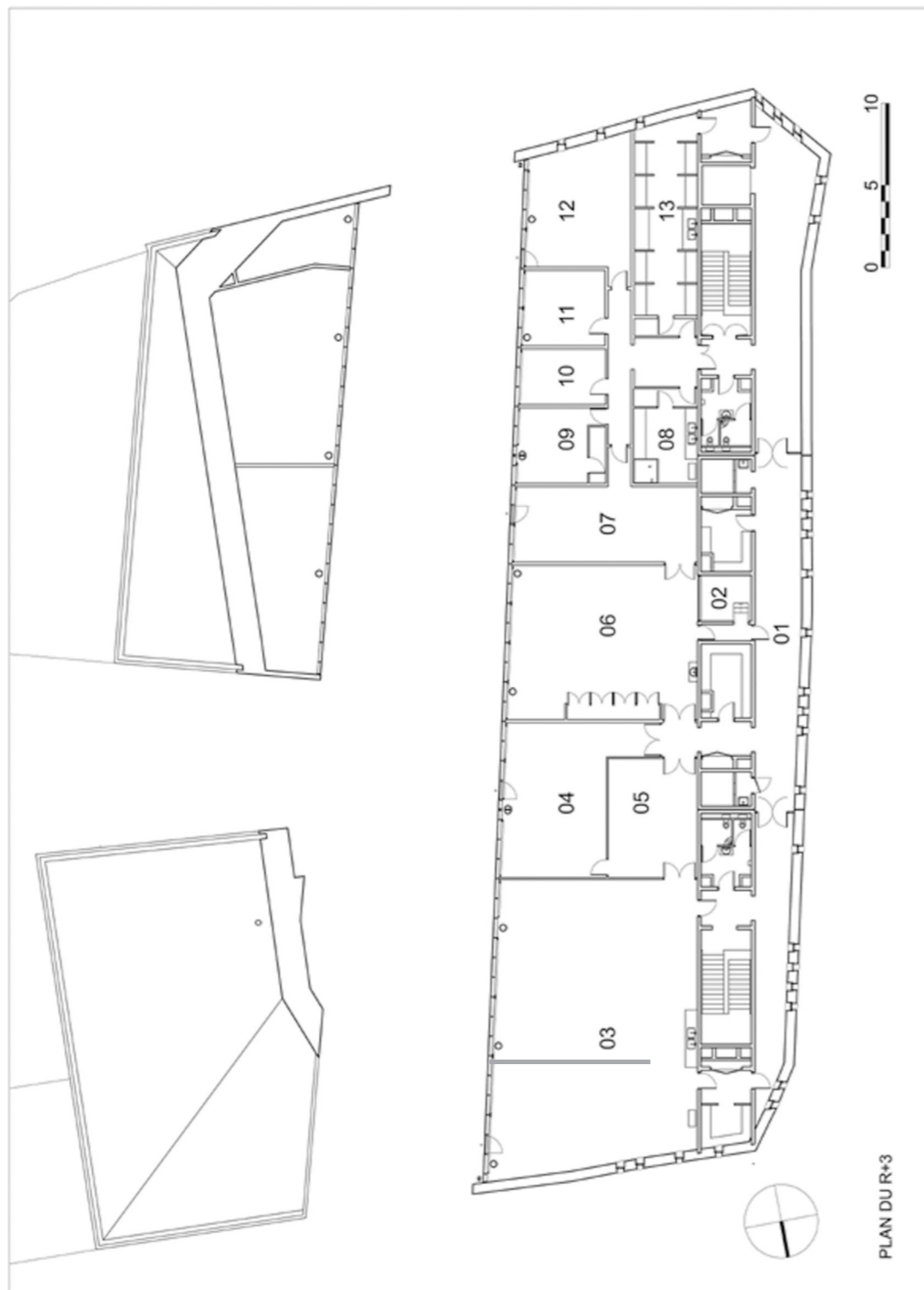
2^E ÉTAGE

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 01. Couloir | 07. Atelier fabrique |
| 02. Coopérative de recherche | 08. Bureau régisseur |
| 03. Atelier fabrique | 09. Lieu commun étudiant |
| 04. Atelier fabrique | 10. Studio artiste invité |
| 05. Atelier fabrique | |
| 06. Atelier fabrique | |



3^E ÉTAGE

- 01. Couloir
- 02. Régie studio vidéo
- 03. Cours publics
- 04. Salle de présentation vitrée
- 05. Salle de présentation noire
- 06. Studio photo / vidéo
- 07. Salle de présentation vidéo
- 08. Atelier photo / développement de films
- 09. Bureau assistant vidéo
+ prêt de matériel vidéo
- 10. Stockage matériel studio
- 11. Création sonore
- 12. Salle de montage vidéo
- 13. Atelier photo / tirage argentique



VIE ÉTUDIANTE

■ STATUT

Les élèves inscrits à l'ÉSACM ont le statut d'étudiant qui leur donne accès à la sécurité sociale, aux services médicaux et sociaux, aux bourses, aux restaurants universitaires, à des réductions...

L'édition de la carte d'étudiant et la délivrance des attestations de scolarité se font à réception du dossier d'inscription complet.

L'arrêt de la scolarité en cours d'année entraîne la suppression des bourses (démarches faites par l'administration de l'école auprès des services du CROUS). Les droits au régime étudiant en matière de sécurité sociale prennent fin au 31 août. Ils peuvent toutefois être prolongés automatiquement et à titre provisoire, jusqu'au 30 juin de l'année suivante au titre du maintien de droits en l'absence d'une protection sociale en tant qu'assuré ou ayant-droit d'un assuré.

■ BOURSES

Les bourses de l'enseignement supérieur sont attribuées aux étudiants de l'ÉSACM, exclusivement par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), sur critères sociaux, sous réserve de recevabilité de la demande, en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal. Elles permettent aux bénéficiaires d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale.

Les demandes se font sur le site du CROUS, dans le respect des dates indiquées : www.crous-clermont.fr

Les étudiants qui rencontreraient des difficultés pérennes et ne seraient pas éligibles aux bourses du CROUS peuvent déposer un dossier auprès du Fonds National d'Aide d'Urgence Annuelle Culture (FNAUC). La commission d'attribution se réunit deux fois par an, fin septembre et début janvier. La procédure et le formulaire de demande sont mis en ligne sur l'Intranet.

Pour des difficultés plus passagères, les étudiants peuvent déposer des demandes d'aide d'urgence au CROUS après RDV avec un.e assistant.e social.e.

■ FRAIS À L'INSCRIPTION

Droits d'inscription

L'inscription au cursus des candidats admis est annuelle et personnelle.

Le montant des frais d'inscription est fixé par le Conseil d'Administration de l'ÉSACM. Il est exigible au moment de l'inscription de l'étudiant.

- pour les étudiants de 1^{er} cycle : 450€

- pour les étudiants de 2^e cycle : 500€.

Les boursiers sont exonérés de la moitié de ces frais.

En cas de désistement, d'abandon en cours de cursus de l'étudiant ou acté comme tel par l'équipe pédagogique, de démission ou de renvoi, quels qu'en soient les motifs, les droits versés ne peuvent faire l'objet de remboursement ou d'exemption de par leur nature de droits d'inscription.

Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Pour pouvoir finaliser leur inscription à l'ÉSACM, les étudiants doivent s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) qui s'élève à 92€ pour l'année universitaire 2020-2021. L'argent récolté sera destiné à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Sont exonérés les boursiers du CROUS, les étudiants bénéficiant du statut de réfugié, de la protection subsidiaire ou ceux qui sont enregistrés comme demandeur d'asile.

Les étudiants suivants un double cursus ne s'acquittent qu'une fois de la CVEC.

■ ASSURANCE

Les étudiants doivent justifier au moment de leur inscription d'une couverture de responsabilité civile (individuelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Elle est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans ou en dehors des locaux de l'école.

■ HÉBERGEMENT

En cité universitaire

Le CROUS propose des logements attribués sur critères sociaux et en fonction des places disponibles (www.crous-clermont.fr).

Allocation logement

Les étudiants peuvent obtenir une aide personnalisée au logement (APL) voire une allocation de logement social (ALS).

Renseignement et simulation de vos droits sur www.caf.fr

■ RESTAURATION

Restaurants universitaires

En début d'année, les nouveaux étudiants se voient remettre une carte IZLY par l'administration de l'ÉSACM. Cette carte leur permet de manger dans tous les restaurants universitaires de France, au restaurant universitaire du Clos Saint-Jacques (25 rue etienne Dolet) et au restaurant Philippe Lebon (28 boulevard Côte-Blatin). Les étudiants doivent se connecter au site www.izly.fr pour recharger leur compte.

Épicerie solidaire Esope 63

Située à deux pas de l'école, 67 boulevard Côte-Blatin, et ouverte du mardi au vendredi de 14h30 à 18h30, cette épicerie solidaire vend des produits à 10 ou 20% de leur valeur pour des étudiants qui rencontrent difficultés financières et dont le budget limité ne leur permet pas de se nourrir sainement voir régulièrement.

Pour en bénéficier, les étudiants doivent déposer un dossier étudié par une commission.

<https://www.esope63.fr>

■ ACTIVITÉS SPORTIVES

Le SUAPS (Service universitaire des activités physiques et sportives) propose plus de quarante activités (sports collectifs, plein-air, glisse, entretien, etc..) structurées par niveau, de l'initiation à l'entraînement. Le montant de la cotisation varie selon l'activité choisie.

Stade universitaire – 15 bis rue Poncillon
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 29 32 01

<https://sport.clermont-universite.fr>

■ ACTIVITÉS CULTURELLES

Le SUC (Service Université Culture) propose de nombreuses activités culturelles (ateliers danse, théâtre, musique...) destinés aux étudiants. La plupart des propositions sont gratuites.

29 boulevard Gergovia – 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 34 66 03

E-mail : suc@uca.fr

<https://culture.clermont-universite.fr>

Pour toute information complémentaire, consulter le guide de l'étudiant clermontois édité par la Ville de Clermont-Ferrand :

www.clermont-ferrand.fr/guide-de-l-etudiant-clermontois.html

■ SANTÉ

Sécurité sociale

Depuis la rentrée 2018-2019, la sécurité sociale étudiante est rattachée au régime général. Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu de résidence.

La Couverture Maladie Universelle

Le régime étudiant étant un régime obligatoire, aucun étudiant, quelles que soient ses ressources, ne peut relever de la CMU de base (prestation de Régime Général) à l'exception des étudiants de plus de 28 ans ayant épuisé leur maintien de droits.

Les étudiants peuvent cependant bénéficier sous certaines conditions de la CMU complémentaire (protection complémentaire).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit se procurer un dossier auprès d'un accompagnateur social, de la LMDE ou de la SMERRA. Le dossier d'instruction doit être ensuite transmis à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) qui instruit les demandes et communique à l'étudiant une réponse dans un délai de deux mois.

Attention, si vous êtes étudiant et que vous pouvez bénéficier de la CMU, choisissez entre La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) et la SMERRA pour gérer votre CMU complémentaire, afin qu'il y ait une gestion unique de vos dossiers maladie.

Les mutuelles

L'adhésion à une mutuelle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée aux étudiants afin qu'ils puissent bénéficier des prestations complémentaires de celles de la sécurité sociale.

Service de Santé Universitaire (SSU)

Le SSU accueille tous les étudiants et propose :

- un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...);
- une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire);
- un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux);
- de la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations);
- de la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé);
- un aménagement des études et des examens pour les étudiant.e.s en situation de handicap en relation avec le SUH.

25 rue Etienne Dolet

Tél. 04 73 34 97 20

E-mail : ssu@uca.fr

www.sante.clermont-universite.fr

Service Universitaire Handicap (SUH)

Si vous êtes atteint d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, le SUH peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre cursus. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens. Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles :

Maison de la Vie Etudiante – Campus des Cézeaux

Tél. 04 73 40 55 07

E-mail : suh@uca.fr

www.handicap.clermont-universite.fr

Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, l'équipe de l'ÉSACM et les relais de proximité handicap afin que les étudiants bénéficient d'une prise en charge optimale.

Aurélië BRUHL est référente handicap pour l'établissement.

Les étudiants ayant besoin d'aménagements spécifiques peuvent se référer à elle.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉTUDIANT



Le présent règlement intérieur précise l'organisation de la formation et les modalités de fonctionnement de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ÉSACM). Approuvé par le Conseil d'Administration (CA), il est porté à la connaissance de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'établissement. Tout enseignant de l'école, titulaire, stagiaire, associé, invité, contractuel ou vacataire et tout membre des services pédagogiques et administratifs appliquent et font appliquer le présent règlement, sous l'autorité du directeur de l'école, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tout étudiant de l'école doit s'y conformer.

IMPORTANT : Il est à noter que des modifications ou des ajouts peuvent être apportés en cours d'année au présent règlement intérieur Etudiant. Ces changements sont au préalable approuvés, après débats, par le Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE) puis votés par le CA. Le nouveau règlement intérieur est ensuite diffusé aux étudiants dont ils doivent attester avoir pris connaissance dans un document signé qu'ils remettent à l'administration.

Glossaire des acronymes utilisés

CA	Conseil d'Administration
CSPVE	Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante
DCL	Diplôme de Compétence en Langue
DNA	Diplôme National d'Art
DNAP	Diplôme National d'Art Plastique
DNSEP	Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
ECTS	European Credit Transfert System
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
ÉSACM	École Supérieure d'Arts de Clermont Métropole
UC	Unité de Cours
UE	Unité d'Enseignement
TCF	Test de connaissance du français

CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE LA FORMATION

TEXTES DE RÉFÉRENCES

Le présent règlement intérieur forme le cadre général de l'organisation de la formation à l'ÉSACM. Il applique les textes réglementaires qui régissent les études supérieures d'arts plastiques et en précise les modalités d'application dans le programme pédagogique de l'école et leurs incidences sur la scolarité dans les 1^{er} et 2^e cycles.

TEXTES NATIONAUX

- **L'arrêté du 8 octobre 2014**, modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013, portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- **Le décret n°2014-817 du 17 juillet 2014** relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques - création du Diplôme National d'Art (DNA).
- **L'arrêté du 16 juillet 2013**, dans sa version consolidée au 25 juillet 2013, portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.
- **Le décret n°2013-156 du 20 février 2013**, dans sa version consolidée au 21 août 2013, relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans des établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.

DOCUMENTS PROPRES À L'ÉSACM

- **Statut de l'EPCC de l'ÉSACM** : Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'ÉSACM a pris son autonomie juridique en devenant un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Ce nouveau statut a permis d'associer plusieurs collectivités territoriales (Clermont Auvergne Métropole, la ville de Clermont-Ferrand) et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne) dans l'organisation et le financement de l'école. Les statuts de l'EPCC régissent notamment le fonctionnement de l'ÉSACM en matière d'organisation administrative et de régime financier et comptable.
- **Le règlement intérieur de l'EPCC** : Ce règlement intérieur précise le fonctionnement des trois instances de l'EPCC, à savoir du CA, du Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE), et du Conseil de discipline.
- **Les délibérations du CA** : Lors de la tenue de CA, des délibérations peuvent être actées pour apporter des précisions ou de nouveaux éléments quant à l'organisation de la formation et aux modalités de fonctionnement de l'ÉSACM. Ces décisions sont intégrées ultérieurement au règlement intérieur étudiant mais sont à mettre en application dès leur validation en CA.
- **Le livret de l'étudiant** : Actualisé chaque année, le livret de l'étudiant rend compte du programme pédagogique de l'ÉSACM. Il constitue une source d'information indispensable au bon déroulement du cursus de l'étudiant (calendriers hebdomadaires et semestriels, grilles de crédits, description des différents dispositifs pédagogiques avec les modalités d'évaluation, présentation de l'équipe pédagogique, etc.). Une version papier est remise à chaque étudiant le jour de la rentrée.

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

L'entrée à l'ÉSACM peut se faire en début de cursus (année 1) par un examen d'entrée, ou en cours de cursus, après entretien en commission d'admission par équivalence. Passé ces procédures d'admission, les candidats sélectionnés obtiennent le statut d'étudiant à l'ÉSACM au terme de démarches d'inscriptions administratives.

INTÉGRER L'ÉSACM

ADMISSION EN 1^{RE} ANNÉE

L'admission en début de cursus (semestre 1) se fait, chaque année, par un examen d'entrée se déroulant au printemps. Une 2^e session peut également être proposée en septembre sur décision du directeur de l'ÉSACM. Les candidats ayant passé les épreuves de sélection au printemps ne sont pas admis à s'inscrire à la session de septembre. Pour chacune de ces sessions, les dates et les modalités d'inscription font l'objet d'une publicité.

Conditions d'admissibilité

Les candidats à l'admission en 1^{re} année doivent :

- être titulaires du baccalauréat (ou d'un diplôme reconnu équivalent, français ou étranger). Les élèves de terminale sont autorisés à s'inscrire à l'examen d'entrée. Leur inscription définitive est subordonnée à l'obtention du baccalauréat ;
- avoir moins de 30 ans à la date du dépôt de dossier de candidature ;
- pour les candidats non-francophones, attester d'un niveau B2 au Test de connaissance du français (TCF) ¹ ;
- retourner le dossier de candidature complet avant la date limite d'inscription ².

Dérogations

Pour les candidats ayant plus de 30 ans ou ayant quitté le cursus scolaire avant l'obtention du baccalauréat, des dérogations à se présenter à l'examen d'entrée peuvent être exceptionnellement accordées par le directeur de l'ÉSACM, après avis de la commission de recevabilité. Dans ce cas, le candidat doit joindre un dossier artistique et pédagogique en plus des pièces à fournir pour son inscription à l'examen d'entrée. Ce dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

La commission de recevabilité, constituée du directeur de l'établissement ou son représentant (président) et d'au moins 2 professeurs nommés par le directeur, donne un avis sur l'inscription à l'examen d'entrée du candidat. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Toute décision de non-recevabilité fait l'objet d'une notification motivée. Le candidat est informé de la décision par courrier.

Limite de candidature

Un candidat déclaré non-admis à 2 sessions de l'examen d'entrée n'est pas autorisé à se présenter lors d'une 3^e session.

Frais de gestion de dossier

Le montant des frais de gestion de dossier est déterminé par le CA. Chaque candidat doit s'en acquitter avant les épreuves à l'exception des personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération clermontoise (exonération). Ils restent acquis que le candidat se présente ou non aux épreuves.

La procédure de sélection

La procédure de sélection s'appuie sur quatre épreuves obligatoires : une épreuve écrite destinée à évaluer la culture générale et la maîtrise de la langue française, une épreuve d'anglais, une épreuve de pratique artistique, un entretien individuel avec un jury. Le jury est composé d'au moins 3 enseignants de l'ÉSACM, nommés par le directeur. Lors de l'entretien, la discussion s'articule autour du dossier artistique du candidat et des résultats obtenus aux épreuves. La motivation et les aptitudes du candidat à entrer dans une école supérieure d'art sont particulièrement mises en avant. Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue de ses membres.

Résultats

Les résultats des épreuves de sélection sont communiqués par voie d'affichage dans le hall d'entrée de l'école et sur le site Internet. La décision d'admission ou de non-admission est notifiée aux candidats par un courrier du directeur de l'ÉSACM.

1. Les candidats non-francophones doivent présenter un niveau satisfaisant de compréhension et d'écriture de la langue française. Le minimum requis pour une entrée en 1^{re} année est le TCF de niveau B2. Les candidats étrangers possédant un diplôme d'études en langue française (DELTA) de niveau B2 sont dispensés de la présentation du TCF en joignant une copie de leur DELTA à leur dossier de candidature. Toutes les informations relatives aux dates, modalités d'inscription et coordonnées des centres d'examen en France ou à l'étranger, sont indiquées sur le site www.ciep.fr.
2. Le formulaire de candidature et la liste des pièces à joindre au dossier sont disponibles sur le site de l'ÉSACM (www.ESACM.fr) ou à retirer auprès de l'accueil de l'établissement.

ADMISSION EN COURS DE CURSUS

Les admissions en 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e années d'étudiants venant d'autres établissements se font chaque année au printemps, par passage en commission d'admission par équivalence. Une 2^e session peut également être proposée en septembre sur décision du directeur de l'ÉSACM. Les candidats ayant passé l'entretien au printemps ne sont pas admis à s'inscrire à la session de septembre. Pour chacune de ces sessions, les dates et les modalités d'inscription font l'objet d'une publicité.

Conditions d'admissibilité

Les candidats à l'admission en cours de cursus doivent :

- avoir moins de 35 ans à la date du dépôt de dossier de candidature ;
- justifier de 60, 120, 180 et 240 crédits européens³ (ECTS) pour intégrer respectivement les semestres 3, 5, 7 et 9⁴ ;
- pour les candidats non-francophones, attester d'un niveau B2 au TCF⁵ ;

retourner, avant la date limite d'inscription, le dossier de candidature complet⁶. Outre les pièces administratives, ce dossier comprend un descriptif détaillé des enseignements suivis, des éléments de la pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures. Tout dossier incomplet ou rendu après la date limite d'inscription est rejeté.

Dérogation

Les candidats ayant plus de 35 ans ou ayant quitté le cursus scolaire avant l'obtention du baccalauréat, peuvent se voir accorder une dérogation par le directeur de l'ÉSACM, après avis de la commission de recevabilité (voir Admission en 1^{re} année).

Frais de gestion de dossier

Le montant des frais de gestion de dossier est déterminé par le CA de l'ÉSACM. Chaque candidat doit s'en acquitter avant la tenue de la commission à l'exception des personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération clermontoise (exonération). Ils restent acquis que le candidat se présente ou non à l'entretien.

La commission d'admission par équivalence

S'ils remplissent toutes les conditions d'admissibilité, les candidats présélectionnés sont convoqués pour un entretien individuel devant un jury composé d'au moins 4 membres : le directeur de l'établissement ou son représentant qui président, et de 3 enseignants de l'école, nommés par le directeur, dont l'un est titulaire d'un doctorat.

L'entretien a pour objet d'apprécier la motivation du candidat, sa curiosité, son implication dans les études artistiques ainsi que son niveau dans les approches pastiques.

Résultats

La décision d'admission est prise par la commission à la majorité absolue de ses membres. Elle détermine le niveau d'intégration en cours de cursus en fonction des études suivies antérieurement⁷, du dossier artistique et pédagogique fourni par le candidat et du résultat de l'entretien. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par le directeur. La décision de refus est motivée.

3. Voir Chapitre 1, Admission en cours de cursus.

4. Les crédits européens doivent avoir été obtenus :

- en France, dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (à la condition qu'il ait été reconnu par l'Etat ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau) ;

- ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

- pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

5. Se reporter à la note de page n°1.

6. Le formulaire de candidature et la liste des pièces à joindre au dossier sont disponibles sur le site de l'ÉSACM ou à retirer auprès de l'accueil de l'école.

7. Il est à noter que, pour les candidats hors de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, la validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs.

INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les étudiants ayant satisfait à l'ensemble des épreuves d'admission ne sont inscrits à l'ÉSACM et obtiennent leur carte d'étudiant qu'après avoir :

- obtenu leur baccalauréat pour les terminales ou les crédits nécessaires pour les étudiants admissibles en cours de cursus ;
- acquitté les droits annuels d'inscription au cursus fixés par le CA ;
- justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité Sociale et payé le cas échéant le montant de la cotisation correspondante ;
- justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Elle est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits à l'ÉSACM peuvent être accueillis pendant les cours et ateliers⁸.

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription est déterminé par le CA de l'ÉSACM.

En cas de désistement, d'abandon en cours de cursus de l'étudiant ou acté comme tel par l'équipe pédagogique, de démission ou de renvoi, quels qu'en soient les motifs, les droits versés ne peuvent faire l'objet de remboursement ou d'exemption de par leur nature de droits d'inscription.

STATUT D'ÉTUDIANT

Les élèves inscrits à l'ÉSACM ont le statut d'étudiant : sécurité sociale, services médicaux, services sociaux, accès aux bourses, restaurant universitaire, réductions... L'édition de la carte d'étudiant et la délivrance des attestations de scolarité se font à réception du dossier d'inscription complet.

Cas particuliers

Les étudiants qui, pour des raisons spécifiques (étudiant salarié, étudiant entrepreneur, ayant une charge de famille, en situation de handicap, engagé dans un double cursus, sportif de haut niveau...), ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions que les autres étudiants, doivent en aviser le directeur de l'ÉSACM par courrier au moment de leur inscription ou réinscription dans l'établissement.

La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par le directeur de l'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Monitorat

Les étudiants de 2^e cycle ont la possibilité de devenir « moniteur » pour aider au meilleur fonctionnement de certains espaces de travail au sein de l'établissement (ateliers techniques, bibliothèque...) ou dans le cadre de projets portés par l'établissement. Cette forme particulière de vacation, donnant lieu à une rémunération à l'heure, permet notamment au moniteur d'apporter un soutien aux étudiants en cours de cursus dans l'utilisation d'espaces qui, pour certains, seraient fermés et donc inutilisables lorsque les enseignants sont indisponibles ou absents.

8. Voir Chapitre 2 du présent règlement intérieur concernant les conditions d'accès aux locaux de l'ÉSACM.

ABANDON EN COURS DE CURSUS

L'abandon en cours de cursus doit faire l'objet d'une lettre adressée au directeur de l'ÉSACM. En l'absence de cette communication, l'abandon est acté par l'équipe pédagogique sur le relevé de crédits de fin de semestre. L'étudiant doit alors restituer, dans les meilleurs délais, son badge d'accès ainsi que les ouvrages et le matériel empruntés à l'établissement.

Si l'arrêt de la scolarité en cours d'année entraîne la suppression des bourses (démarches faites par l'administration de l'école auprès des services du CROUS), l'étudiant reste en situation de maintien de ses droits en terme de sécurité sociale jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

L'organisation des études d'arts plastiques dispensée à l'ÉSACM est régie par les différents décrets mentionnés au chapitre 1 dans les textes nationaux de référence. Les programmes pédagogiques, les évaluations et la délivrance des diplômes nationaux sont placés sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

RÉGIME DES ÉTUDES

LA STRUCTURE DES ÉTUDES

Architecture des études

EXAMEN D'ENTRÉE	1 ^{ER} CYCLE						DNA - 180 ECTS DNA + commission d'admission	2 ^E CYCLE				DNSEP / 300 ECTS			
	Année initiale		Phase programme					Phase projet							
	Année 1		Année 2		Année 3			Année 4		Année 5					
	S1	24 à 30 ECTS	S2	60 ECTS	S3	84 à 90 ECTS		S4	114 à 120 ECTS	CEAP / 120 ECTS	S5		150 ECTS	S6	DNA - 180 ECTS
180 ECTS						120 ECTS				300 ECTS					

Cycles et diplômes

L'ÉSACM dispense un enseignement de niveau supérieur sur 3 ou 5 ans, sanctionné par des diplômes nationaux :

- un 1^{er} cycle sanctionné par un DNA (Diplôme National d'Art) – option art, de niveau licence, composé d'une année généraliste (année initiale – semestres 1 et 2) et de deux années constituant la phase programme (semestres 3 à 6) ;
- un 2^e cycle sanctionné par un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique), correspondant à la phase projet et conférant le grade master (semestre 7 à 10)

Unité d'Enseignement (UE) et Unité de Cours (UC)

Une année est correspond à 2 semestres. Chaque semestre se compose de plusieurs unités d'enseignements (UE) qui regroupent des unités de cours (UC) présentant une cohérence scientifique et pédagogique. Les UC se déclinent sous des formats distincts (cours magistral, théorique ou pratique, séminaire, travail dirigé, atelier, entretien, workshop, stage, etc.) et font l'objet de présentations détaillées dans le livret de l'étudiant (objectifs, contenus et méthodes, modalités d'évaluation...). Un semestre est acquis lorsque l'étudiant a validé tous les crédits nécessaires à l'obtention des UE.

En année 1, toutes les UC sont spécifiques et obligatoires. De l'année 2 à l'année 5, l'étudiant peut être amené dans certaines UE à choisir des UC pour obtenir le nombre de crédits nécessaire à la validation de son semestre. La répartition et la diversité des UC définissent des parcours et des passages obligés.

Ce fonctionnement privilégie le choix, l'initiative et l'engagement des étudiants qui sont responsables de leur cursus et en construisent le cheminement. L'autonomie de l'étudiant est en effet au cœur du cursus comme de la pédagogie.

Progressivité du cursus

Année initiale

L'année 1 permet à l'étudiant de mesurer sa motivation, de déterminer le cycle et l'option qui lui conviennent. Elle est consacrée aux enseignements fondamentaux et aux initiations, et est sanctionnée par une évaluation en milieu d'année (semestre 1) et un bilan en fin d'année.

Phase programme

Les années 2 et 3 constituent la « phase programme » au cours de laquelle sont abordées les approches méthodologiques. L'étudiant effectue un parcours personnel au sein d'ateliers de recherche et de création (ARC), de labos, et des pôles d'enseignement choisis.

Phase projet

Les années 4 et 5 représentent la « phase projet ». Les différents enseignements et stages favorisent l'émergence du projet personnel de l'étudiant puis nourrissent son développement.

LES CRÉDITS D'ENSEIGNEMENT - ECTS

Le cursus de l'ÉSACM est inscrit dans la réforme européenne de l'enseignement supérieur et s'organise à partir du système ECTS (European Credit Transfer system) pour permettre une reconnaissance et un transfert des crédits entre établissements d'enseignement supérieur et pays européens⁹.

Ce système est centré sur le parcours de l'étudiant. Il est basé sur la charge de travail qu'un étudiant doit réaliser pour atteindre les objectifs du programme définis en terme de connaissances et de compétences à acquérir¹⁰. Le calcul des ECTS repose sur la règle selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année scolaire correspond à 60 ECTS, soit 30 ECTS par semestre. Ainsi, le travail total à accomplir pour obtenir un diplôme de 1^{er} cycle correspond à 180 ECTS. Un 2^e cycle correspond à 120 ECTS supplémentaires, soit un total de 300 ECTS.

Quantitativement, la valeur d'un crédit représente une charge de travail d'environ 25 à 30 heures, incluant les heures de cours ou d'atelier encadrés, mais aussi le travail personnel que devra fournir l'étudiant dans ou en dehors de l'école. Ces données restent indicatives et laissent la place à une marge d'interprétation pour tenir compte de la variété des situations d'enseignement de l'ÉSACM.

Ainsi, le nombre maximum de crédits pouvant être obtenus par semestre est de 30 ECTS qui se répartissent entre dans les différents UE selon des grilles, spécifiques à chaque année, figurant dans le livret de l'étudiant.

9. Le « Guide d'utilisation des ECTS », édité par Bruxelles en 2009, détaille le fonctionnement du système des crédits européens. Il est téléchargeable sur le site : www.2e2f.fr/docs/guide_fr.pdf

10. On entend par charge de travail le temps moyen dont a théoriquement besoin un étudiant pour atteindre l'ensemble des résultats requis au terme de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Principe des évaluations

Deux types d'évaluation coexistent à l'ÉSACM :

- un contrôle continu, assuré par les responsables des différentes UC (cours, séminaires, ateliers, workshops...). Ces évaluations reposent sur des modalités variées (devoirs écrits, entretiens individuels, travaux collectifs, contrôle de l'assiduité...) précisées dans le livret de l'étudiant.
- un bilan semestriel, assuré par un collège d'enseignants, qui délivre des évaluations collégiales sur la base d'une présentation par l'étudiant de ses travaux, et d'un entretien individuel.

Les crédits sont délivrés suite au bilan semestriel lors d'une réunion de synthèse du collège des enseignants se déroulant à huis clos.

Notation

L'attribution des crédits est autant quantitative que qualitative (assiduité, motivation, qualité des réalisations, dialogue avec les enseignants). Pour la juste évaluation du travail et des projets développés, les crédits sont qualifiés par une note locale, échelonnée de 0 à 20, et complétés dans la plupart des cas par une appréciation.

La note moyenne de 10 sur 20 est requise, au sein de chaque UC, pour l'attribution des crédits correspondants¹¹. Le cas échéant et selon les disciplines et le semestre concernés, des rattrapages sont programmés. A noter que le nombre de crédits attaché à chaque composant du programme n'est pas sécable.

Échelle de notation ECTS

L'échelle de notation européenne¹² ne se substitue en aucun cas au système en vigueur à l'ÉSACM mais vient apporter un complément d'information sur les notes locales attribuées à l'étudiant. Elle aide à l'interprétation des échelles de notes pour faciliter notamment les échanges européens.

Notes ECTS	Définitions	
A	TRÈS BIEN : résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.	Crédits attribués
B	BIEN : résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances.	
C	SATISFAISANT : travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.	
D	MOYEN : travail honnête, mais comprenant des lacunes importantes.	
E	PASSABLE : le résultat satisfaisant aux critères minimaux.	
FX	INSUFFISANT : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi des crédits.	Crédits non attribués
F	TRÈS INSUFFISANT : un travail supplémentaire considérable est nécessaire.	

11. Des coefficients peuvent s'appliquer si les charges de travail des différents constituants de l'UC ne sont pas équivalentes. Ces pondérations sont convenues entre le responsable pédagogique, le coordinateur d'année et les enseignants concernés.

12. En deçà de 30 étudiants, l'utilisation de cet outil statistique de conversion perd son sens. L'étudiant reçoit alors en guise de note ECTS soit un P pour admis ou un F en cas d'échec.

Bilan semestriel

Le bilan semestriel constitue un moment fort de l'enseignement qui vient compléter l'évaluation effectuée dans le cadre du contrôle continu et permet de mesurer et d'analyser le parcours engagé par les étudiants.

Il se présente sous la forme d'un entretien oral autour d'une présentation (mise en espace) par l'étudiant des travaux et diverses expériences pédagogiques réalisés au cours du semestre (réalisations plastiques, dossiers de recherche, carnets de croquis, notes de cours, conférences, workshops, stages, mémoire...).

L'ordre de passage est établi par les professeurs coordinateurs de l'année. Le bilan semestriel est un temps public. Il est conseillé aux étudiants, notamment en année initiale, d'assister aux bilans des autres étudiants. Leur présence doit rester discrète et ne pas déranger le déroulement du bilan.

Le collège des professeurs participant au bilan semestriel est constitué, sous l'autorité du directeur de l'école, du responsable général des études, du coordinateur d'année, d'au moins un représentant des enseignants de chaque pôle et unité d'enseignement et éventuellement des intervenants extérieurs invités.

Consultation des copies corrigées et procédure de réclamation

Les étudiants ont le droit de consulter leurs copies corrigées. En cas de réclamation, ils peuvent soit solliciter un entretien avec l'enseignant responsable de l'enseignement, soit saisir le directeur de l'ÉSACM. Dans les deux cas, l'étudiant doit formuler sa demande par écrit au directeur et y exposer le(s) motif(s) de sa réclamation.

ASSIDUITÉ

Présence obligatoire à tout niveau d'études

La présence à l'ensemble des cours et des propositions pédagogiques, obligatoire à tout niveau d'études, ainsi que la participation active à la vie de l'établissement, constituent les bases de l'engagement de l'étudiant dans le cursus. L'assiduité et l'implication représentent de ce fait un des critères d'évaluation de chaque enseignement.

La présence des étudiants aux cours théoriques et aux conférences notamment est contrôlée par une feuille d'appel. Le travail personnel implique également une présence dans les ateliers de l'école permettant les échanges avec l'équipe pédagogique et entre étudiants.

Absences ou retard à justifier

En cas d'absence ou retard, pour raisons de santé, familiales ou autre, l'étudiant doit :

- prévenir ou faire prévenir le secrétariat pédagogique ;
- transmettre les justificatifs (certificat médical ou autre) dans les meilleurs délais.

Pour des absences répétées et/ou de longue durée (travail, charge de famille, maladie, etc.), l'étudiant doit en informer le responsable des études et le professeur coordinateur dès le début de l'année et fournir les justificatifs au secrétariat pédagogique.

En dehors de ces cas particuliers et au-delà de plusieurs absences à un même enseignement, les crédits concernés ne seront pas validés. Si au bilan semestriel, l'équipe pédagogique considère que l'acquisition des compétences est fortement compromise et donc l'évaluation impossible, l'abandon de l'étudiant sera acté et mentionné sur le relevé de crédits du semestre concerné.

Pour les étudiants dont les absences justifiées ont compromis le déroulement du cursus, le directeur de l'école peut, sur avis du collège des enseignants, proposer un redoublement ou une réorientation à l'étudiant pour une meilleure poursuite de ses études.

MODALITÉS DE PASSAGE AU SEMESTRE SUIVANT

Le passage de l'étudiant au semestre suivant est subordonné à l'obtention d'au moins 24 ECTS, à l'exception des passages aux semestres 3, 6 et 10 qui nécessitent respectivement l'obtention de 60 ECTS, 150 ECTS et 270 ECTS.

Admission au semestre 7

L'admission en 4^e année des étudiants ayant réalisé tout ou partie de leur 1^{er} cycle à l'ÉSACM est subordonnée l'obtention du DNA et à l'avis de la commission d'admission en 2^e cycle.

Cette commission se réunit au printemps et est constituée d'au moins 4 membres :

- le directeur de l'établissement ou son représentant, président ;
- 3 enseignants de l'école, nommés par le directeur, dont l'un est titulaire d'un doctorat.

La décision d'admission est prise par la commission à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. La décision d'admission ou de refus est notifiée par le directeur. La décision de refus est motivée.

L'étudiant de 3^e année qui ne souhaite pas poursuivre en 4^e année doit le préciser par écrit.

RATTRAPAGE DE CRÉDITS

Il n'existe aucune possibilité de rattrapage de l'année 1 à l'année 2, et de l'année 3 à l'année 4 (l'obtention de 60 ECTS est requis pour intégrer le semestre 3 et de 180 ECTS pour être admissible au semestre 7).

L'acquisition des crédits manquants aux semestres 1, 3, 4, 7 et 8 s'effectue au semestre suivant les conditions énoncées par le ou les professeurs impliqués.

Les étudiants qui n'obtiennent pas au semestre d'hiver le nombre minimum de crédits européens requis pour le passage au semestre suivant peuvent être autorisés par le directeur à suivre les enseignements du semestre de printemps. En cas de non-obtention des crédits requis, le directeur, sur avis du responsable des études et de l'enseignant coordinateur d'année, se réserve la possibilité d'une réorientation de l'étudiant ou d'un redoublement.

REDOUBLEMENT

À titre exceptionnel, le directeur de l'école peut, sur proposition de l'équipe pédagogique, autoriser un étudiant en difficulté à redoubler son année d'étude. Les crédits acquis par l'étudiant dans certaines UC au cours de l'année échouée ne le dispensent pas de participer assidûment aux cours, ateliers et activités de l'école lors de sa nouvelle année, ni de se soumettre aux différents bilans et évaluations.

Les étudiants étant admis en 1^{re} année, même s'ils ont obtenu une partie de leurs crédits de 1^{re} année dans une autre école, doivent valider l'ensemble des crédits de l'année initiale à l'ÉSACM.

Un redoublement peut également être demandé par un étudiant, ou proposé par l'équipe pédagogique, pour les motifs suivants notamment : maladie, activité salariée incompatible avec une présence effective à l'ensemble des enseignements, congés maternité, enfants à charge, séjour à l'étranger prolongé pour des études, rédaction du mémoire pour les étudiants non-francophones... La décision est prise par le directeur de l'ÉSACM après avis du responsable des études et du coordinateur d'année.

Droits et maintien de la bourse sur critères sociaux en cas de redoublement

Les étudiants bénéficient de 7 droits à bourses répartis comme suit : entre 3 et 5 en 1^{er} cycle et entre 2 ou 3 en 2^e cycle. Le maintien de la bourse sur critères sociaux se fait cependant en fonction du nombre de crédits, de semestre ou d'année¹³.

13. Les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont consultables sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (www.education.gouv.fr) ou être demandées au CROUS de Clermont-Ferrand (www.crous-clermont.fr).

CERTIFICATS ET DIPLÔMES

AUTORISATION DE L'ÉSACM À DÉLIVRER DES DIPLÔMES NATIONAUX

Sont autorisés par le ministère de la culture à délivrer des diplômes nationaux, au sens de l'article L. 75-10-1 du code de l'éducation, les établissements publics de coopération culturelle, tel l'ÉSACM, qui :

- assurent une mission d'enseignement supérieur d'arts plastiques, comprenant notamment le développement et la valorisation de la recherche, la coopération internationale et le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés ;
- organisent leurs enseignements selon une méthodologie de projet reposant sur des qualités artistiques, expérimentales, pratiques, théoriques et scientifiques et une participation permanente de professionnels du monde de l'art au sein des équipes enseignantes et des jurys ;
- complètent leurs enseignements par des partenariats avec des structures ou des ateliers de création et de diffusion ainsi que par des résidences d'artistes ;
- respectent les dispositions de l'arrêté du ministre chargé de la culture portant organisation des études en arts plastiques mentionné dans les textes de références.

AU COURS DU 1^{ER} CYCLE

CEAP : Certificat d'Etudes en Arts Plastiques – Option Art

L'étudiant ayant acquis les 120 ECTS requis à l'issue de l'année 2 obtient le CEAP délivré par l'école et agréé par le Ministre chargé de la culture. Il est à noter que, selon l'arrêté du 25 août 1969 dans sa version consolidée au 16 février 2015, les étudiants non-titulaires du baccalauréat à leur entrée à l'ÉSACM peuvent être admis en dispense du baccalauréat en cas de poursuite d'études dans les universités sur présentation de leur CEAP.

DNA : Diplôme National d'Art - Option Art

Marquant la fin du 1^{er} cycle, le DNA est un diplôme national équivalent niveau 2. Il permet de poursuivre des études universitaires.

L'épreuve

À l'issue du cursus de trois ans, les étudiants ayant obtenu 165 ECTS dans le cycle sont admis à se présenter à l'épreuve du DNA – option art. D'une durée de trente minutes, elle consiste en un entretien avec le jury comprenant la présentation par l'étudiant d'un projet plastique accompagné par une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6.

Le jury

Nommé par le directeur de l'ÉSACM, le jury du DNA est composé de 3 membres dont l'un doit être un représentant des sciences humaines :

- un enseignant de l'école ;
- deux personnalités qualifiées extérieures parmi lesquelles le directeur désigne le président du jury.

Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Critères nationaux d'évaluation

- Présentation formelle et critique des travaux ;
- Pertinence du parcours et des recherches liées au projet ;
- Contextualisation du travail : qualité des références et diversité des connaissances ;
- Qualité des réalisations.

Les crédits afférents

Le DNA étant crédité de 15 ECTS, son obtention permet d’acquérir la totalité des 180 crédits sanctionnant le 1^{er} cycle. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite du diplôme. L’obtention du DNA est une condition nécessaire mais non suffisante à l’admission en année 4¹⁴.

Les étudiants qui n’obtiennent pas les crédits européens attachés à l’épreuve du diplôme sont autorisés à s’inscrire à nouveau dans l’établissement. Aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois au DNA.

AU COURS DU 2^E CYCLE

CESAP : Certificat d’Etudes Supérieures en Arts Plastiques – Option Art

L’étudiant ayant acquis les 240 ECTS requis à l’issue de l’année 4 obtient le CESAP délivré par l’école et agréé par le Ministre chargé de la culture.

DCL : Diplôme de Compétence en Langue – Anglais

En 4^e année, les étudiants de l’ÉSACM se prépare aux épreuves du DCL - anglais - qui se déroulent au semestre 8. L’obtention de ce diplôme national, reconnu dans le monde professionnel, permet aux étudiants de valider leurs acquis linguistiques et vient attester de leur compétence en langue indexée sur l’échelle de niveau du cadre européen.

DNSEP : Diplôme National Supérieur d’Expression Plastique – Option Art

Marquant la fin du 2^e cycle, le DNSEP est un diplôme national de grade master. Il est reconnu au niveau 1 par la Commission nationale de certification professionnelle.

Les épreuves

À l’issue d’un cursus de cinq ans, les étudiants ayant obtenu 270 ECTS peuvent se présenter aux épreuves du DNSEP. La soutenance du diplôme se déroule en deux temps :

- la soutenance du mémoire, d’une durée de 20 minutes ;
- la soutenance du travail plastique, d’une durée de 40 minutes.

Le jury

Nommé par le directeur de l’ÉSACM, le jury du DNSEP est composé de 5 membres :

- 1 représentant de l’école qui siège au jury de soutenance du mémoire ;
- 4 personnalités qualifiées dont l’un siège au jury de soutenance du mémoire ;
- Le président est choisi parmi les personnalités qualifiées. L’un des membres du jury chargé de la soutenance du mémoire doit être titulaire d’un doctorat.

Critères nationaux d’évaluation

- Présentation formelle et critique du projet ;
- Élaboration du projet et processus de la recherche ;
- Positionnement du travail (pertinence des références, diversité des connaissances) ;
- Qualité des productions.

Les crédits afférents

Le jury réuni au complet pour la soutenance plastique délivre les crédits correspondant d’une part, au travail plastique (25 ECTS) et d’autre part, au mémoire (5 ECTS) sur la base d’un rapport établi par le jury du mémoire. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite du diplôme. Les étudiants qui n’obtiennent pas tous les crédits européens attachés aux épreuves du diplôme sont autorisés à s’inscrire à nouveau dans l’établissement. Cependant, aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois au DNSEP.

¹⁴. Voir Chapitre 1 - article sur les modalités de passage au semestre suivant.

LES AIDES AUX DIPLÔMES – PROJET DE PRODUCTION

Les étudiants de 3^e et 5^e années sont amenés à produire des œuvres dans le cadre de la préparation de leur diplôme.

Ces projets peuvent être pour tout ou partie financés par l’école, soit sous forme de prise en charge directe ou de remboursement sur facture de frais engagés par l’étudiant, après validation du projet par un enseignant et du budget prévisionnel par la direction financière de l’école. En 5^e année, les frais de production et tirage des exemplaires de mémoire demandés pour les enseignants référents, les membres du jury et la bibliothèque sont inclus dans cette enveloppe.

DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

Le secrétariat pédagogique délivre les diplômes du DNA et du DNSEP à partir des procès-verbaux transmis par les présidents du jury. Les certificats intermédiaires (CEAP, CESAP) sont établis uniquement pour les étudiants qui en font la demande à la direction de l’établissement.

Supplément au diplôme

Les étudiants peuvent demander une annexe descriptive à leur diplôme auprès du secrétariat pédagogique de l’école. Délivré après l’obtention du DNSEP, ce supplément au diplôme a pour objectif de donner une lisibilité claire du parcours et des acquis de l’étudiant, à un niveau international. Il récapitule les enseignements suivis et crédits obtenus en 2^e cycle et les expériences de mobilité de l’étudiant. Il informe sur les objectifs pédagogiques du cursus et les modes d’évaluation de l’établissement qui délivre le diplôme.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES PARTICULIÈRES

Tout au long de son cursus, l’étudiant participe à des activités faisant partie de sa formation mais ne se déroulant pas au sein de l’établissement, tels que les stages professionnels obligatoires, les voyages d’études ou de recherche en France ou à l’étranger, les possibilités de workshops ou de résidences, les semestres d’études dans des établissements partenaires...

STAGE

Chaque stage fait l’objet d’une convention tripartite entre l’étudiant, l’organisme d’accueil et l’ÉSACM. Tout engagement est soumis à l’accord préalable du coordinateur d’année. Pendant le stage, les étudiants sont sous la responsabilité de l’organisme d’accueil notamment au regard de la législation du travail et des articles du code de l’éducation relatifs aux stages. Ils restent couverts par leur sécurité sociale étudiante. L’étudiant, d’une part, et l’organisme d’accueil d’autre part, doivent avoir souscrit une police d’assurance au titre de la responsabilité civile.

VOYAGES ET DÉPLACEMENTS DANS LE CADRE DU CURSUS

Les voyages et travaux réalisés à l’extérieur de l’établissement dans le cadre des études (ARCs, résidences, programmes de recherche,...), et sous la conduite effective d’enseignants ou de personnes désignées pour encadrer ces séjours, sont placés sous la responsabilité générale de l’école. Cette responsabilité ne saurait être engagée pour des voyages et travaux réalisés à l’initiative personnelle des étudiants.

Les voyages d’études et les déplacements en France et à l’étranger organisés par l’école sont financés en partie par l’ÉSACM. Une participation peut être demandée aux étudiants qui, dans ce cas, sont informés en amont du séjour des dépenses restant à leur charge.

MOBILITÉ D’ÉTUDE

L’école entretient des relations suivies avec un certain nombre d’institutions de formation artistique à l’étranger. Au sein de l’Union Européenne, ces échanges s’effectuent dans le cadre du programme Erasmus+. Avec les autres pays, ils s’effectuent en fonction des conventions signées entre l’ÉSACM et les établissements partenaires.

A partir du formulaire de vœux rempli par l’étudiant, l’équipe pédagogique valide la pertinence du projet de mobilité, le choix de

la destination et la période du séjour. Pour les étudiants n'entrant pas dans le cadre du programme Erasmus+, le directeur peut décider d'une prise en charge complète ou partielle des frais de déplacement au regard des budgets disponibles.

Sauf stipulation contraire précisée par convention, lors de séjours d'études organisés dans le cadre d'échanges, les étudiants français ou étrangers accueillis temporairement à l'ÉSACM sont placés sous l'autorité et la responsabilité de cette dernière. Ils sont tenus au respect du présent règlement. Réciproquement, les étudiants de l'ÉSACM accueillis dans d'autres établissements sont, durant leur séjour, placés sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'accueil.

Les étudiants étrangers admis en échange sont dispensés des frais d'inscription, leurs droits de scolarité étant acquittés dans leur école d'origine. L'équipe enseignante du site leur attribue les crédits correspondants au semestre après une évaluation dans les mêmes conditions que les étudiants de l'école.

CRÉDITS LIBRES

Les étudiants ont la possibilité de suivre un ou plusieurs UE auprès d'établissements de formation avec lesquels l'ÉSACM est en partenariat et sont dispensés de droits d'inscription ou autres frais pédagogiques de l'établissement d'accueil.

La demande doit être adressée au directeur de l'école, dans le second semestre de l'année précédente. Si l'équipe pédagogique valide la pertinence pédagogique pour l'étudiant de suivre certains UE au sein d'un des établissements partenaires, les conditions de mise en place de ces crédits libres font ensuite l'objet d'un accord préalable entre l'ÉSACM et l'établissement d'accueil (nombre d'ECTS affectés aux UE suivis, mode de validation compatible avec les modalités de contrôle des connaissances et le calendrier de chaque établissement...).

ANNÉE DE CÉSURE

Format et objectifs

L'année de césure permet à tout étudiant de l'ÉSACM qui le souhaite de suspendre son cursus pendant un an, entre la 3^e et la 4^e année ou entre la 4^e et la 5^e année. Choix non contraint et opéré avec prudence, cette année de césure doit permettre à l'étudiant d'affiner son projet professionnel et d'études, d'acquérir des compétences complémentaires, de mettre en œuvre une expérience personnelle en dehors du territoire scolaire... Elle n'est en aucun cas une période sabbatique ou de vacances. Elle se présente sous la forme d'une année complète de stages ou de séjours auprès d'une même structure ou de plusieurs institutions partenaires, en France ou à l'étranger.

Conditions, démarches et déroulement

Cette année de césure n'est pas comptabilisée dans le cursus et ne peut être accessible qu'aux étudiants ayant validé les 180 ECTS à l'issue du DNA ou 240 ECTS à la fin du semestre 8. Pendant la période de césure, l'étudiant garde le statut étudiant. Il s'inscrit administrativement à l'école et cotise à la sécurité sociale. Ses frais de scolarité sont par contre réduits de moitié, voire exonérés pour des étudiants boursiers.

Les étudiants intéressés doivent déposer, avant le 31 mars, un dossier dans lequel ils expliquent leur projet et leur motivation et présentent les partenaires du projet. Les demandes sont étudiées par l'équipe pédagogique, le responsable des études et le directeur de l'ÉSACM. Le critère de décision correspond à la pertinence du projet présenté par l'étudiant en regard notamment de compétences à acquérir pour son insertion professionnelle et/ou d'éléments facilitant sa poursuite d'études. La décision définitive revient au directeur de l'ÉSACM.

Dans tous les cas, l'avis favorable sur l'année de césure entraîne l'avis favorable sur l'admission en 4^e année ou en 5^e année.

Si la demande est validée, l'année de césure peut débuter entre juillet et septembre. Une convention tripartite est mise en place entre l'étudiant, l'ÉSACM et la ou les structure(s) d'accueil.

Avant le départ, le tuteur choisi parmi l'équipe pédagogique établit avec l'étudiant le calendrier et les modalités des contacts (au moins un par trimestre), ainsi que les points faisant l'objet du rapport d'activité écrit que l'étudiant devra remettre avant le 15 octobre de l'année de reprise du cursus.

A l'issue de cette année, l'étudiant réintègre l'école en s'inscrivant en 4^e année ou en 5^e année.

Pour les étudiants redoublants une année de leur 2^e cycle, la césure est accessible sur un semestre à la condition que tous les crédits de ce même semestre aient été validés l'année précédente. Dans ce cas, l'étudiant réintègre l'établissement au semestre suivant afin de suivre les enseignements et valider les crédits manquants. Ses droits d'inscription sont par contre dus en totalité.

CHAPITRE 2 : RÈGLES DE DISCIPLINE

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Les locaux de l'ÉSACM sont accessibles aux seuls étudiants valablement inscrits.

Dans des cas très particuliers (préparation des bilans ou diplômes...), les étudiants peuvent inviter des personnes extérieures à l'établissement. Ils doivent signaler leur présence à l'accueil au moment de leur arrivée dans les locaux. Pour des raisons de sécurité, ces personnes extérieures à l'ÉSACM ne sont pas autorisées à se rendre dans les ateliers techniques et à utiliser le matériel de l'école.

COMPORTEMENT, RESPONSABILITÉ ET DISCIPLINE

Les étudiants sont placés durant toute leur scolarité sous l'autorité du directeur de l'établissement, responsable de la discipline générale de l'ensemble de l'établissement. Il est compétent pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre. Les faits qui ont conduit au prononcé d'une telle mesure peuvent donner lieu à une procédure disciplinaire.

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat pédagogique (voir Chapitre 1, Assiduité, page 265).

Le régime d'autodiscipline, qui régit la vie au sein de l'école, a pour contrepartie l'exercice de la responsabilité individuelle des étudiants.

Le comportement des étudiants (actes, attitudes, propos) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'école,
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur,
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens,
- à créer des perturbations dans le déroulement des activités d'enseignement
- à amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants (Cf la loi n° 98-468 du 17/06/1998 définissant les actes de bizutage).

La loi s'exerce partout, elle punit les discriminations suivant vingt critères : l'âge, l'apparence physique, l'appartenance ou non à une ethnie, à une nation, à une race, à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence.

Des lois spécifiques ont été mises en place contre le harcèlement sexuel et pour l'égalité vraie entre les hommes et les femmes (voir Annexe : Contre les discriminations, les écoles supérieures d'art s'engagent, page 84). Les discriminations et le harcèlement sont punis dans le cadre de la loi par des peines d'emprisonnement et de réparations aux victimes.

Il est interdit de pénétrer dans les locaux de l'école sous l'emprise de drogue ou d'un état alcoolique, ou en possession de drogue ou d'alcool (Article L628 du Code de la santé publique, article 222-37 et 222-9 du Code pénal).

Toutefois, la consommation d'alcool peut être admise dans le cadre de manifestations particulières (vernissages, réceptions...) organisées par la direction de l'établissement ou pour lesquelles une autorisation exceptionnelle a été préalablement donnée par la direction.

En cas d'ivresse ou de troubles du comportement lié à l'alcool ou à la drogue, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires : éloignement du contrevenant, intervention d'un médecin qui décidera des mesures à prendre, application éventuelle de sanctions.

SÉCURITÉ DES OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

L'établissement prend des mesures de protection contre les vols, notamment en mettant à disposition des casiers. Néanmoins, il incombe à chacun de prendre les précautions qui s'imposent. L'école dégage toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des effets personnels, appareils, matériels et matériaux perdus ou volés dans son enceinte.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux sauf, s'il s'agit d'un projet artistique, sur autorisation du directeur de l'établissement.

Les étudiants ne sont pas autorisés à se restaurer dans l'amphithéâtre et dans les ateliers techniques. Les différents espaces de travail mis à leur disposition devront être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

CONCOURS ET ACTIVITÉS INDIVIDUELLES

Les étudiants ont la possibilité de participer à des concours, festivals, expositions ou colloques nationaux et internationaux en s'inscrivant à titre individuel. Toute activité impliquant un engagement dans le cadre de la participation à ces manifestations est soumise à une information au directeur de l'établissement.

COMMUNICATION

Un étudiant qui est contacté par la presse pour un interview doit, avant toute prise de parole ou tout contact, en informer le directeur de l'établissement.

PLAGIAT - CONTREFAÇON

Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre faite sans le consentement de son auteur est illicite.

Le délit de contrefaçon (plagiat) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET CONSEIL DE DISCIPLINE

En cas de manquement grave au règlement intérieur, d'atteinte grave aux personnes et/ou aux biens, de harcèlement discriminatoire ou d'atteinte à la propriété intellectuelle, un étudiant peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont : l'avertissement, le blâme, l'exclusion pour une durée déterminée ou l'exclusion définitive de l'établissement. Des poursuites pénales peuvent également être engagées.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Directeur de l'école, conformément à l'article 12-3 des statuts de l'EPCC, qui - sauf pour l'avertissement et le blâme - statue sur avis conforme du conseil de discipline, après audition de l'intéressé.

Le conseil de discipline se réunit sur convocation du directeur, de sa propre initiative ou à la demande d'un membre de l'équipe pédagogique.

L'étudiant est convoqué par pli recommandé mentionnant les faits qui lui sont reprochés et est invité à préparer sa défense.

Le conseil de discipline est composé du directeur, du secrétaire général, du coordinateur général, du coordinateur en charge de l'étudiant, de 3 enseignants choisis par le directeur au sein de l'équipe pédagogique de l'année d'étude de l'étudiant concerné et du représentant des étudiants élu au Conseil d'Administration du cycle concerné.

Suite à l'audition de l'étudiant, le conseil de discipline prend une décision motivée qui est notifiée à l'étudiant.

CHAPITRE 3 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

HORAIRES – FERMETURE DE L'ÉCOLE

De la date de la rentrée à la date de fin des cours, à l'exclusion des vacances scolaires, l'ÉSACM est accessible aux étudiants chaque jour ouvrable de 9h à 21h.

Tout étudiant ayant un travail à produire doit donc s'organiser en fonction de ces horaires et le cas échéant en fonction d'un planning d'utilisation des ateliers spécifiques (volume, infographie, photographie, multimédia ...)

L'école est fermée pour les étudiants :

- durant les mois de juillet et août,
- pendant les vacances de Noël,
- le vendredi suivant le jeudi de l'Ascension,
- les week-ends et jours fériés,
- à des occasions exceptionnelles (les étudiants en seront informés ponctuellement via l'intranet pédagogique).

RÈGLES GÉNÉRALES D'USAGE DES LOCAUX

De façon générale, les étudiants sont tenus de respecter les locaux mis à leur disposition. Toute dégradation réalisée sur les murs, sols, portes ou tout autre support non réservé aux usages pédagogiques entraînera la remise en état aux frais de l'étudiant. Toute intervention sur les locaux doit faire l'objet d'une réflexion concertée avec l'enseignant coordinateur et le régisseur du bâtiment.

Différents espaces d'affichage sont utilisés pour les informations concernant les activités internes de l'école ou les manifestations artistiques et culturelles. Les étudiants sont donc tenus de les consulter très régulièrement. De même, la consultation de l'intranet de l'ÉSACM est également indispensable.

RÈGLES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les locaux de l'école sont particulièrement exposés au risque d'incendie en raison des produits inflammables utilisés et stockés. Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées en toute circonstance :

Il est interdit :

- de fumer dans l'établissement,
- d'utiliser des appareils à feu nu (réchaud à gaz, bougies, etc.),
- de modifier le réseau de distribution électrique sans autorisation,
- de bloquer les portes coupe-feu ou munies d'un ferme-porte par des cales, du mobilier...
- d'encombrer ou de restreindre la circulation au sein des bâtiments, les issues principales et de secours, les armoires électriques, les couloirs, paliers, escaliers, fenêtres (notamment fenêtres à point rouge)...
- de stocker les matériaux inflammables, ou à fort pouvoir calorifique en dehors des armoires spéciales prévues à cet effet,
- de déplacer, d'utiliser, d'obstruer ou de dérégler les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, portes coupe-feu, etc.),
- de décrocher les étiquetages de sécurité.

Si l'alarme retentit dans l'établissement, les usagers doivent évacuer immédiatement les lieux et se rendre au point de rassemblement en suivant les consignes des personnels formés à l'évacuation des publics.

En complément de ces consignes, il est essentiel de :

- repérer les issues de secours et moyens d'extinction à disposition,
- éviter le sur-stockage et les encombrements pouvant mettre en défaut la sécurité des personnes,
- être attentif aux odeurs suspectes (avertir l'agent d'accueil qui appliquera les consignes de sécurité qui lui ont été signifiées),
- reboucher les containers de produits inflammables, limiter le stockage, les utiliser et les manipuler loin des sources de chaleur ou des appareils électriques,
- participer activement aux exercices d'évacuation organisés.

RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX ATELIERS TECHNIQUES

L'école met à la disposition des étudiants des espaces de travail spécialisés : laboratoires photo, ateliers vidéo et son, infographie et impression numérique, maquette, impression/édition... Les ateliers sont ouverts sous la responsabilité d'un enseignant, technicien et/ou d'un élève moniteur.

L'accès à ces espaces de travail est exclusivement réservé aux étudiants valablement inscrits à l'ÉSACM, pour des travaux entrant dans le cadre de la scolarité. L'entrée de toute autre personne est strictement interdite et engagerait, en cas de dommage lui survenant, sa propre responsabilité.

Les travaux nécessitant l'usage de machines spécifiques nécessitent la présence du personnel pédagogique et/ou technique de l'établissement. Une journée de sensibilisation est consacrée à la présentation de ces différentes prescriptions en début d'année scolaire. La participation de tous les étudiants est obligatoire.

Avant tout travail dans les ateliers, les étudiants doivent impérativement satisfaire aux respects de règles élémentaires de sécurité :

- Les vêtements amples, écharpes, pendentifs... susceptibles d'être pris dans les éléments rotatifs sont à proscrire,
- Les vêtements en matériaux facilement inflammables pour les travaux de soudure ou proches d'une source thermique doivent être évités (vêtements en coton fortement recommandés),
- Les cheveux longs doivent être attachés ou maintenus par tout autre moyen,
- Il est obligatoire de faire systématiquement usage des accessoires de protection (lunettes, casque, masque...) fournis par l'école.

Toutefois, l'école ne fournit pas les chaussures de sécurité. Il revient donc à chaque étudiant, sous sa seule responsabilité, d'utiliser des chaussures adaptées à un travail en atelier.

L'utilisation du matériel son, vidéo, informatique et photographique s'effectue dans le respect des modes d'emploi et se limite aux nécessités de l'enseignement.

De même, l'utilisation des appareils électriques, électroportatifs et des outillages doit être conforme à leur destination et aux prescriptions des constructeurs. Les enseignants et assistants sont là pour donner toutes indications utiles et faire respecter ces prescriptions.

Les outils et équipements mis à disposition sont obligatoirement utilisés sur leurs lieux d'affectation et en aucun cas ne sortent de l'établissement sans autorisation préalable.

Chaque étudiant est personnellement responsable des dommages qu'il cause aux personnes, biens immobiliers et mobiliers au sein de l'établissement ou au cours de toute activité organisée par l'école.

Les matériaux fournis par les enseignants et assistants seront exclusivement utilisés pour des travaux entrant dans le cadre du cursus.

Après la réalisation de leur travail, les étudiants doivent, chaque jour, nettoyer les machines et outils utilisés, l'espace de travail et procéder au rangement des accessoires et outillages.

CHARTRE DE BON USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION ET ACCÈS INTERNET

Lois applicables dans le domaine de la sécurité informatique :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988, relative à la fraude informatique.
- Loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.
- Loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 relative au Code de la propriété intellectuelle.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les examens, les cours ainsi qu'au sein de la bibliothèque.

L'utilisation généralisée des ressources informatiques et téléphoniques, leur fonctionnement en réseau ouvert sur Internet ont pour corollaire la vulnérabilité de nos infrastructures. Dans la mesure où une mise en échec du système peut paralyser durant plusieurs heures le fonctionnement de la collectivité, et occasionner des pertes importantes de données, cette vulnérabilité constitue une préoccupation majeure.

Chaque utilisateur contribue à la sécurité générale du système d'informations par l'application de règles de fonctionnement.

Finalité de l'utilisation

Les accès aux moyens informatiques sont personnels et inaccessibles. Il est conseillé à l'étudiant de ne pas communiquer ces informations à une tierce personne. En cas de soupçons sur l'utilisation à son insu de ses accès, l'étudiant informera dans les plus brefs délais le directeur de l'école. Cet accès disparaît lorsque l'étudiant quitte l'établissement.

Un nom de compte est fourni à l'utilisateur avec un mot de passe associé. L'étudiant peut modifier son mot de passe (il doit comporter plus de cinq caractères comportant un mélange de signes alphanumériques - lettres et chiffres - dénué de tout sens). Les « ressources informatiques » sont mises à disposition des utilisateurs pour leurs travaux dans le cadre du cursus. Leur usage doit être rationnel et loyal afin d'éviter la saturation du système ou leur détournement.

Tout utilisateur s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de dégrader ou d'interrompre, même temporairement, le fonctionnement normal d'une ressource informatique quelconque, et en particulier de son poste de travail,
- de consulter, de modifier ou de détruire des informations privées d'autres utilisateurs,
- d'altérer volontairement ou de détruire des informations communes sur un des systèmes connectés au réseau,
- de masquer sa véritable identité, d'usurper l'identité d'autrui en particulier en s'appropriant le mot de passe d'un autre utilisateur,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- de prendre connaissance d'informations transitant sur le réseau,
- de ne pas respecter les procédures informatiques.

Matériel mis à disposition

Les postes de travail sont équipés des composants informatiques nécessaires à l'accomplissement des tâches confiées aux étudiants. En cas d'insuffisance constatée ou de panne, il convient de prévenir le secrétariat de l'école.

L'installation et l'usage des logiciels ludiques, de copies de logiciels à caractère commercial, le contournement des restrictions d'utilisation, la propagation et la conception de virus informatiques, et de manière générale tout logiciel non directement relié à l'activité de l'étudiants, sont interdits.

L'utilisateur ne doit pas faire de copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public (respect du droit de propriété). Seules les copies de sauvegarde sont autorisées, sous le contrôle de l'administrateur réseau. L'utilisation et la diffusion de logiciels piratés sont proscrits et constituent un délit passible d'amende forte et d'emprisonnement.

Conservation des données informatiques

Il est recommandé de conserver les fichiers sur les serveurs affectés à cet usage, car seul le contenu de l'espace de stockage situé sur ces serveurs est régulièrement sauvegardé.

Contrôles

L'ÉSACM, via son administrateur du système d'information, a une obligation légale de moyens pour se protéger des transmissions et des traitements de données illicites. Dans ce cadre, l'utilisation de toutes les ressources informatiques mises et en particulier les services Internet pourront faire l'objet de contrôles en stricte référence à la loi et la jurisprudence. Les adresses des pages Web consultées sont stockées sur des serveurs relais et qu'elles peuvent être retrouvées facilement. La durée de conservation de ces données est conforme aux recommandations de la CNIL.

Licéité des contenus

Respect du droit à la propriété intellectuelle

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de la propriété intellectuelle sur les œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...) qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission, sans son consentement, de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé. Toutefois, pendant son cursus, l'étudiant accorde à l'ÉSACM la permission irrévocable de fixer son image par toutes techniques (photographie ou vidéo) et de la diffuser sur tous supports de communication (notamment publications papier et site Internet de l'école...). L'étudiant s'engage à ne pas tenir responsable l'ÉSACM de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Respect de l'ordre public

Tout utilisateur doit agir dans le respect de l'ordre public et s'interdire notamment tout acte malveillant de quelque nature que ce soit (trouble à l'ordre public, diffusion d'idéologies politiques, incitation au racisme, au terrorisme ou au suicide...) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine. La notion d'ordre public s'entend en cohérence avec le droit français et européen en la matière, quel que soit le pays d'origine de l'étudiant.

Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel et s'engage à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur.

Suivant la gravité de l'infraction, la direction pourra engager toutes actions qu'elle jugera nécessaire. Ces sanctions peuvent aller du simple avertissement jusqu'à des sanctions prononcées par le conseil de discipline, sans oublier les poursuites prévues par les lois en vigueur (engagement de la responsabilité civile ou pénale de l'étudiant).

RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de l'école contribue à la formation, à l'information, à la culture et aux recherches des étudiants et des enseignants. Le personnel de la bibliothèque accompagne les étudiants et les enseignants afin d'utiliser au mieux le fonds documentaire et pour les guider dans leurs recherches. La bibliothèque propose un fonds documentaire en libre accès, spécialisé en art contemporain, ainsi que des informations multiples sur l'art contemporain et son contexte. Son catalogue est commun avec celui du réseau des bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole.

Les horaires d'ouverture peuvent varier en fonction des contraintes pédagogiques et des vacances scolaires.

Modalités d'inscription

La carte de prêt établie lors de l'inscription à la bibliothèque de l'ÉSACM donne accès aux bibliothèques de lecture publique du réseau géré par Clermont Auvergne Métropole et à la BCU (Bibliothèque Clermont Université).

Emprunt des documents

Les ouvrages et les DVD peuvent être empruntés à domicile (sauf restrictions liées à des contraintes pédagogiques) : 5 titres pour 3 semaines, renouvelables 1 fois (veiller à respecter les dates de retour des documents empruntés). Tout document qui sort de la bibliothèque (même pour un exercice ponctuel, ou pour une consultation brève) doit être notifié aux bibliothécaires. Périodiques, usuels, dictionnaires et encyclopédies, ouvrages de référence sont à consulter sur place.

Les documents audiovisuels et multimédias empruntés sont réservés à un usage personnel, dans le cadre familial ou privé. Tout autre usage doit se conformer à la législation sur la propriété littéraire et artistique. L'école ne peut être tenue responsable de tout usage abusif des documents empruntés.

L'étudiant est responsable des documents empruntés : il ne doit ni les annoter, ni les détériorer. Il est tenu de signaler au personnel de la bibliothèque tout document à réparer, qui se chargera des réparations éventuelles.

Un document anormalement détérioré (couverture ou pages déchirées, tâches...), perdu ou volé doit être remplacé par l'emprunteur (achat du document ou d'un document équivalent en accord avec la bibliothécaire).

Consultation

La consultation, l'écoute et le visionnage sur place des documents est ouverte à tous.

Des postes informatiques sont disponibles pour la consultation du catalogue et la recherche documentaire sur Internet.

Conformément aux articles 225-1 à 227-28 du code pénal, les usagers s'engagent à respecter l'interdiction de consulter des sites à caractère raciste, pédophile, pornographique, incitant à la haine ou tout autre site portant atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Un point de visionnage de DVD et d'écoute de CD audio est aménagé dans la bibliothèque.

Reproduction de documents

La photocopie des documents peut être réalisée sur un copieur mis à disposition à cet effet. Le tarif de cette prestation est fixé par délibération du Conseil d'Administration.

FOURNITURES

L'école fournit le matériel et les consommables nécessaires aux initiations et travaux dans les principales disciplines artistiques. Chaque étudiant doit néanmoins acheter :

- le matériel nécessaire pour le travail en peinture, dessin, volume et s'équiper notamment des carnets pour les prises de note et le journal du bord ainsi que du petit outillage suivant : 1 réglet métallique 50cm, 1 équerre métallique 30cm, 1 mètre ruban, 1 bon cutter avec lames de rechange, 1 marteau, des pinces multiprises, 1 jeu de tournevis, des vis et clous.
- les fournitures spécifiques liées à l'usage des outils numériques et multimédia
- les fournitures pour ateliers spécialisés : photographie, gravure, lithographie...

PRÊT DE MATÉRIEL

Il est possible d'emprunter certains matériels pour mener à bien un projet pédagogique aux conditions suivantes :

- le travail envisagé avec ledit matériel doit répondre à un projet validé par l'équipe pédagogique,
- l'étudiant(e) doit au préalable avoir informé son assureur et obtenu l'accord express de celui-ci pour une couverture du matériel en cas de vol ou détérioration,
- une fiche de prêt indiquant la nature du matériel, sa valeur, la durée du prêt ainsi que le numéro de police d'assurance doit être préalablement et systématiquement remplie.
- un chèque de caution sera réclamé dont le montant sera établi en fonction de la valeur du matériel emprunté.

L'emprunt du matériel s'effectue dans le cadre des plages horaires prévues, via l'intranet de l'école.

En cas de vol ou de détérioration de ce matériel, l'étudiant devra faire une déclaration à sa compagnie d'assurance. Dans le cas où cette dernière ne prendrait pas en charge le remboursement de l'appareil (ou ne le ferait que partiellement), celui-ci sera à la charge de l'étudiant.

PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE DES TRAVAUX

Bien qu'étant en totalité ou partie produites par l'ÉSACM, les travaux et œuvres réalisés par les étudiants pendant leur scolarité sont leur propriété pleine et entière en leur qualité d'auteur (art L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle). Les étudiants autorisent l'ÉSACM à utiliser ces productions au cours de leur scolarité et pendant une durée de 5 ans à l'issue de leur réalisation par l'école à des fins de promotion, de communication et d'actions culturelles dans le cadre de manifestations publiques ou pour des éditions. Pendant cette période, ils cèdent à l'école de manière non exhaustive, à titre gratuit, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation afférents à ces travaux. Certains travaux réalisés dans le cadre de workshop, ARC, programmes de recherche ... peuvent relever de la création collective. L'œuvre collective est, sauf preuve contraire, la propriété de la personne sous le nom de laquelle elle est divulguée (art. L.113-2 al.3 du CPI).

RANGEMENT DE L'ÉCOLE

À la fin de chaque semestre, après les évaluations et bilans, les étudiants doivent ranger leurs ateliers afin de permettre l'accrochage et la mise en situation des travaux. Dès la fin des épreuves, chaque étudiant doit participer à la remise en état de l'école. Chaque fin d'année, l'étudiant s'engage – sauf décision contraire de la direction – à gérer l'enlèvement de ses travaux, matériaux et outils pour permettre aux services techniques de réaliser les travaux et nettoyages indispensables à l'entretien du bâtiment. Les travaux que les étudiants ne souhaitent pas emmener chez eux, dans les délais impartis, seront détruits. Ces opérations se feront dans le respect des procédures et sous le contrôle du régisseur des bâtiments.

CHARTRE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

* * *

Toutes les discriminations doivent être combattues avec force et la lutte contre les attitudes discriminantes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit être placée en préambule de toute réflexion et de toute action.

L'école est un lieu de transmission, de savoir et d'émancipation et un espace de réflexion et de mise en œuvre de questionnements liés aux formes sociétales contemporaines. Elle est donc traversée par ces enjeux aussi bien dans le travail des étudiants que dans la vie quotidienne de l'établissement. Les écoles sont depuis de nombreuses années des espaces de construction et d'affirmation de l'identité de chacun. La force de la pédagogie de projet qui est au cœur des écoles d'art tient à des modes de travail spécifiques et à une liberté de création qui sont essentiels. Le rapport pédagogique est centré sur le projet de l'étudiant dans une construction de soi qui interroge sans cesse l'espace personnel. De ce fait, les écoles supérieures d'art doivent rester des lieux dans lesquels les questions de l'intime, de l'autobiographique, du corps et des identités au sens le plus large du terme continuent d'être travaillées tout en veillant à ce que chacun soit respecté dans ce qu'elle ou il est, sans discrimination.

La mise en œuvre d'une politique structurelle d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les discriminations, concerne aussi bien les étudiant-e-s que la gouvernance de l'établissement et l'ensemble des personnels et intervenants. Elle participe au travail nécessaire de reconstruction du champ des représentations.

L'école s'engage à :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances ;
- Prévenir toute forme de violence et de harcèlement ;
- Mettre en œuvre l'égalité hommes-femmes ;
- Veiller au respect mutuel entre les sexes et transmettre une culture de l'égalité ;
- Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires ;
- Reconnaître le rôle déterminant de la direction d'établissement comme garant de l'égalité hommes-femmes, du respect mutuel entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes et contre toutes les discriminations ;
- Lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlements quels qu'ils soient ;
- Lutter contre les attitudes sexistes et de genre, contre toutes les discriminations et contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes.

1. Transmettre une culture de l'égalité et contre les discriminations pour changer les représentations

Si dans les écoles supérieures d'art, comme dans le champ de l'enseignement supérieur en général, les conditions peuvent être propices au harcèlement et à toutes sortes de domination, elles créent aussi des contextes favorables pour les questionner et les combattre.

Notre école a ouvert ses portes aux enseignements des sciences politiques et sociales qui traitent de ces questions, notamment les gender studies et les postcolonial studies.

- Afin de changer les représentations et de transmettre une culture de l'égalité aux étudiants des deux sexes, nous veillerons à la parité et la diversité au sein des équipes pédagogiques (enseignants comme intervenants) afin, notamment, de diversifier les « modèles » que l'on donne aux étudiants.
- Une information diversifiée sur les métiers est développée durant la scolarité, notamment dans les « réalités de l'art » en faisant intervenir des professionnelles et des professionnels de toutes origines, ce qui contribuera à ouvrir le champ des possibles aux étudiantes et aux étudiants quels que soient leur genre, leur origine, leur contexte et leur choix d'existence.
- Nous travaillons sur les processus d'orientation des lycéens dans le projet « égalité des chances », par des workshops en lycée professionnels, par des actions d'éducation artistique dans les quartiers défavorisés, par le changement de notre examen d'entrée plus accessible... Nous veillerons à développer ces actions auprès de tous ceux et celles qui n'auraient pas un accès facile à une école supérieure d'art.
- Changer les représentations passe également par une attention particulière à la diversité des œuvres et des auteurs présentés dans les enseignements en s'appuyant sur les travaux de recherche qui mettent en évidence les possibilités en la matière (œuvres d'auteurs et d'artistes femmes, d'auteurs et d'artistes issus des minorités, et issus d'une histoire de l'art non occidentale).
- La mise en place de modules de formation sur l'égalité, d'espaces de réflexion sur les stéréotypes ou le développement d'analyses des représentations des femmes et des minorités quelles qu'elles soient est également nécessaire. Apprendre aux étudiantes et aux étudiants à analyser et décrypter les comportements est fondamental pour transmettre une culture de l'égalité et lutter contre les discriminations et le sexisme. L'ensemble de la communauté doit savoir repérer les stéréotypes et disposer d'outils pour savoir adopter la bonne posture lorsqu'elle y est confrontée.
- Accompagner tous les étudiant.es vers des carrières diversifiées
- L'ensemble des acteurs de l'école veillent à donner confiance aux jeunes femmes et aux jeunes hommes quels qu'ils soient et à entretenir un environnement de confiance, d'écoute et de conseil permettant à tous les étudiantes et à tous les étudiants de prendre confiance et d'être encouragés afin que chacun puisse se projeter et prétendre à différents postes et différentes responsabilités.
- La constitution de réseaux professionnels et un suivi plus actif par les écoles du devenir des anciens étudiants et étudiantes doivent soutenir la diversification et la consolidation des parcours de même que la mise en place de parrainages et de marrainages.

2. Veiller à l'équité

- Développer les statistiques F/H pour mesurer et prendre du recul sur nos pratiques. Des statistiques présentées au Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE) et au Conseil d'Administration seront réalisées une fois par an pour rendre visibles les données sexuées au sein de l'école qu'il s'agisse des étudiants, des enseignants, des intervenants, des jurys, des dirigeants, des personnels administratifs ou de service. Les autres données statistiques sur la diversité ne sont pas légales et ne peuvent donc être réalisées. L'élaboration de ce rapport de situation comparée permettra de faire une mesure quantitative et pourra permettre d'organiser la discussion autour de ces données pour en comprendre la réalité, les enjeux et les solutions éventuelles à trouver.
- Dans les processus de recrutement. Comme c'est déjà le cas, les jurys de diplômes et de recrutement sont paritaires dans la mesure du possible puisqu'ils comprennent souvent un nombre impair de membres. L'établissement veillera à recruter en prévenant tous les risques de discrimination dans toutes les étapes de recrutement d'un agent. Pour cela nous nous appuyerons sur la note du secrétaire général du ministère de la Culture en date du 7 février 2017 qui précise la procédure à appliquer dans le cadre des recrutements. Elle permet de garantir l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les candidates et candidats. Ce document sera à la disposition de tous à la Bibliothèque et dans l'administration.
- Dans l'accès à toutes les fonctions et dans toutes les instances (conseil d'administration, conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante, commission pédagogique, coordination, délégués,...). L'école essaie de tendre à la parité à tous les niveaux et pour toutes les catégories. Nous veillerons à ne pas pénaliser la carrière des personnels ou le déroulement des études des étudiantes et étudiants du fait de leurs éventuelles obligations familiales ou professionnelles ou encore, d'un handicap. A titre d'exemple, les conférences sont enregistrées et sont disponibles pour ceux qui ne peuvent y assister pour une de ces raisons et des horaires et des aides ad hoc sont aménagés pour tous ceux qui sont concernés.

3. Prévenir et traiter toutes les formes de discrimination, de violence, de harcèlement ou de fragilisation.

- La loi s'exerce partout, elle punit les discriminations suivant vingt critères : l'âge, l'apparence physique, l'appartenance ou non à une ethnie, à une nation, à une race, à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence. Des lois spécifiques ont été mises en place contre le harcèlement sexuel et pour l'égalité vraie entre les hommes et les femmes. Les discriminations et le harcèlement sont punis dans le cadre de la loi par des peines d'emprisonnement et de réparations aux victimes.
- Il est également important de rappeler le rôle essentiel de la direction dans cette lutte contre les discriminations, le harcèlement et les abus de pouvoir et pour l'égalité des hommes et des femmes. Le directeur ou la directrice agit pour les prévenir et a obligation à réagir par les moyens règlementaires propres à l'établissement ou par l'intervention de la Justice face à des faits relevant de ce type de délit.
- Des cellules d'écoute :
Les écoles d'art étant des lieux dans lesquels discriminations, harcèlement, abus de pouvoir par un ascendant peuvent se produire, nous devons permettre aux victimes et aux témoins de trouver un espace pour parler, être écoutés et ensuite dirigés vers l'instance qui convient : soit au sein de l'école, soit en dehors et, en cas de délit, vers la Justice.
Deux cellules d'écoute ont été mises en place : l'une pour les étudiants et constituée d'étudiants et l'autre pour le personnel.
La cellule d'écoute des étudiants est composée de 6 étudiantes et étudiants volontaires, à parité, représentant une diversité de profils pour que chacun puisse trouver un écoutant avec lequel il se sente à l'aise pour se confier. La cellule permet que celui à qui un étudiant a parlé ne se retrouve pas seul pour évaluer ce qu'il doit faire mais que cette décision, souvent difficile, soit prise collectivement.
La cellule d'écoute pour le personnel est composée de X personnes, volontaires, à parité, qui représentent l'ensemble des différents corps du personnel : enseignants, personnels administratifs et personnels techniques. De la même façon que pour les étudiants, cette cellule permet que la personne sollicitée ne soit pas seule pour décider de la suite à donner ou pas à ce qui lui a été confié.
Ces cellules d'écoutes sont fondées sur les valeurs suivantes :
 - Écoute sans jugement et avec bienveillance
 - Impartialité
 - Confidentialité, discrétion
 - Responsabilité
 Les écoutants de deux cellules pourront suivre des formations au sein du site de l'enseignement supérieur clermontois (UC2A), via des associations dédiées ou via les propositions du Ministère de la Culture. Le coût de ces formations sera pris en charge par l'ÉSACM.
Ces formations les aideront en apprenant l'écoute active et empathique, à savoir évaluer et répondre aux différentes situations, pouvoir adresser l'étudiant ou le membre du personnel à des interlocuteurs à même de l'aider en connaissant leur champ de compétences et d'intervention.
Ces cellules d'écoute et le groupe de travail poursuivront et partageront leur réflexion en s'appuyant sur les invitations faites au sein de l'établissement en lien avec ces questions ou en invitant des intervenants pouvant nourrir leurs échanges.
La mission des référentes et des référents sera précisée dans une lettre de mission du directeur ou de la directrice de l'établissement.
- Des documents et ouvrages qui aident et outillent dans ce travail seront disponibles à la bibliothèque et à l'administration à la disposition de tous les acteurs de l'école.

4. Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations et faire connaître les dispositifs existants

- Nous nous référerons à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, qui rappelle qu'il faut féminiser les noms de métiers, titres et fonctions mais proscrit l'usage des formes abrégées avec point médian.
- La politique de l'établissement en matière de lutte contre les discriminations et pour l'égalité doit être connue de l'ensemble de la communauté. La création d'une page bien référencée sur le site Internet de l'établissement et dans l'intranet sera donc réalisée.

Les textes de référence sont :

Considérant la Charte pour l'égalité entre Femmes et Hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, élaborée conjointement par la Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) avec le soutien du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministère des Droits des Femmes ;

Considérant l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Considérant la directive 2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail ;

Considérant l'article 14 de la convention européenne des droits de l'homme ;

Considérant les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Considérant les dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Considérant les dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle pour les établissements auxquels elle s'applique ;

Considérant les engagements gouvernementaux rappelés par les circulaires du Premier Ministre du 23 août 2012 ;

Considérant l'Article 121-7 du code pénal pour les abus de pouvoir
Loi 92-683 1992-07-22

Considérant la Loi pour égalité des chances
Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006

Considérant la Loi relative à l'égalité salariale
Loi n° 2006-340 du 23 mars 2006

Considérant la Loi relative au harcèlement sexuel
Loi n° 2012-954 du 6 Août 2012

Considérant la Loi relative à l'égalité vraie
Loi N° 2014-873 du 4 Août 2014

Considérant la Loi relative à la création de HALDE
Loi n° 2004-1486 du 30 décembre 2004
Site : www.halde.fr

+
**clermont
auvergne
métropole**



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

 **CLERMONT
FERRAND**


MICHELIN
FONDATION
D'ENTREPRISE

UCA
UNIVERSITÉ
**Clermont
Auvergne**
—
& associés

 **CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS**
Design, matériaux
et innovation
Auvergne-Rhône-Alpes